CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME de la Métropole



2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

DOCUMENT DÉBATTU LORS DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 17 DÉCÉMBRE 2021

ARRÊT DU PLUi - 28 JUIN 2024

plan local d'urbanisme de la métropole

clermont auvergne métropole

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, une ambition partagée pour dessiner la Métropole de demain
p.5

LES 9 OBJECTIFS DU PADD

1
Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager
p.12

2
Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie
p.17

3
Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage
p.22

4
Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles
p.26

5
Activer les leviers du renouvellement urbain
p.31

6
Relever les défis d'une Métropole bas carbone et sobre en énergie
p.37

7
Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat
p.40

8
Agir pour le bien-être et la santé de tous
p.43

9
Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture
p.46

TABLE DES MATIÈRES
p.50

21 COMMUNES
1 PROJET











































Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, une ambition partagée pour dessiner la Métropole de demain

Le PLU de la Métropole, une nouvelle étape

Le renforcement progressif des coopérations et solidarités entre les communes de la Métropole s'exprime au travers de politiques publiques locales permettant :

• à tous les habitants et usagers de l'espace métropolitain de bénéficier de services au quotidien ;

• d'apporter des réponses collectives aux défis sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain ;

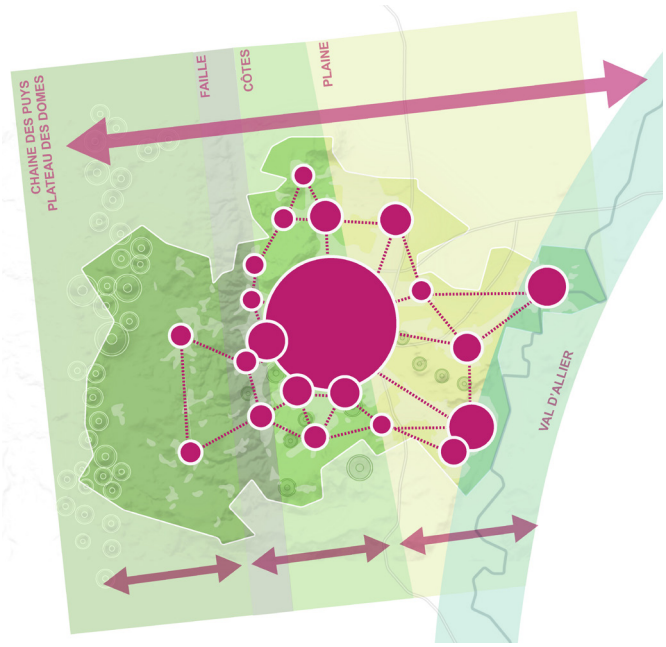
• de promouvoir une attractivité du territoire fondée sur la qualité de son cadre de vie.

Le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole est le premier document de planification urbaine élaboré à l'échelle des 21 communes. Il est en cela l'aboutissement logique d'une plus forte intégration des politiques métropolitaines afin d'**assurer une cohérence dans le développement du territoire autour d'objectifs fédérateurs**, inscrits dans le présent Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il s'appuie sur l'ensemble des stratégies sectorielles actées collectivement, notamment en matière d'habitat (Programme Local de l'Habitat), de mobilité (Plan de Déplacements Urbains), d'environnement (Schéma de Transition Energétique et Ecologique) et de patrimoine (Label Pays d'Art et d'Histoire). Il conjugue l'ensemble de ces démarches pour les transcender dans **un projet de territoire partagé entre les communes et tourné vers un avenir commun.**

Il est l'occasion d'affirmer et d'**activer des complémentarités** :

• entre les communes, à la lueur de leurs identités et spécificités ;

• entre chaque composante géographique, de la Chaîne des Puys au Val d'Allier, des côteaux à la plaine agricole, des espaces de nature aux espaces urbains...



Si le PLU permettra de décliner une stratégie règlementaire orientant la construction demain, le PADD est l'occasion d'élargir le champ de vision de la planification et d'aborder un panel de sujets plus vaste : la culture, le vivre ensemble, le bien-être, les temps du quotidien, la pratique de l'espace urbain selon l'âge ou le genre, la gestion des ressources naturelles, le devenir de l'agriculture ... pour servir de guide à l'ensemble des politiques métropolitaines et communales.

Il est ainsi le point de départ d'**un réinvestissement du champ des politiques publiques vers de nouveaux domaines, de nouveaux leviers, de nouvelles échelles,** en considérant que l'intérêt métropolitain ne concerne pas uniquement les projets d'envergure, mais l'ensemble des initiatives locales (la requalification d'une petite zone d'activités, la réhabilitation d'un îlot de centre-bourg, la replantation d'une haie agricole, etc...).

A cet égard, il accompagne une montée en puissance des outils permettant à la collectivité d'agir, notamment au travers de la mise en place d'une stratégie foncière, levier essentiel à la réalisation des ambitions. C'est aussi un nouvel espace de dialogue avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs économiques ou de la construction...) pour faire émerger des projets convergeant vers les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

1/ Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager, par une meilleure valorisation des patrimoines et paysages ;

2/ Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie, tant dans ses dimensions culturelles, économiques ou touristiques ;

3/ Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage, en favorisant le lien social, de nouvelles proximités, un renouveau des mobilités ;

4/ Prendre soin du bien commun, de la biodiversité et des ressources naturelles, en luttant contre l'érosion du vivant et co-construisant l'avenir métropolitain avec la nature et ses services écosytémiques ;

5/ Activer les leviers du renouvellement urbain pour permettre un développement limitant les dispersions, requalifier l'existant et améliorer le cadre de vie ;

6/ Relever les défis d'une Métropole bas carbone et sobre en énergie pour s'inscrire résolument dans la lutte contre le réchauffement climatique ;

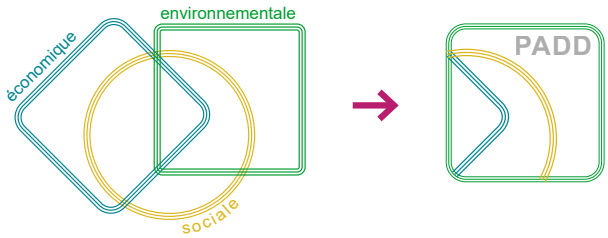
7/ Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat, pour répondre à l'ensemble des besoins des ménages et des parcours résidentiels ;

8/ Agir pour le bien-être et la santé de tous, en limitant les risques, pollutions et nuisances qui impactent la qualité de vie ;

9/ Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture, pour retisser des liens autour de «paysages à vivre» et bénéficier des apports mutuels entre les espaces.

La convergence des approches, l'esquisse d'une trajectoire

Le PADD aborde conjointement les interactions entre les activités humaines (la sphère économique), l'équité spatiale et la qualité de vie (la sphère sociale) et la sphère environnementale (la biodiversité, les ressources, l'énergie...).



La transversalité des approches permet de définir des objectifs thématiques qui se nourrissent de la diversité des enjeux pour **trouver des équilibres adaptés au contexte local, sans céder aux solutions à court terme**.

L'horizon 2035 du PLU de la Métropole est ainsi une première échelle temporelle, celle des objectifs chiffrés et des actions à poursuivre. Mais le PADD doit permettre de voir plus loin, d'adopter **une attitude face à l'avenir pour établir une trajectoire sur le temps long** vers davantage de sobriété et de solidarité, en s'inscrivant notamment dans la lutte contre les changements climatiques et les objectifs des accords de Paris pour limiter le réchauffement planétaire à 2°C. Il est une contribution locale à un défi mondial.

A cet égard, la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols constitue la clé de voute d'un changement de paradigme considérant à la fois les besoins humains et non humains, recherchant les bénéfices d'une nature-partenaire, favorisant la régénération de la ville sur elle-même, le maintien d'une agriculture locale, un meilleur bilan carbone...

Une agilité du territoire face aux incertitudes de l'avenir

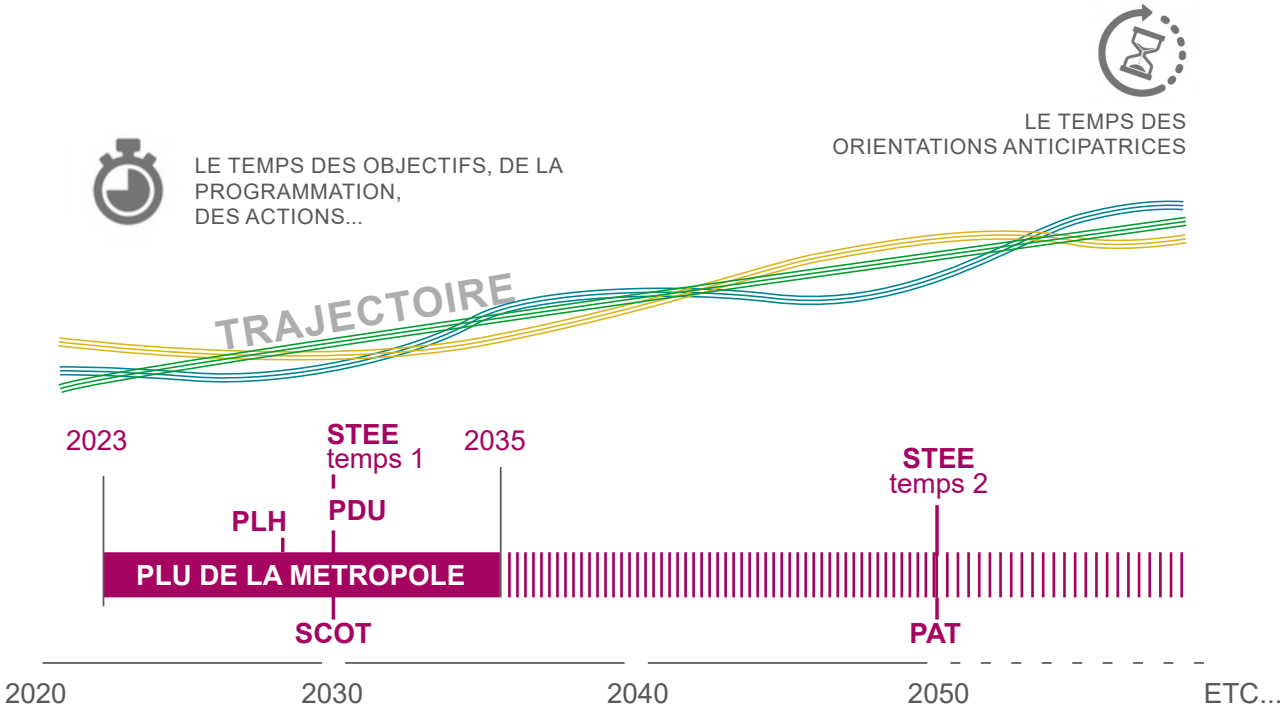
Dans un monde en mouvement, soumis à l'accélération des changements climatiques et aux aléas conjoncturels macro-économiques, sociaux ou sanitaires, la réflexion prospective doit permettre d'identifier les socles, les leviers et les outils d'un projet territorial ambitieux dans ses fondements, mais conservant une certaine agilité face aux incertitudes de l'avenir.

Le PLU de la Métropole doit intégrer ces aléas, les *terras incognitas* de demain, pour ne pas enfermer le territoire dans un positionnement statique ou fermer les portes aux innovations allant dans le sens de l'intérêt général ou d'une meilleure prise en considération de l'environnement.

Cela implique de ne pas considérer uniquement le PLU comme un socle juridique encadrant les occupations du sol, mais davantage comme un guide favorisant **l'émergence de projets de qualité**.

Pour ce faire, le PLU doit être clair dans ses intentions (les objectifs du PADD) tout en restant malléable, évolutif et propice à la co-construction.

Sa mise en application doit également s'appuyer sur **une politique d'évaluation continue** sur un vaste panel de sujets (biodiversité, artificialisation, logement...) permettant d'attester la pertinence des outils, leurs effets, afin de les réajuster s'ils n'assurent qu'une réponse partielle ou incomplète aux objectifs fixés. Cette politique d'évaluation à mettre en place pour faire vivre les ambitions du PLU est également à partager avec les habitants, les usagers et les acteurs du territoire.



PAT : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
PDU : PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
PLH : PROGRAMMELOCAL DE L'HABITAT
SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
STEE : SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Expérimenter, diffuser et partager les savoirs

La Métropole doit **s'enrichir des initiatives conduites sur d'autres territoires,** autant que partager ses propres outils et innovations dans la conduite des politiques publiques.

En cela, les objectifs de lutte contre l'étalement urbain, de régénération des tissus existants, de renouveau des mobilités, de préservation de la biodiversité, de solidarité ou de santé sont l'occasion d'affirmer une ambition pour **jouer un rôle d'entraînement à d'autres échelles**.

Les relations avec le «grand territoire», les territoires voisins, sont ici essentielles, en considérant les interdépendances comme sources de richesses, donnant lieu à des partenariats et nouveaux espaces de dialogue et de projets. Ils se déploient notamment :

• **à l'échelle du Massif Central,** aire d'influence historique, détricotée au fil des redécoupages administratifs, mais qui reste l'entité géographique de référence, un socle géologique et patrimonial commun avec lequel il s'agit de renouer au travers de nouvelles initiatives

• **à l'échelle de la région Auvergne-Rhone-Alpes**, dans une logique de bénéfices mutuels et de solidarités entre métropoles, villes moyennes, territoires périurbains et ruraux, et d'une organisation spatiale fonctionnelle et équitable, notamment s'agissant des services en mobilité intra-régionaux ;

• **à l'échelle du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne** autour de l'attractivité économique, du rayonnement culturel et sportif de haut niveau et du cadre de vie, telle que la mise en valeur de la rivière Allier ;

• **à l'échelle du Département du Puy-de-Dôme** en matière de politiques sociales, d'aménagement des territoires et de complémentarités entre urbain et rural, d'éducation et de transition écologique ;

• **à l'échelle du Grand Clermont**, afin d'assurer des équilibres du développement au sein de l'armature du territoire s'agissant plus spécifiquement de la mobilité, du développement économique, commercial et résidentiel, en s'appuyant sur les objectifs du Schéma de Cohérence Territorial et en préfigurant son évolution ;

• **à l'échelle des parcs naturels régionaux** des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez autour de la valorisation du patrimoine géologique et des paysages (en lien notamment avec l'inscription de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO), du développement touristique et de la définition d'une stratégie alimentaire permettant de structurer l'économie agroalimentaire locale (Projet Alimentaire Territorial Grand Clermont-Livradois-Forez).

Affirmer une logique de coproduction de l'espace, en accompagnant les projets et initiatives qui contribuent à l'attractivité, à la qualité de vie et à la transition écologique. Le PLU de la Métropole doit fournir **un cadre propice à l'innovation sociale, urbaine, économique et environnementale impulsée par les acteurs du territoire** (acteurs économiques et institutionnels, citoyens, associations). Il s'agit notamment :

• d'engager des démarches partenariales et participatives par de nouveaux formats de contributions (appels à projets, budget participatif...)

• de développer d'autres formes d'occupation de l'espace, telle que la végétalisation de la ville par les habitants ou l'appropriation temporaire des friches le temps de la mise en oeuvre des projets urbains, en s'appuyant en particulier sur les acteurs de la culture...

• de créer de nouvelles passerelles et intermédiations, entre habitants, acteurs publics et privés, permettant une meilleure adéquation de l'offre et de la demande, en particulier dans l'accès au logement, l'implantation d'activités économiques, les services à la population et l'organisation du quotidien, le développement de circuits courts pour les filières de la construction ou de l'agriculture de proximité.

• de s'appuyer sur les réseaux d'expertise locaux qui permettent d'améliorer la connaissance du territoire, de le valoriser et de guider les choix d'aménagement (biodiversité, géologie, patrimoine...)


© UCA

Visite pédagogique de sites géologiques dans le cadre du festival Nuées Ardentes


© Ville de Clermont-Ferrand

Le permis de végétaliser, mis en place sur plusieurs communes


© CAM

Un arbre ? non, une maison à Montferrand


© La Montagne

L'association Métabatik organise une filière du réemploi des matériaux de construction

Une boucherie itinérante sur la place de Durtol renforce l'offre en commerce de proximité



© CAM

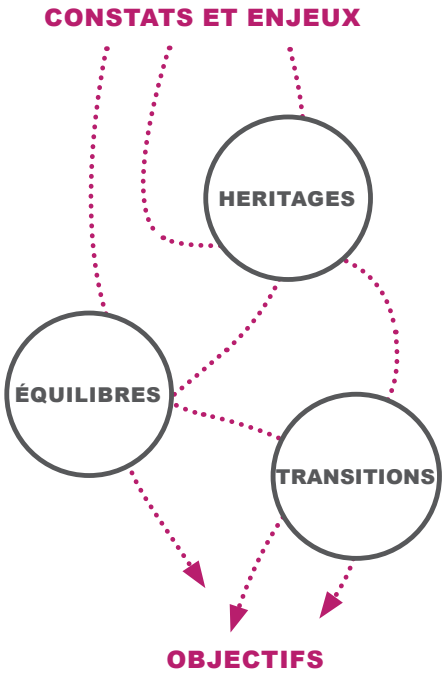
La définition des objectifs du PADD : 3 fils conducteurs...

La construction du projet s'appuie sur un diagnostic et des questionnements qui orientent l'élaboration des objectifs sur l'ensemble des sujets. Ces constats et enjeux sont abordés sous le prisme de 3 «fils conducteurs» qui ont guidé les réflexions et les choix :

• **Fil conducteur 1 : Les héritages** / ceux sur lesquels peut s'appuyer le projet pour valoriser les atouts du territoire, ceux à préserver ou à délaisser, ceux que l'on va laisser aux générations futures.

• **Fil conducteur 2 : Les équilibres /** ceux que l'on souhaite voir perdurer, les déséquilibres à corriger, les nouveaux équilibres à rechercher ou à inventer, les équilibres qui doivent converger dans l'imbrication des échelles communales et métropolitaine.

• **Fil conducteur 3 : Les transitions /** celles nécessaires face aux défis de demain, ce qui doit évoluer, se transformer au travers de nouvelles approches et d'un changement de modèle.



Les 3 fils conducteurs mettent en perspective l'ensemble des thématiques. A titre d'illustration :


© CAM

► A Châteaugay, la reconquête du vignoble permet la résurgence d'un **héritage** propre à l'identité du territoire ; elle doit cependant retrouver un **équilibre** avec le maintien d'une trame verte (haies, strate arborée...) qui assure les fonctionnalités écologiques ; et elle s'inscrit dans une **transition** vers la constitution d'une ceinture agricole de proximité et le développement de l'autonomie alimentaire de la Métropole.


© CAM

► A Aulnat, la dynamique de recomposition du centre-bourg constitue un nouveau modèle de fabrique de la ville, une **transition** vers plus de sobriété foncière et un réinvestissement des centralités, tout en contribuant aux **équilibres** de la production de logements (location / accession), en associant architecture contemporaine et respect de l'**héritage** des formes bâties des tissus anciens.


© CAM

► A Pont-du-Château, le Caméléon est un équipement qui s'inscrit dans l'**héritage** des politiques locales favorisant l'accès de tous à la culture, aux sports et loisirs. Ce complexe témoigne d'une **transition** vers de nouveaux modes de conception architecturale écologique et de programmation multi-usage et polyvalente. Sa localisation, à proximité de la halte ferroviaire, recherche un nouvel **équilibre** en lui conférant une dimension supra-communale, celui d'une organisation multipolaire de l'espace métropolitain.

FIL CONDUCTEUR 1 : LES HÉRITAGES

▶ **Une géologie, des paysages et des patrimoines qui contribuent à l'attractivité du territoire autant qu'à la qualité du cadre de vie.** Des «monuments naturels» qui marquent les paysages, à la richesse de son histoire (de l'époque gallo-romaine à l'ère industrielle), la Métropole dispose de singularités à préserver et à valoriser.

▶ **Un héritage industriel et universitaire**, qui ancre la Métropole dans une tradition d'innovation, de savoirs et de savoir-faire, l'oriente vers les défis techniques et scientifiques du XXIe siècle (mobilité, santé, alimentation, environnement...) et qui est encore aujourd'hui le moteur d'une dynamique économique et résidentielle à pérenniser.

▶ **Une Métropole qui rayonne sur le Massif Central et un fonctionnement urbain en réseau avec les territoires voisins,** qui implique de considérer le devenir métropolitain à la lueur de l'ensemble des interrelations.

▶ **Une effervescence culturelle** qui s'appuie autant sur les initiatives locales que la conduite de politiques publiques volontaristes, moteurs d'attractivité et de solidarités.

▶ **Une Métropole à taille humaine**, qui permet de concevoir une urbanisation favorisant la «ville des courtes distances» et un quotidien apaisé. Cela suppose de rechercher des proximités, à l'échelle des communes et des quartiers, en évitant la dispersion des usages et en assurant des services en mobilité fonctionnels et performants.

▶ **Une histoire de l'urbanisation au XXe siècle qui s'est affranchie du socle physique,** gommant la lecture des reliefs et des paysages ou faisant disparaitre les cours d'eau qui traversent l'espace urbain, entrainant en parallèle les pressions sur les milieux et l'aggravation des risques naturels.

▶ **Un environnement urbain minéralisé et routier,** issu de modèles de développements fonctionnalistes, d'un étalement urbain et de la priorité donnée à l'époque aux circulations automobiles, dont il s'agit à présent de se défaire pour retrouver un cadre de vie adapté au réchauffement climatique et favorable à la santé de tous (développement des mobilités actives, lutte contre les pollutions et les phénomènes d'îlots de chaleur urbain...)

▶ **Une richesse des milieux naturels, une biodiversité et des ressources à préserver pour les générations futures,** par un modèle de développement sobre et maîtrisé, sauvegardant les terres nourricières et les ressources essentielles (l'air, l'eau), luttant contre la disparition du vivant sous les effets de l'anthropisation et des changements climatiques,

FIL CONDUCTEUR 2 : LES ÉQUILIBRES

▶ **Une valorisation inégale des grandes entités paysagères,** avec des composantes bien identifiées et préservées, à l'instar de la Chaîne des Puys, et d'autres moins considérées par les phases successives d'aménagement et d'urbanisation (les coteaux, la plaine agricole et ses reliefs isolés...). De même, de nombreux éléments de patrimoines sont davantage à mettre en valeur, en apportant le même soin à l'emblématique qu'au méconnu.

▶ **Une grande nature proche.. mais peu de nature en ville** avec un nouvel équilibre à rechercher pour permettre aux habitants d'accéder facilement aux grands espaces naturels, mais également à des lieux de nature de proximité.

▶ **Des interactions à rechercher entre ville, nature et agriculture** dans une logique de bénéfices mutuels : des espaces agricoles et urbains favorables à la biodiversité, un développement urbain qui maîtrise son extension sur les espaces agricoles et naturels, une biodiversité qui rend des services eco-systèmiques aux urbains, une agriculture de proximité et une alimentation favorable à la santé, une préservation des espaces agri-naturels nécessaire face aux aléas climatiques, aux pollutions et à la raréfaction des ressources (en eau notamment).

▶ **Des déséquilibres liés à la périurbanisation au-delà des frontières de la Métropole** qui entraînent une augmentation des flux pendulaires et l'usage de l'automobile et déstabilisent les équilibres démographiques (fuite des jeunes ménages et des familles en dehors de la Métropole). Ils supposent d'activer des leviers en faveur d'un habitat abordable et désirable ainsi que d'appréhender la mobilité à la grande échelle en facilitant le report modal.

▶ **Des déséquilibres liés à l'organisation de l'espace entre centralités et périphéries,** la répartition des fonctions urbaines et à la concurrence sur le foncier en défaveur des commerces et emplois de proximité (services, artisanat...).

▶ **Des complémentarités des formes d'habitat** à l'échelle métropolitaine... mais également **des disparités et segmentations socio-spatiales** entre les communes et les quartiers. D'autre part, les typologies d'habitat sont relativement peu équilibrées au sein des communes pour permettre des parcours résidentiels de proximité tout au long de la vie. La diversification de l'offre en logement et son rééquilibrage en faveur d'une plus forte mixité sociale et générationnelle sont à rechercher.

▶ **Une recherche d'équilibre en apportant des réponses adaptées aux spécificités des communes,** et en conciliant les usages au sein de chaque entité du territoire.

FIL CONDUCTEUR 3 : LES TRANSITIONS

► Une nouvelle approche de la métropolisation.
Si la dynamique métropolitaine est à poursuivre en termes d'accueil de population, d'activités, de services, elle doit être adaptée et proportionnée aux capacités et aux besoins de la Métropole et de ses communes. Sans «faire la course» au développement, il s'agit d'accueillir dans de bonnes conditions, avec des projets qui «font sens», participant à la «Métropole du bien vivre et du bien-être». Les perspectives économiques et démographiques ne sont plus à aborder sous l'angle quantitatif, mais sont à requestionner à la lueur de leurs apports à la vie locale et de la recherche de complémentarités avec les territoires voisins.

► Une accélération de la transition énergétique et écologique pour s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique planétaire qui impacte aussi particulièrement le territoire métropolitain (canicules, périodes de sècheresse, accentuation des risques naturels...). Au-delà des actions d'adaptation, il s'agit de s'attaquer aux causes plus qu'aux effets, en décarbonnant le fonctionnement urbain (énergie, déplacements, construction, métabolisme), en développant la résilience et l'autonomie du territoire.

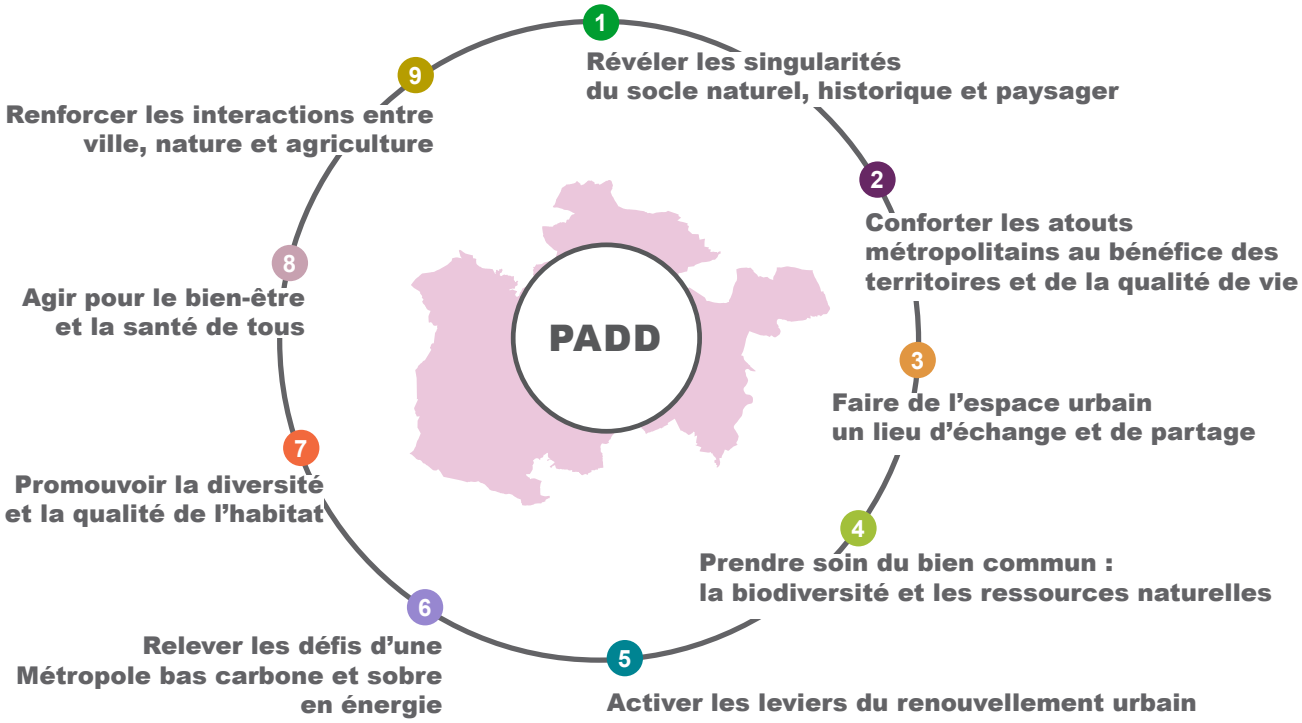
► Un changement de modèle dans le processus d'urbanisation en privilégiant le renouvellement urbain et la mobilisation du bâti existant pour assurer une moindre artificialisation des sols et limiter les dispersions. Il s'agit d'appréhender les mutations urbaines, la recherche de compacité et d'intensité dans une logique d'amélioration du cadre urbain, d'adaptation aux communes et quartiers, de développement des usages de la proximité, du végétal et de la biodiversité urbaine. Les dynamiques de renouvellement urbain sont également à déployer pour l'accueil d'activités face à la raréfaction du foncier économique.

► Des mobilités durables replacées au coeur du fonctionnement métropolitain, en favorisant les proximités et les centralités, en s'appuyant sur un nouveau partage des espaces publics à la faveur du piéton, des vélos et des transports en commun. La reconfiguration à venir du réseau de transport collectif (projet INSPIRE) et la réalisation de pistes cyclables reliant les communes et les quartiers accompagnent les mutations urbaines et renforcent les solidarités métropolitaines.

► Une attention nouvelle aux transitions urbaines et paysagères pour effacer les ruptures et segmentations entre les différents espaces, notamment en retravaillant le traitement des lisières urbaines et des franges agricoles et en requalifiant les paysages des grands axes d'entrées de ville et la traversée des zones d'activités.

► Une fabrique de l'espace qui s'appuie sur les initiatives locales et qui renforce le rôle des citoyens, s'attèle à expérimenter de nouveaux modes de faire et de suivi des évolutions urbaines (urbanisme, transitoire, participatif, politique d'évaluation, open data...).

Les 9 objectifs du PADD



Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager

A

Poursuivre les démarches de protection et de valorisation des patrimoines et des paysages

qu'ils soient remarquables et emblématiques de l'identité métropolitaine ou moins connus ou reconnus et disséminés sur le territoire, mais qui en révèlent toute sa richesse géographique et historique.

DÉCLINAISONS

► **La coordination des politiques d'aménagement avec l'ensemble des périmètres et dispositifs existants :** Plan de Gestion UNESCO de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne, labellisation Chaîne des Puys - Puy de Dôme Grand Site de France, Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Sites classés et inscrits, Espaces Naturels Sensibles, Sites Patrimoniaux Remarquables de Montferrand, de Pont-du-Château et de Royat, Monuments historiques...

► **De nouvelles initiatives et démarches de protection et de valorisation :**

• dans le cadre de projets de territoire, tel que les candidatures au Label Pays d'Art et d'Histoire ;

• à l'échelle de sites à valoriser (Projet de labellisation Grand Site de France du Plateau de Gergovie et des Sites Arvernes, de classement de la Montagne de Serre, mise en place du Site Patrimonial Remarquable sur le centre historique de Clermont, Plans Paysage...) ;

• par un soutien et un accompagnement des projets de réhabilitation sur les édifices remarquables et caractéristiques ;

• par une évolution progressive des périmètres de protection aux abords des monuments historiques et la définition de délimitations pertinentes au regard des covisibilités et de la mise en valeur des espaces urbains environnants. Le partenariat avec les Architectes des Bâtiments de France est à poursuivre afin d'harmoniser les positions et méthodologies d'approche des projets sur les communes.

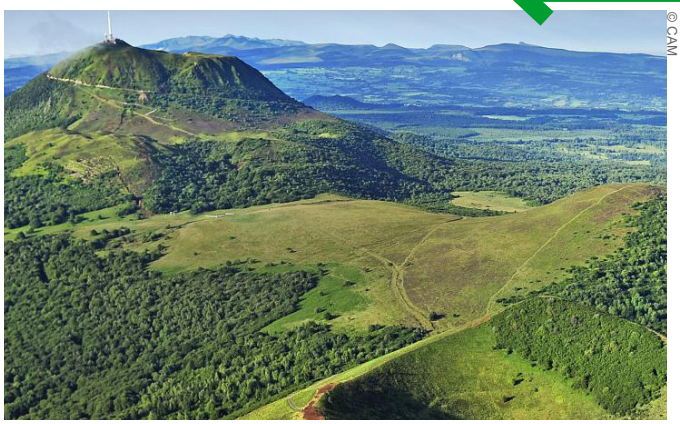
► **La prise en compte de la diversité du patrimoine présent dans l'ensemble des communes** (petit patrimoine diffus, bâti ou naturel) pour limiter leur démolition, préserver leurs caractéristiques remarquables lors de travaux sur le bâti existant et les valoriser lors des aménagements urbains. (Cf. Focus ci-contre)

Cela suppose la poursuite des travaux d'inventaire pour une meilleure connaissance de l'ensemble des patrimoines afin de guider les politiques de préservation et de valorisation, d'adapter et de compléter les dispositifs de protection.

► **Une requalification des espaces publics** permettant de mettre en valeur du bâti et des paysages urbains patrimoniaux (exemples: effacement des réseaux, harmonie du mobilier urbain, insertion et dissimulation du stationnement...).

PRENDRE EN COMPTE LES PATRIMOINES DANS LEURS DIVERSITÉS

DE L'EMBLÉMATIQUE ... ⟷ **... AU MÉCONNU**



Chaîne des Puys inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO



Coulée de lave affleurante, avenue Léon Blum, Clermont Ferrand

FOCUS /

La prise en compte du patrimoine diffus

La poursuite des travaux d'inventaire et la prise en compte du patrimoine diffus concernent en particulier :

• **le patrimoine géologique** au travers :

> des géosites présents sur le territoire, qui disposent d'un intérêt scientifique et pédagogique avéré, en les associant aux itinéraires de découverte et aux actions de restauration paysagère (Carrière de Gandaillat, Puy de Crouël, Puy de la Poix, Puy de Gravenoir, Grottes basaltiques de Royat...).

> des nombreuses traces de l'intense passé géologique disséminées au sein des espaces urbains (affleurements de coulée de lave, dépôts sédimentaires...) dont il s'agit d'assurer la pérennité et une meilleure visibilité dans les aménagements.

> des constructions anciennes en pierres et roches naturelles qui contribuent également à préserver les liens entre la géologie singulière du territoire et l'histoire de son urbanisation.

• **le patrimoine forestier et arboré**, en particulier :

> les forêts anciennes, riches en biodiversité, présentes à l'Ouest du territoire le long de la Faille de Limagne et sur le Plateau des Dômes.

> les arbres remarquables par leur ancienneté, leur envergure ou leur essence, qui contribuent à la qualité visuelle et écologique des espaces urbains ou agri-naturels.

• **le patrimoine archéologique**, dans le cadre des campagnes préventives.

• **les centres-bourgs et noyaux anciens,** en prenant en compte les spécificités de leurs tissus et architectures (exemple : forts-villageois).

• **le petit patrimoine bâti rural, agricole et viticole** présent au sein des communes et des espaces naturels et agricoles.

• **le patrimoine lié à l'histoire thermale, ferroviaire, militaire ou industrielle du territoire** au travers de la préservation ou de la réinterprétation des édifices et structures remarquables pour restituer la mémoire des lieux. A ce titre, il s'agit également de valoriser le petit patrimoine lié à l'eau et son usage thermal ou industriel.

• **les architectures remarquables des XIX^e^ et XX^e^ siècles,** témoins des différents styles et courants architecturaux, plus particulièrement présentes au sein des tissus de faubourg du centre urbain.

• **les tissus urbains particuliers, notamment les différentes cités ouvrières jardinées** (cités Michelin, maisons Castor...), qui forment des paysages urbains singuliers à préserver.

RETROUVER LE FIL DE L'HISTOIRE

















B

Favoriser la réinterprétation et la réappropriation des patrimoines afin qu'ils participent aux évolutions urbaines, sociales et environnementales. La dimension patrimoniale s'inscrit dans la transversalité des enjeux du territoire, en termes :

• d'attractivité touristique, d'itinéraires de découverte et d'évènements thématiques ;

• de politique culturelle en lien avec les structures existantes (musées, bibliothèques, festivals...) et les acteurs locaux ;

• de développements des savoirs et des savoir-faire (des travaux de recherche aux métiers de l'artisanat et de la construction) ;

• de développement du lien social et des proximités ;

• de renouvellement urbain (de la reconquête des centres-bourgs à la reconversion des friches et sites industriels) ;

• de qualité résidentielle et de transition écologique.

DÉCLINAISONS

► **Une seconde vie pour les édifices délaissés,** dans le cadre des projets de reconversion à l'échelle du bâti ou d'opérations urbaines, en privilégiant des usages permettant une ouverture à la population ou aux visiteurs. A cet égard, la création de nouveaux équipements peut s'appuyer sur la réinterprétation du patrimoine emblématique local. Ces projets sont aussi l'occasion de concilier restauration du patrimoine et création architecturale par un dialogue entre architectures traditionnelles et contemporaines.

► **Une adaptation aux usages contemporains et aux enjeux environnementaux.** Les démarches de requalification des tissus anciens et les travaux sur le bâti remarquable sont l'occasion :

• de rechercher des équilibres entre préservation et transformation, à l'échelle du bâti, de l'îlot ou des centres-bourgs ;

• d'apporter des réponses contextualisées permettant une meilleure insertion dans les tissus anciens des adjonctions contemporaines (surélévations/extension, ouvertures, terrasses, annexes, panneaux solaires, stationnements...) ;

• d'éviter les réponses standardisées lors des travaux de rénovation ou d'isolation, dénaturant les qualités visuelles du bâti, dégradant les propriétés thermiques des matériaux naturels ou entraînant une perte de refuge pour la biodiversité sans solution de substitution ;

• de remodeler les espaces publics à la faveur d'une plus forte végétalisation, d'un apaisement des circulations et d'usages diversifiés et partagés (vie sociale, marchés, commerces...).

La mise en place d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) sur les centres-bourgs participe à concilier la valorisation des patrimoines et l'adaptation des tissus anciens aux enjeux contemporains.

► **La reconquête des paysages oubliés,** témoins de la géographie et de l'histoire du territoire, notamment les cours d'eau qui parcourent l'espace urbain et les paysages viticoles et arboricoles des coteaux et espaces peri-urbains (Cf. Objectif 9).

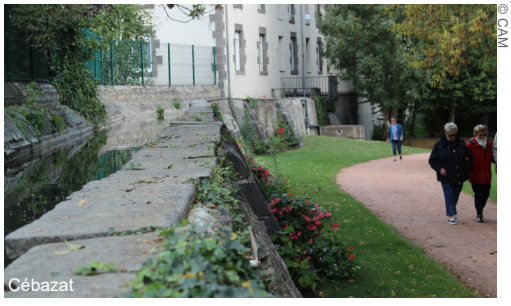












C

Valoriser et ménager les vues sur les éléments remarquables du patrimoine naturel et bâti qui permettent une lecture du grand paysage, des singularités du socle géomorphologique, de l'histoire de l'urbanisation.

DÉCLINAISONS

► **La mise en scène des entrées sur le territoire,** par la route ou le train :

• le long des axes de plaine avec l'arrière-plan emblématique de la Faille de Limagne et de la Chaîne des Puys ;

• depuis l'Ouest du territoire, avec la succession de paysages tantôt fermés et boisés, tantôt ouverts et pâturés, débouchant sur des routes-belvédères offrant des points de vue sur l'espace urbain central.

A l'échelle des grands axes, il s'agira de concilier «premier plan» et «arrière plan» dans les projets d'aménagement et de construction en préservant des fenêtres visuelles sur le paysage lointain.

Il convient également de valoriser les mises en scène existantes depuis les axes traversants l'espace urbain alignés sur des «points de fuite» emblématiques (Puy de Dôme, Cathédrale de Clermont...), par exemple au travers de la préservation ou de la création d'alignements d'arbres.

► **L'amélioration des accès aux points de vue :**

• le long des itinéraires de promenades et de randonnées, notamment sur les reliefs ceinturant l'espace urbain central ou ponctuant la plaine agricole (les Côtes, Puy de Grave Noire, de Crouël, de Bane, d'Aubière, de Montrognon...) ou les ourlets du Val d'Allier ;

• depuis les belvédères des parcs urbains (Bargoin, Montjuzet, Boisbeaumont, ...) ;

• sur les promontoires des sites historiques et centres-bourgs (Pont-du-Château, Châteaugay...) ;

• depuis les principaux lieux de vie (plateau du campus des Cézeaux, futur belvédère de Saint-Jacques suite à la démolition de la «Muraille de Chine»...).

► **La préservation des écrins paysagers enveloppant les centres-bourgs et les villages,** qui permettent une lecture des silhouettes urbaines caractéristiques et patrimoniales depuis les axes et cheminements principaux :

• en maintenant des espaces de transitions (pentes arborées, vallées jardinées, vignobles ou vergers...) ;

• en adaptant les gabarits et volumétries des nouvelles constructions aux profils des tissus anciens pour les fondre dans le paysage ;

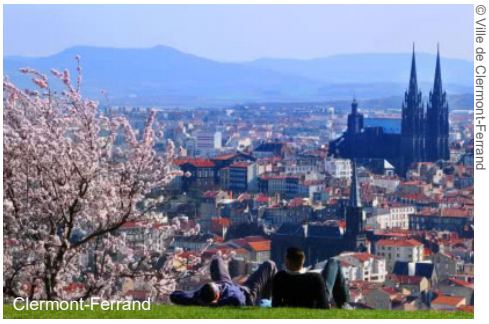
• par la recherche d'un moindre impact visuel et d'une dissumulation des réseaux de distribution d'énergie et de télécommunication.

► **L'intégration des vues à l'échelle des constructions,** en considérant les vues sur le grand paysage comme un facteur d'attractivité et de qualité résidentielle et d'usage (orientation des bâtiments, ouvertures, balcons, terrasses, utilisation des toitures et couronnements).

INTEGRER LES VUES À TOUTES LES ECHELLES


© CAM
Nohanent


© CAM
Orcines


© Ville de Clermont-Ferrand
Clermont-Ferrand


© domaine public
Cournon d'Auvergne


© CAM
Cébazat


© CAM
Saint Genès Champanelle

D

Contenir et encadrer les développements urbains dans les secteurs à forte valeur paysagère.

Les paysages sont un critère essentiel qui doit guider les choix du développement urbain et d'insertion des constructions dans leur environnement.

DÉCLINAISONS

▶ **Le maintien de coupures d'urbanisation entre les noyaux anciens des villages et des hameaux** présents à l'Ouest du territoire pour préserver leurs identités en limitant l'urbanisation linéaire le long des axes qui les relient. Ces coupures d'urbanisation sont également nécessaires aux continuités écologiques.

▶ **Une limite au mitage des pentes et à l'étagement des constructions sur les reliefs** qui impactent le grand paysage et les co-visibilités.

Par ailleurs, il s'agit de mieux inscrire les constructions dans la topographie de manière à réduire les impacts sur la lecture des paysages, en travaillant sur les volumétries et l'ordonnancement du bâti (segmentations visuelles évitant les «effets de barre»), la discrétion des teintes et la dissimulation par un couvert arboré.

▶ **La création de lisières paysagères autour des enveloppes urbaines** pour éviter les transitions abruptes entre l'urbain et les espaces agricoles (Cf. Objectif 9).

RECONSIDÉRER LA LECTURE DU PAYSAGE DANS LES CHOIX D'URBANISATION


© CAM

Etagement de l'habitat pavillonnaire sur le relief à Cournon d'Auvergne


© CAM

La ZAC Malmouche à Aubière vue du belvédère du plateau des Cézeaux

E

Innover dans les formes urbaines, les architectures et les aménagements

pour lutter contre la banalisation des espaces urbains, créer le patrimoine de demain et requalifier les paysages délaissés.

DÉCLINAISONS

▶ **Une évolution nécessaire des modèles architecturaux et formats standardisés,** qui entraînent par reproduction une monotonie des paysages urbains et leur uniformisation à l'échelle nationale (le lotissement, l'immeuble sans cachet, les boîtes à chaussures des zones d'activités et commerciales...).

▶ **L'innovation dans la conception urbaine et architecturale,** en favorisant la créativité et en limitant le pastiche, y compris pour les interventions sur le bâti existant ou dans les tissus anciens.
L'accompagnement architectural des projets par la collectivité est à développer afin de concilier création, insertion dans les tissus et réponses aux enjeux urbains ou environnementaux.

▶ **Une qualité des interfaces publiques/privées** qui participent au paysage de la rue (frontage et végétalisation des retraits, seuils habités, dissimulation du stationnement automobile, qualité et harmonie des clôtures, transparences visuelles vers les coeurs d'îlots...).

▶ **Une recomposition des paysages abîmés des entrées de ville et des grands axes** traversant ou reliant les communes, en particulier au droit des zones d'activités :

• par une requalification des espaces publics, laissant davantage de place aux différentes mobilités (cheminements sur les trottoirs, itinéraires cyclables, transports collectifs) et à la végétation (alignements d'arbres, bandes plantées...) ;

• par une diminution de la présence publicitaire (en lien avec le RLPi) et une évolution du mobilier urbain, dont le vocabulaire, «routier» est à atténuer ;

• par la composition des espaces privés, en veillant à la qualité des interfaces entre les espaces publics et le bâti et en développant de nouvelles architectures.

La recomposition des paysages autour des grands axes revêt notamment un caractère stratégique :

• sur l'axe Clermont-Cournon, en lien avec les aménagements de la ligne C, la requalification des zones d'activités commerciales ou économiques (La Pardieu, Clermont Sud-Aubière, Cournon/Le Cendre) ;

• sur la traversée de Lempdes par la RM766, en lien avec la requalification de la zone d'activités et de nouvelles transitions vers le centre-bourg ;

• au droit des pénétrantes irriguant l'espace urbain central, en particulier autour de l'axe RM2009 et ses sections du boulevard Clémentel et du boulevard Saint Jean qui s'inscrivent dans un environnement urbain en mutation.

Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie

A

Déployer les politiques culturelles et sportives en tant que piliers du rayonnement métropolitain, du lien social et de l'épanouissement de chacun. Elles s'inscrivent autant dans une dynamique territoriale élargie (attractivité régionale, à l'échelle du Massif Central...) que dans la proximité (accès aux services et équipements, animation urbaine, qualité de vie...). Elles participent aux mutations urbaines et à la vitalité des tissus associatifs et économiques du territoire.

DÉCLINAISONS

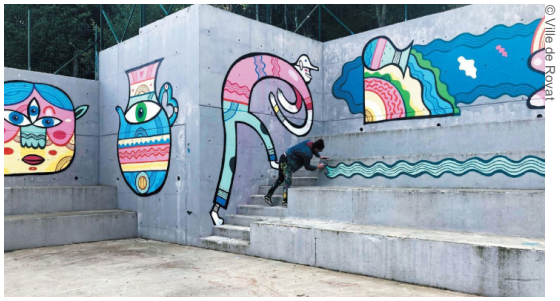
► **Des synergies et une mise en réseaux des équipements et des acteurs autour de projets partagés**, qui permettent une diffusion des pratiques sportives et culturelles dans l'ensemble des communes de la Métropole (à l'instar de la mise en réseau des médiathèques),
Les politiques culturelles et sportives accompagnent également les filières économiques d'excellence et de l'innovation (Industries Culturelles et Créatives, Sport Santé Bien-être).

► **L'art et le sport comme support d'une nouvelle urbanité** en décuplant leurs présences au sein de l'espace public au travers d'interventions pérennes (œuvres d'art, mobilier urbain) ou éphémères et événementielles (spectacles vivants, manifestations culturelles et sportives, festivals, urbanisme transitoire...).

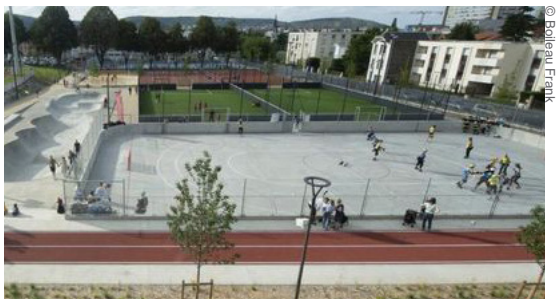
► **Une requalification et un renforcement des équipements existants**, pour adapter leur capacité d'accueil, améliorer leur accessibilité et leur ouverture à la population (exemple : pratiques libres), les engager dans la transition énergétique et écologique du territoire (rénovation énergétique, végétalisation...).

► **La création de nouveaux lieux culturels ou sportifs.**
Au-delà de la finalisation de la politique de maillage territorial en équipements de proximité, il s'agit de concevoir les équipements structurants dans une double échelle, métropolitaine et locale (la commune, le quartier), en renforçant leur polyvalence (diversification des pratiques) et par l'apport d'usages de proximité.
Le maillage territorial de lieux culturels et sportifs s'appuie également sur les initiatives privées et associatives (lieux d'exposition, salles de spectacles, cinémas, galeries d'art...) en s'inscrivant dans une logique de proximité et de renforcement des centralités.

L'ART ET LE SPORT, VECTEURS D'URBANITÉ


© Ville de Royat

Intervention artistique à L'avan-C à Royat


© Boileau Frank

Installations sportives en «pratique libre» au stade P. Marcombe à Clermont-Ferrand

FOCUS / Des projets d'équipements culturels et sportifs structurants

Parmi les projets récents, en cours de réalisation ou à l'étude sont notamment identifiés :

- l'ouverture de la scène nationale de la Comédie de Clermont (2020)
- l'installation du FRAC Auvergne dans la Halle aux Blés,
- le projet de Bibliothèque métropolitaine sur le site de l'Hôtel Dieu,
- la réalisation d'un Plan Musée,
- la réalisation d'une «Cité du Court» en lien avec le festival du court métrage,
- la Médiathèque de Pont-du-Château (2021),
- la réalisation du Pôle culturel de Croix Neyrat (2021),
- le projet d'extension du stade Gabriel Montpied,
- la réalisation d'une nouvelle piscine dans le quartier des Vergnes,
- la rénovation et le développement des thermes de Royat et de Royatonic.

B

Renforcer les pôles d'innovation, les sites universitaires, de recherche et de formation,

maillons essentiels de l'attractivité métropolitaine et régionale. Ils contribuent fortement au dynamisme résidentiel et sont au coeur de l'ADN économique métropolitain, alliant savoirs et production. Ils orientent notamment le territoire vers des spécialisations visant à relever les défis du XXIe siècle : la mobilité, la santé, l'alimentation, les filières du numérique et des industries culturelles et créatives....

DÉCLINAISONS

▶ **La promotion de l'écosystème métropolitain de l'enseignement supérieur et de la recherche,** au travers d'une plus grande ouverture sur la ville, de coopérations renforcées avec les acteurs économiques et d'une meilleure visibilité internationale, notamment au travers du label I-Site. Au delà, l'ensemble des facteurs qui contribuent à l'attractivité d'une «métropole étudiante» sont à renforcer (qualité et coût du logement, mobilité, vitalité culturelle, accès à l'emploi...).

▶ **L'accompagnement des filières d'excellence et de l'innovation** en renforçant les synergies entre l'enseignement, la recherche, les locomotives économiques et l'entrepreneuriat à l'appui des labellisations French Tech et French Impact.

▶ **La restructuration et le développement des sites,** en particulier :

• les sites universitaires du centre de Clermont-Ferrand en lien avec la stratégie immobilière de l'Université Clermont Auvergne de recomposition des sites, de création d'un Learning Center et de lieux de vie étudiants ;

• les sites du Centre Hospitalier Universitaire ;

• le Campus des Cézeaux, pour en faire un véritable quartier métropolitain, en recherchant une meilleure intégration dans l'espace urbain et l'apport de fonctions complémentaires (résidentielles ou économiques). Il s'agit également de renforcer ses liens avec les parcs technologiques des Sauzes, de la Pardieu et du PDS Sarlière Nord ;

• le développement de sites dédiés à la formation et à l'innovation au sein des quartiers en recomposition de l'entre-deux-villes (Cataroux, République, Saint Jean) et NPNRU (Les Vergnes, La Gauthière, Saint Jacques) ;

• le renforcement des pôles de Ladoux et de Marmilhat, en permettant leur densification et en améliorant leur accessibilité par les transports en commun et modes actifs ;

• les sites périphériques existants dédiés à des domaines d'excellence spécifiques (ex: INRAE).



Campus des Cézeaux



Centre promotion des métiers de l'industrie - Cataroux

C

Soutenir l'emploi et l'accueil d'activités économiques en favorisant :

• les activités endogènes nécessaires à l'écosystème économique et au fonctionnement du territoire (agriculture, artisanat et petites industries, économie résidentielle et des services, économie circulaire et solidaire...) ;

• les activités productives, qui contribuent à préserver l'héritage industriel de la métropole en l'orientant vers les technologies de pointe et l'économie verte ;

• la vitalité des fonctions métropolitaines supérieures (tertiaire et innovation) ;

• le développement de l'économie sociale et solidaire.

L'accueil d'activités économiques doit également s'inscrire dans la transition énergétique et écologique du territoire, la recherche d'une proximité emploi / habitat à la faveur de modes de déplacements durables, de nouveaux modèles d'implantation optimisant l'usage du sol et la reprise des sites.

(A noter : les orientations relatives aux activités agricoles figurent dans l'objectif 9).

DÉCLINAISONS

▶ **Un développement de l'emploi dans l'ensemble des communes** afin de contribuer à leur vitalité, au dynamisme des bassins de vie ainsi qu'au rapprochement domicile/travail et de l'offre et de la demande (services à la population, artisanat...). A ce titre, sont à renforcer :

• le maillage en zones d'activités artisanales de proximité, en privilégiant la reconversion de friches ou de locaux existants ;

• l'offre en locaux tertiaires et de services dans les communes peu pourvues, pour répondre à la demande locale, en recherchant une proximité aux centralités ou aux réseaux de mobilité.

Il est notamment ciblé la réalisation de locaux mutualisés, favorisant l'entrepreunariat, la création d'entreprises et une adaptation aux nouveaux modes de travail (maison de services, hôtel artisanal, coworking, espaces de télétravail...).

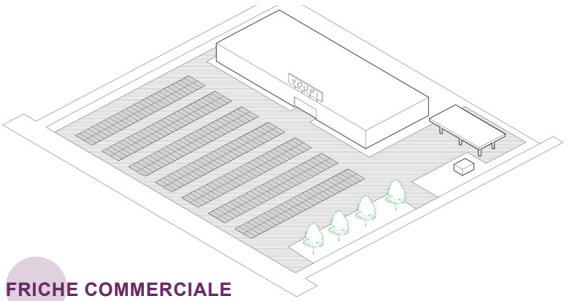
▶ **Des tissus urbains actifs et une mixité des fonctions urbaines** :

• en confortant les fonctions tertiaires et administratives du centre urbain ;

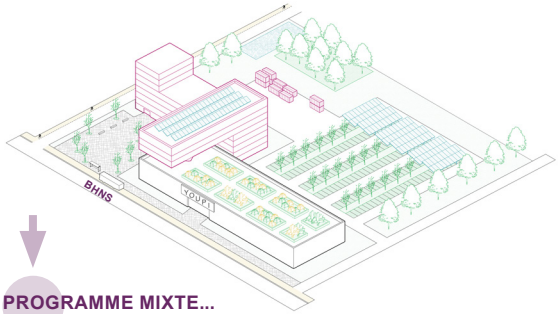
• en permettant le maintien d'activités productives en ville, dès lors qu'elles ne génèrent pas de nuisances ou conflits d'usages avec les fonctions résidentielles. Cela vaut notamment pour les grands sites en mutation de Clermont-Ferrand (Saint Jean, Cataroux) et les tissus de faubourgs, historiquement lieux de vie autant que de travail ;

• en privilégiant l'implantation des commerces, services et activités tertiaires au sein des tissus urbains pour réserver le foncier économique des ZAE aux activités trouvant plus difficilement leur place en ville. Le développement des services et des bureaux peut notamment s'appuyer sur les quartiers de gare, la proximité au réseau de transport collectif et les centralités des communes.

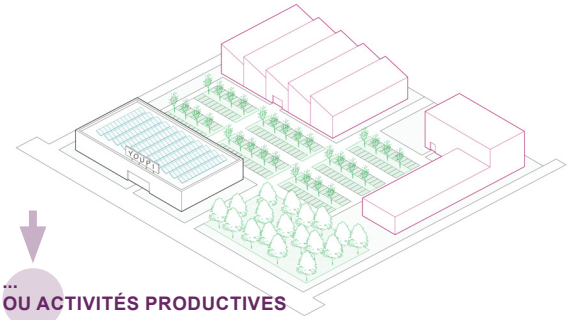
PRÉFIGURER UNE DÉDENSIFICATION COMMERCIALE AU PROFIT D'AUTRES USAGES



FRICHE COMMERCIALE

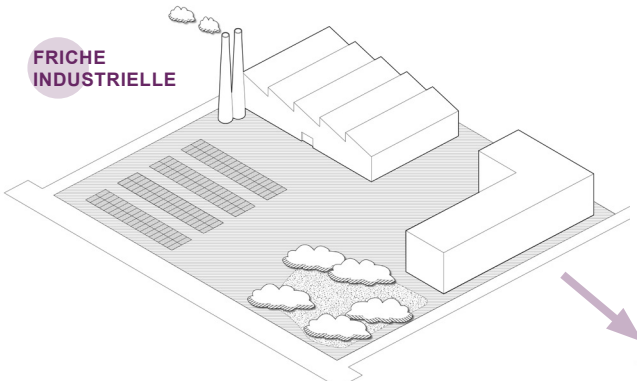


PROGRAMME MIXTE...
COMMERCE, TERTIAIRE, LOGISTIQUE URBAINE...

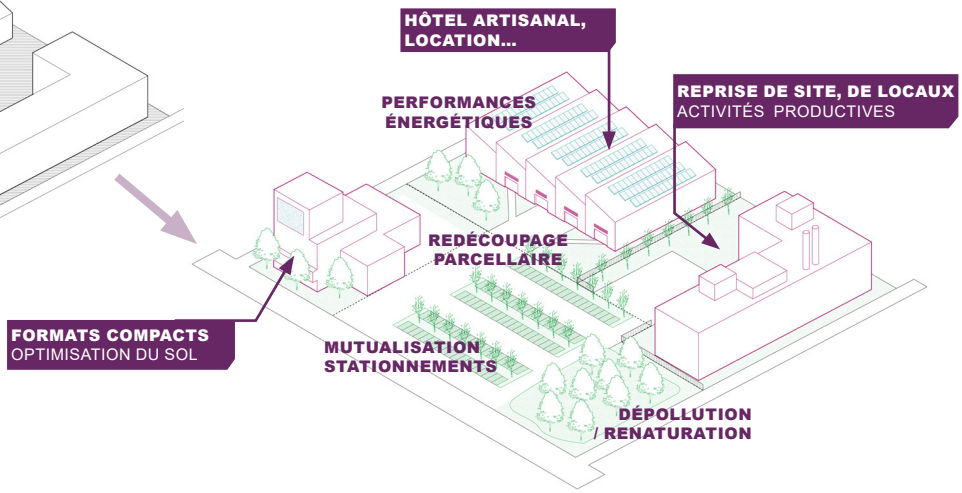


...
OU ACTIVITÉS PRODUCTIVES

ACCOMPAGNER LE RECYCLAGE DU FONCIER PRODUCTIF



FRICHE INDUSTRIELLE



► **La priorité aux activités productives et endogènes au sein des zones d'activités économiques.** Face à la raréfaction du foncier économique et dans la perspective d'une moindre artificialisation des sols, il convient :

• de limiter les développements tertiaires et commerciaux dans les zones d'activités périphériques ;

• de mieux orienter le développement des activités logistiques, très consommatrices en foncier, dans leurs localisations et formats (optimisation du sol, réflexions sur les apports en emplois des implantations au sein des zones d'activités, complémentarité avec les territoires voisins...) ;

• d'éviter les phénomènes de mitage par l'habitat des zones d'activités présentes dans les communes, qui entrainent des conflits d'usage et conduisent au départ progressif des activités ;

• de préfigurer une mutation à terme des surfaces commerciales, notamment sur l'axe Clermont-Aubière-Cournon et ainsi retrouver des emprises foncières pour d'autres activités (activités productives, espaces relais de logistique urbaine, tertiaire...).

► **La requalification des zones d'activités, la reconquête des friches et locaux vacants** pour renouveler l'offre au sein des zones existantes et améliorer leurs qualités urbaines, paysagères et environnementales. Le développement d'une politique foncière métropolitaine et l'accompagnement des projets économiques visent à inscrire dans la durée une politique de renouvellement urbain à destination des activités.

Est notamment identifiée la requalification des zones du Brézet, de Lempdes (Le Pontet - La Rochelle), de Cournon-Le Cendre, de Clermont Sud-Aubière, de Beaumont-Romagnat et du secteur Nord de Clermont. Il s'agit également d'accompagner la reprise des sites de Luxfer à Gerzat et de la Sucrerie Bourdon.

De même, la stratégie de requalification et d'accompagnement est à déployer au sein des plus petites zones présentes dans les communes.

► **Un renouvellement des formats d'accueil** pour :

• privilégier une meilleure rotation de l'immobilier d'activités en développant la location, les pépinières artisanales et hôtels d'entreprises ;

• favoriser la sobriété foncière en optimisant les gabarits des constructions (hauteurs, implantations...) et l'occupation des terrains (stationnements, réserves foncières non nécessaires...).

► **L'amélioration des qualités des zones d'activités** afin de les rendre plus fonctionnelles et connectées (Très Haut Débit), sécurisées, végétalisées et désimperméabilisés, mieux desservies par les transports en commun et les continuités cyclables, proposant des services et des aménités aux usagers et salariés (restauration collective, garde d'enfants, conciergerie, espaces de détente et loisirs...).

► **La finalisation de l'aménagement des zones d'activités engagées** pour satisfaire aux besoins à court et moyen termes, à savoir :

• le Parc des Gravanches, en complétant le secteur commercial dédié à l'équipement de la maison et aux loisirs et en privilégiant les activités productives sur les terrains restants ;

• le secteur Nord du Parc Logistique et du parc tertiaire des Montels en permettant également l'implantation d'activités productives sur ces zones ;

• le Parc de Développement Stratégique (PDS) Sarlième Nord autour d'activités innovantes en lien avec les mobilités et de synergies à rechercher avec le campus des Cézeaux, les pôles de recherche et les zones des Sauzes et de La Pardieu.

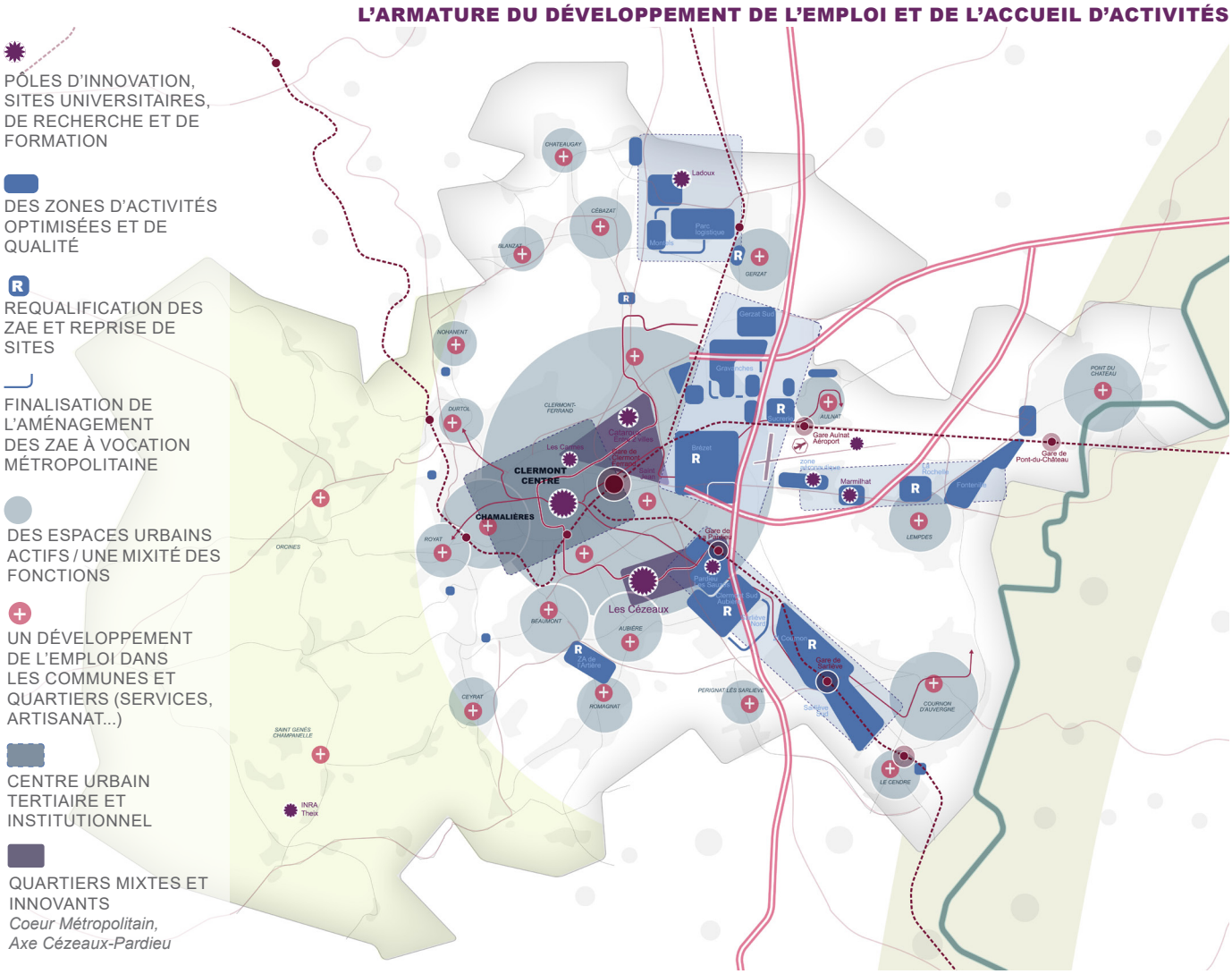
Dans le cadre de la stratégie d'une moindre artificialisation des sols et de prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles, les autres parcs d'activités prévus au SCoT ne sont pas souhaités dans leurs formes initiales. Des réflexions sont notamment à poursuivre sur :

• l'abandon de la Zone HQE de Blanzat, plus éloignée des réseaux de mobilité et située sur un secteur présentant des enjeux relatifs à la biodiversité ;

• le repositionnement du PDS Aéronautique, en privilégiant des implantations sur les terrains libres au Nord de l'aéroport plutôt que dans la partie Sud initialement prévue, très contrainte (site partiellement occupé, aléas inondation...) ;

• une redélimitation des surfaces dédiées aux activités sur le PDS Sarlième Sud, pour permettre le développement de projets agricoles et de trames paysagères, ainsi qu'une réorientation des programmations vers l'accueil d'activités productives des filières d'excellence (nutrition, santé, agroalimentaire…).

L'ARMATURE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS



DES QUARTIERS DE GARES STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

D

Considérer la Métropole comme point d'entrée du tourisme en Auvergne, associant tourisme urbain, culturel, événementiel, thermal, tourisme «Nature» et responsable, dans la perspective de proposer une diversité d'offre en hébergement, d'activités et de possibilités de découverte du territoire métropolitain et au-delà.

DÉCLINAISONS

► **Une diffusion du tourisme sur le territoire** au-delà des seuls sites emblématiques du centre urbain et de la Chaîne des Puys. Il convient notamment de mieux arrimer aux parcours touristiques le Val d'Allier et la voie verte, les sites géologiques et archéologiques, les centres-bourgs et villages des communes, les sites liés à l'héritage industriel ainsi que les sites touristiques des territoires limitrophes (musée de Lezoux, coutellerie thiernoise, vallée de la Sioule, Livradois Forez…).

► **L'amélioration des possibilités d'accès aux sites naturels et patrimoniaux périphériques,** sans avoir nécessairement recours à la voiture :

• en déployant des alternatives depuis le centre urbain (navettes, itinéraires cyclables continus associés à l'essor des vélo à assistance électrique, complémentarités avec le réseau bus...) répondant également aux besoins des habitants ;

• en militant pour la remobilisation du potentiel ferroviaire local, l'amélioration de la desserte ou la réouverture des lignes pour accéder au Val d'Allier, à la Chaîne des Puys, et aux destinations touristiques du grand territoire (Volvic, Sancy, Forez...).

► **La revalorisation du cadre urbain,** notamment sur les parcours entre les principaux sites emblématiques et touristiques du centre urbain (Royat-Chamalières, plateau de Clermont, Montferrand). La valorisation du secteur de la gare de Clermont-Ferrand et le renforcement de ses connexions avec le centre-ville sont ainsi stratégiques.

► **La diversité et la qualité de l'offre en hébergement :**

• en veillant aux équilibres entre les différentes catégories et en évitant une trop forte standardisation de l'offre hôtelière, avec une concurrence accrue entre nouveaux établissements et hôtellerie traditionnelle existante à mieux canaliser ;

• en accompagnant la montée en qualité des établissements existants (hôtels, campings...) ;

• en proposant de nouvelles formes d'hébergement pour répondre à la diversité des clientèles et des attentes, notamment en lien avec le «tourisme nature» (gîtes, hébergement de plein air, accueil à la ferme, cyclotourisme...).

► **Des aménités et des services** pour mieux orienter et faire connaître la diversité des sites, des activités, des évènements et manifestations (information, signalisation, supports numériques...). Il s'agit notamment de renforcer l'offre en services et en restauration à proximité des sites touristiques au sein des centres-bourgs et des villages.

E

Penser la mobilité à la grande échelle, tant pour l'accès au territoire et la connexion aux réseaux de transport structurants, que dans l'organisation des mouvements pendulaires avec les territoires voisins en limitant les flux automobiles et en incitant au report modal.

DÉCLINAISONS

► **Une meilleure connectivité à l'échelle nationale et régionale,** s'agissant des liaisons aériennes et ferroviaires. Au-delà de l'amélioration des liaisons stratégiques vers Paris et les autres métropoles régionales (Lyon, Saint-Etienne), la valorisation du «T» ferroviaire clermontois vise à lui redonner une position de carrefour des échanges locaux autant qu'interrégionaux (vers Bordeaux, Montpellier...).

► **Un renforcement des gares et haltes ferroviaires**, en particulier les gares proches des zones d'emplois et d'équipements et connectées au réseau structurant de transports en commun.

Le maintien des lignes et l'amélioration de la fréquence des trains est un levier essentiel pour un fonctionnement «en réseau» du grand territoire, la diminution des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre.

Le développement de l'intermodalité (transports urbains, vélos, P+R...) est à rechercher au droit de l'ensemble des gares et haltes ferrées du territoire. L'intermodalité entre la gare de Clermont-Ferrand et la gare routière est également à améliorer.

► **Un développement des parkings-relais**, permettant d'organiser le report modal de l'automobile vers les autres modes de déplacements. Il convient :

• d'améliorer les fonctionnalités des parkings relais existants (cohérence des flux, accès depuis les échangeurs routiers et les grands axes, tarification...) ;

• d'en créer de nouveaux, en lien avec les futures lignes B et C, mais également en préfigurant le développement à terme de nouvelles lignes structurantes, pour capter les flux sur l'ensemble des interfaces métropolitaines.

L'organisation des déplacements et des flux pendulaires à l'échelle du bassin d'emplois doit porter en priorité sur les solutions alternatives à la voiture individuelle. Dans ce contexte, la réalisation de nouveaux projets d'infrastructures routières, renforçant l'attractivité de l'usage de l'automobile, n'est pas souhaitée s'ils ne contribuent pas parrallèlement aux développements des mobilités alternatives et au report modal.

► **La promotion des usages collectifs sur route** à l'échelle du bassin d'emplois (covoiturage, autopartage, bus interurbains, plan de déplacements interentreprises, mutualisation des flottes...).

Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage

A

Recréer du lien autour de mobilités durables en considérant l'ensemble des actions relatives aux déplacements comme complémentaires et essentielles :

• aux solidarités écologiques, en diminuant les impacts des circulations automobiles sur la santé, la sécurité et les émissions de gaz à effets de serre ;

• à un nouveau partage de l'espace commun, favorable au lien social, à la qualité de vie et des paysages urbains ;

• à une équité territoriale dans l'accès aux services et à l'emploi, en proposant des solutions adaptées pour mailler l'ensemble des communes et des quartiers.

DÉCLINAISONS

► **Une présence automobile fortement réduite** au sein des espaces urbains :

• en donnant la priorité aux autres modes de déplacements (piétons, vélos, transports collectifs...) lors de l'aménagement des espaces publics et des projets urbains ;

• en limitant les flux de transit et en organisant le report modal (Cf. Objectif 2) . Il s'agit par ailleurs de proposer un nouveau schéma de circulation améliorant la répartition des modes de déplacements sur la voirie, notamment en accentuant le rôle multimodal des grands boulevards et des pénétrantes vers le centre urbain ;

• en apaisant les circulations (Cf. Objectif 8) ;

• en privilégiant l'urbanisation à proximité des transports collectifs (Cf. Objectif 5) ;

• en diminuant la place du stationnement sur l'espace public au profit d'autres usages et en incitant au stationnement en ouvrage.

Par ailleurs, les stationnements au sein des espaces privés sont à adapter aux différents contextes en conciliant la recherche d'une moindre concurrence aux autres services en mobilité et d'une moindre motorisation des usagers, tout en évitant l'encombrement des espaces publics.

► **La priorité aux piétons :**

• en favorisant la ville des courtes distances, la proximité entre habitat, emplois et services, l'accès aux espaces verts ;

• en proposant des espaces publics sécurisés et agréables ;

• en assurant une porosité des tissus urbains (sentiers urbains, préservation des venelles et cheminements présents dans les quartiers, intégration de continuités piétonnes dans les projets d'aménagements).

► **Un maillage cyclable continu, étendu et sécurisé** qui assure la traversée de la métropole, relie les communes et les quartiers :

• par la réalisation des itinéraires métropolitains prévus dans le cadre du schéma cyclable, et au-delà, en intégrant l'usage du vélo à l'ensemble des nouveaux aménagements pour développer un maillage de proximité ;

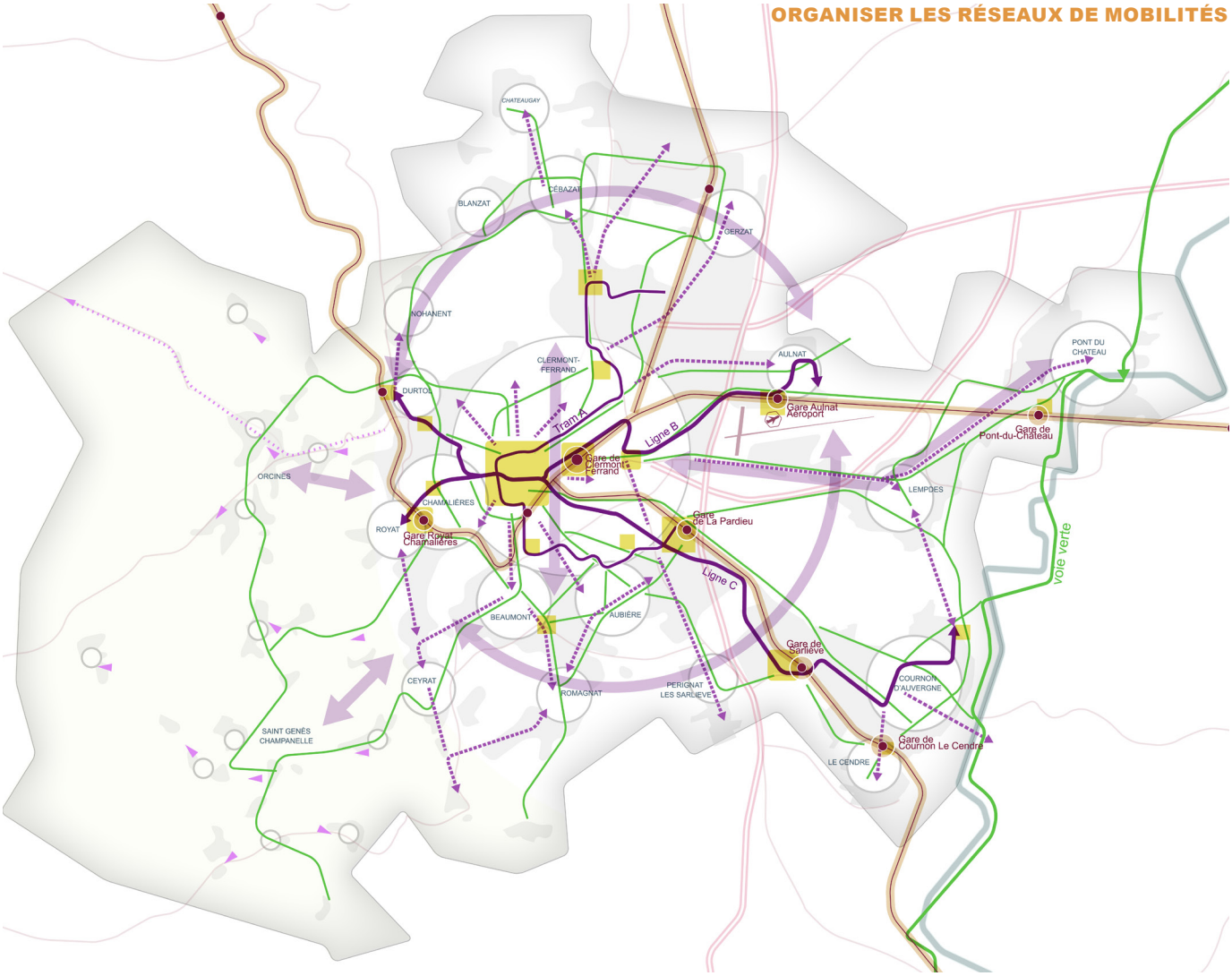
• par une qualité des aménagements encourageant le développement de la pratique du vélo de tous (confort des pistes, sécurité des traversées, végétalisation et ombrage, pratique par les enfants, les seniors...). Cela implique également de développer les possibilités de stationnement au sein des espaces publics comme des espaces privés.


© CAM
Apaisement et végétalisation de l'avenue Charras à Clermont Ferrand


© Vélocité 63
Liaison cyclable Pérignat-lès-Sarlième / Cournon d'Auvergne



© SMTC
La ligne C à Cournon d'Auvergne, future ligne structurante du projet INSPIRE



APAISER LES ESPACES URBAINS EN FAVEUR DES MOBILITÉS ACTIVES (MARCHE, VÉLOS...)

RÉALISER UN MAILLAGE CYCLABLE INTERCOMMUNAL

CONFORTER LE RÉSEAU FERROVIAIRE ET LES GARES

DÉVELOPPER LES LIEUX D'INTERCONNEXIONS ET DU REPORT MODAL

PROPOSER UN RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS EFFICACE

- Tram A
- Ligne B et C
- Restructuration du réseau bus
- Transport à la demande
- Complémentarité offre touristique et locale
- Principe de préfiguration d'une 4ème ligne Nord-Sud, de dessertes radiales, des communes de l'Ouest, de liaisons directes à l'Est

► **Un réseau de transports collectifs efficace** qui permet de réduire les temps de parcours et organise le report modal et une meilleure desserte des communes et des quartiers à l'appui du projet Inspire et de la reconfiguration du réseau bus autour :

• de lignes structurantes, avec pour colonne vertébrale la ligne A du Tramway, l'aménagement des lignes de bus B (Royat-Aulnat) et C (Durtol-Cournon d'Auvergne) à haut niveau de services et la préfiguration d'une 4ème ligne forte selon un axe Nord-Sud ;

• d'une amélioration de la desserte depuis les centralités périphériques vers le cœur clermontois et les lignes structurantes, notamment des liaisons plus rapides depuis l'Est du territoire (Lempdes, Pont-du-Château...) ;

• de l'organisation de lignes «radiales» entre les communes sans nécessairement passer par le centre de Clermont-Ferrand ;

• d'une desserte par des lignes régulières des communes de l'Ouest du territoire aujourd'hui non pourvues (Orcines, Saint-Genès Champanelle), en complémentarité de l'offre de transport à la demande, des transports interurbains et de la desserte en bus des sites touristiques de la Chaîne des Puys.

► **Un essor des mobilités partagées** avec l'extension du dispositif de vélos en libre-service C'Vélo, le développement de services de location longue durée, l'incitation à l'autopartage et au covoiturage, par exemple au travers du développement d'aires et de places de stationnement dédiées.

Des réflexions sont également à mener sur la création de voies réservées aux covoitureurs sur les grands axes et/ou les autoroutes, sur l'intégration des nouvelles glisses urbaines dans l'espace public ou sur l'émergence des véhicules autonomes.

B

Conforter les centralités et les proximités

au sein des chaque commune, afin d'assurer leur vitalité et de permettre un accès facilité des habitants aux différents services urbains qui rythment le quotidien.

DÉCLINAISONS

▶ Un dynamisme des centres-villes, centres-bourgs et des pôles de quartiers :

• en préservant et en développant les commerces de proximité et les activités en rez-de-chaussée qui contribuent à l'animation urbaine et favorisent les déplacements de courte-distance. Cela dépasse le seul maintien des linéaires commerciaux existants en privilégiant l'implantation de nouveaux commerces et de services au sein de «centralités élargies», notamment à l'occasion des projets urbains (exemple : secteur République à Cournon d'Auvergne, secteur Charles de Gaulle à Pont-du-Château)

• par une diversité d'usages au sein des équipements de proximité et en favorisant la création de lieux polyvalents et appropriables, notamment à destination du tissu associatif ou en lien avec les structures sociales (ex: maisons des solidarités) ;

• autour d'espaces publics fédérateurs et apaisés et d'un développement d'espaces verts de proximité ;

• par une offre nouvelle en logements au sein et à proximité des centralités et par la mobilisation du parc ancien (Cf. Objectifs 5 et 7).

▶ L'émergence de nouvelles polarités métropolitaines et de proximité :

• par un renforcement de la mixité des fonctions au droit des «portes urbaines» en voie de restructuration et connectées aux réseaux de mobilité (Clermont Nord, Saint Jean, Clermont Sud-Aubière, gare de Sarlève...) ainsi que le long des principaux boulevards, notamment en intégrant des activités en rez-de-chaussée ou dans les premiers niveaux des constructions ;

• dans le cadre du renforcement des pôles de vie présents dans le réseau de villages des communes de l'Ouest (bourg d'Orcines, projet d'Ecobourg à Saint-Genès-Champanelle...) ;

• en affirmant la vocation de Pont-du-Chateau en tant que «ville-relais» à l'Est de la métropole et au-delà, en termes notamment de fonctions urbaines de proximités (commerces, services…) et en lien avec son statut de Pôle de vie au sein de l'armature urbaine du SCoT.

▶ Une limite au commerce de périphérie afin de donner la priorité au maintien et au développement du commerce dans les tissus urbains existants et les centralités. En dehors du secteur des Gravanches sur lequel la finalisation du pôle dédié à l'équipement de la maison, aux sports et loisirs intervient dans le cadre d'un rééquilibrage Nord-Sud de l'armature commerciale du territoire, les nouvelles surfaces sont à limiter dans les zones périphériques.

C

Concevoir des espaces appropriables et praticables par tous,

pour favoriser le vivre ensemble et assurer à chacun un «droit à la ville».

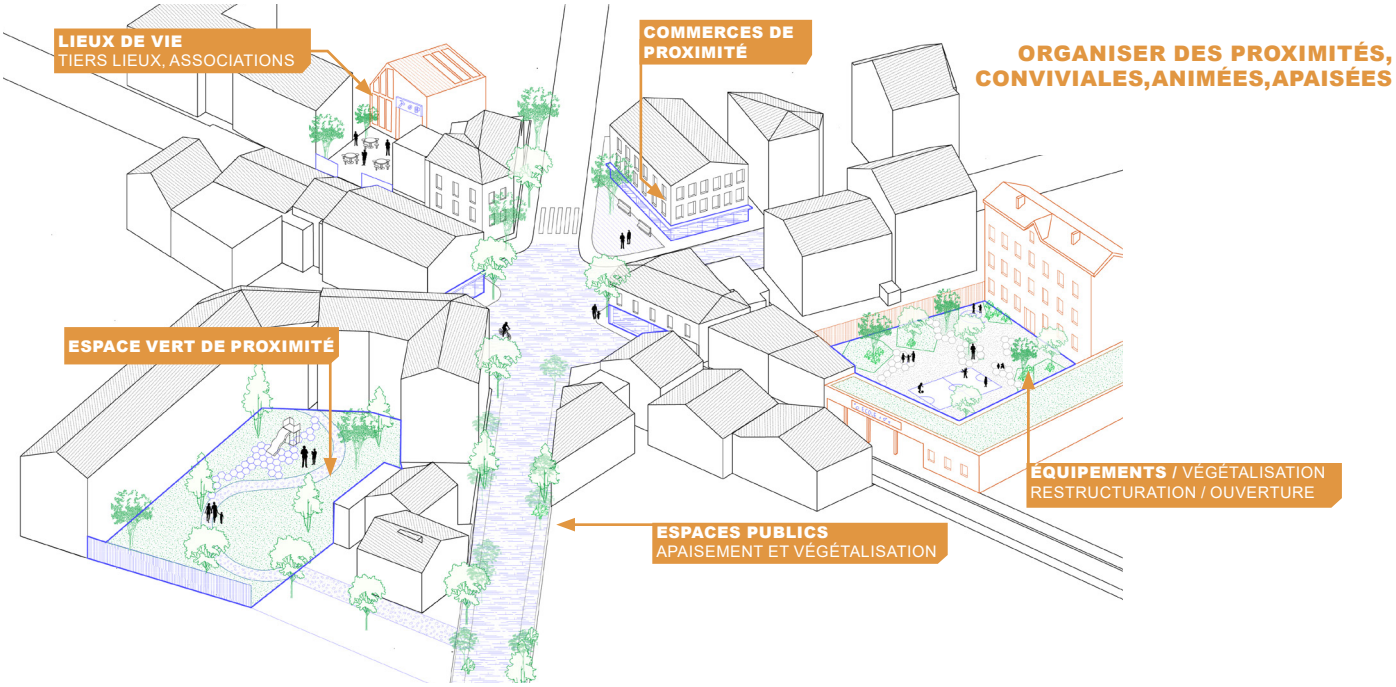
DÉCLINAISONS

▶ Une conception inclusive de l'aménagement des espaces publics et des équipements au travers :

• d'une facilité des cheminements et d'un mobilier urbain adapté, en particulier pour les déplacements des personnes à mobilité réduite ;

• la recherche d'usages intergénérationnels autour d'aménagements apaisés ou ludiques en lien avec la pratique de la ville par les seniors et les enfants ;

• l'intégration des questions relatives aux genres, à la place et aux besoins des femmes dans leurs usages de la ville (pratiques en mobilités, aménagement des espaces publics, programmes d'équipements, accès aux commerces et services publics...) en faisant appel à l'expertise d'usage.



► **Une diversité des usages et des pratiques** :

• en favorisant dès la conception une certaine polyvalence des espaces, pour des usages temporaires ou à expérimenter avant d'être pérenniser («urbanisme tactique»), l'organisation d'évènements ou de pratiques différenciées au quotidien ;

• en développant des aménagements autour de thématiques spécifiques, tels que la culture et les arts, la valorisation du patrimoine, le sport en ville ou l'alimentation (organisation de marchés, jardins partagés...).

L'aménagement des espaces publics s'inscrit également dans une plus forte végétalisation des espaces urbains et d'un urbanisme favorable à la santé (Cf. Objectifs 4 et 8).

► **Un développement des espaces partagés** à l'échelle du quartier, de l'îlot ou de la résidence, pour proposer des services collectifs et des lieux de partage pour le voisinage (aires de jeux, potagers, coeurs d'îlots arborés, conciergerie, salles communes...).

► **Des savoirs et des savoir-faire ouverts sur la ville** en développant l'apprentissage, la formation et une éducation de qualité à tous les âges de la vie en lien avec la labellisation et le réseau «Villes apprenantes» et en renouant des solidarités autour du travail, au travers :

• de passerelles entre la recherche, l'université et les apprentissages grand public (Cf. Objectif 2B) par une plus grande ouverture des lieux à la population et l'apport de nouveaux usages (learning center, maison de l'innovation, tiers-lieux...) ;

• de lieux d'enseignement de qualité, tant aux échelles métropolitaines (enseignement supérieur et secondaire) que de proximité (écoles) en favorisant la restructuration des sites, leur ouverture à de nouveaux publics, leur adaptation aux enjeux environnementaux (énergie, pollutions, végétalisation...) ;

• de nouveaux espaces de travail et de partage des connaissances dans le cadre du développement du télétravail et du coworking, d'espaces communs liés aux métiers ou aux savoir-faire (tiers lieux, fab-lab, ateliers participatifs...). Il s'agit également de s'appuyer sur l'innovation sociale et l'économie solidaire (ex : Centre d'Innovation Sociale Clermont Auvergne).

D

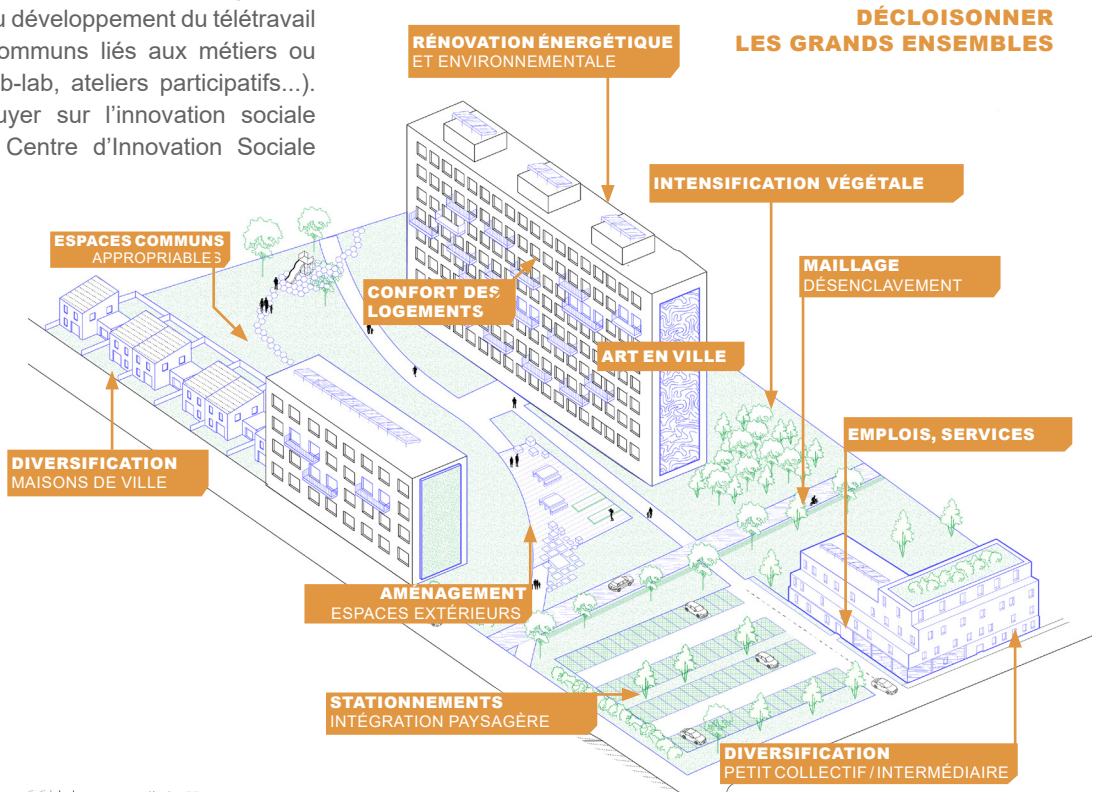
Lutter contre les isolats et les segmentations spatiales, tant sociales que fonctionnelles.

DÉCLINAISONS

► **Des quartiers décloisonnés** pour rompre les isolats tant sociaux que spatiaux présents sur le territoire. Au-delà de la déclinaison d'objectifs de mixité de l'habitat dans le cadre d'un rééquilibrage entre les communes et quartiers (Cf. Objectif 7), il s'agit de mieux intégrer les grands ensembles de logements sociaux à la trame urbaine (coutures urbaines et maillage, diversification des formes et des typologies d'habitat, développement de l'emploi, des services et équipements, qualités environnementales et d'usages).
Cela concerne les quartiers engagés dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (La Gauthière, St Jacques Nord, Les Vergnes), mais également les ensembles à requalifier présents dans les communes.

Cette logique est également à poursuivre sur les îlots de précarité existants au sein des tissus anciens de centre-ville ou de faubourgs (traitement de l'habitat indigne et dégradé, accompagnement des copropriétés, requalification des espaces publics...).

► **Des coutures urbaines et une porosité des tissus urbains** à l'appui des continuités existantes et des projets urbains pour assurer de nouvelles transitions entre les quartiers : maillage viaire, cheminements et axes cyclables, continuité des trames écologiques, transitions bâties ou paysagères.
La mutation des grandes emprises institutionnelles ou d'activités enserrées dans les tissus existants et les requalifications des grands ensembles sont particulièrement l'occasion de retrouver ces continuités urbaines interquartiers.



Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles

A

Préserver des sanctuaires pour la biodiversité et s'inscrire dans la lutte contre l'érosion du vivant.

DÉCLINAISONS

► **La protection des réservoirs de biodiversité** assurant la diversité et la richesse des milieux naturels du territoire :

• à l'Ouest, sur la Chaîne des Puys, le plateau des Dômes et la faille de Limagne qui constituent un «poumon vert» avec de grands ensembles de réservoirs associant une diversité de milieux naturels (pelouses et landes d'altitudes, forêts, bocages et prairies, cours d'eau...) ;

• sur les coteaux secs, les puys et plateaux qui ceinturent le cœur d'agglomération ;

• dans la plaine de Limagne, avec des réservoirs de plus petite taille ponctuant principalement l'interface agri-naturelle entre Cournon-d'Auvergne et Lempdes ;

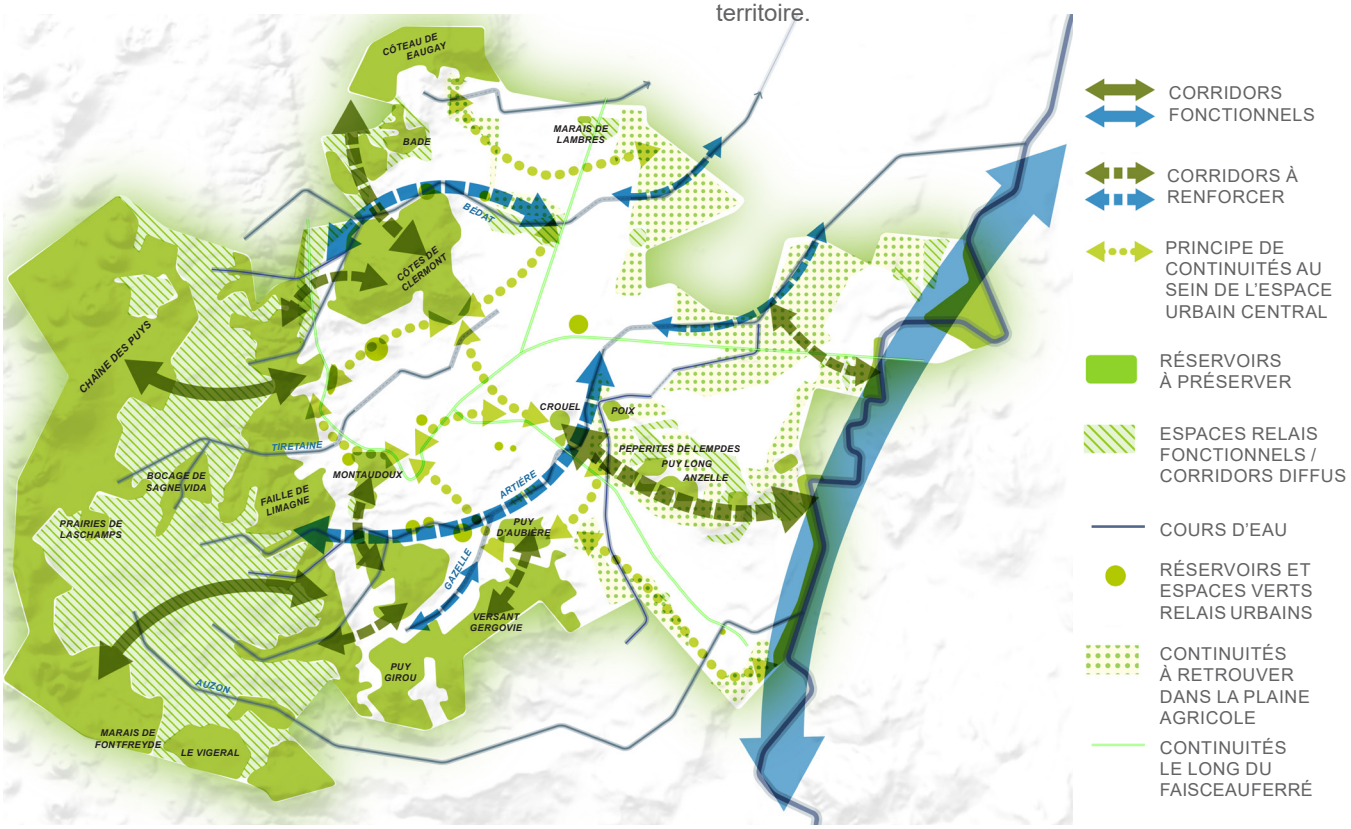
• autour de l'Allier, réservoir de la trame verte et de la trame bleue d'importance régionale.

Il convient à la fois de préserver de l'urbanisation les espaces de réservoirs ainsi que de poursuivre ou d'engager des démarches de gestion assurant leur fonctionnalité écologique. Ces réservoirs peuvent cohabiter avec des activités humaines dès lors qu'elles s'insèrent dans un équilibre de fonctionnement avec leur environnement (gestion forestière, des ressources, activités agricoles, itinéraire de découverte et de randonnées...).
Les projets participants à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tels que les centrales photovoltaïques ou l'exploitation de matériaux, pourront être envisagés au sein de la trame verte et bleu sous réserve du maintien des fonctionnalités et des continuités écologiques globales du territoire, d'une intégration paysagère et de la restauration des milieux après exploitation.

► **L'amélioration de l'état des connaissances et du suivi des milieux remarquables,** mais aussi de la nature ordinaire, afin d'évaluer les impacts des activités humaines et des changements climatiques sur la biodiversité. Les travaux d'inventaires (exemple : Atlas de la biodiversité) et la mobilisation des acteurs locaux concourent à adapter les démarches de protection et de gestion des milieux. Ils sont notamment à poursuivre s'agissant des zones humides, des pelouses sèches, des forêts anciennes ainsi que sur les secteurs où des enjeux écologiques importants sont pressentis (réservoirs potentiels).

Le suivi de la nature ordinaire permet également de mieux prendre en compte cette composante dans les projets de territoire.

UNE NATURE-SYSTÈME : LA TRAME VERTE ET BLEUE



B

Maintenir et développer les continuités écologiques qui participent aux cycles de vie des espèces, permettent d'assurer leurs déplacements et d'anticiper les replis climatiques des habitats (faune et flore) sur le temps long. Les trames écologiques sont également essentielles à la vie humaine pour l'ensemble des services éco-systémiques qu'elles procurent.

DÉCLINAISONS

► **L'attention portée aux espaces relais stratégiques,** qui forment des corridors «diffus» ou en «pas japonnais» structurants dans le maillage de la trame verte :

• sur le vaste espace du plateau des Dômes à l'interface de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne, qui permet d'assurer les fonctionnalités écologiques à l'Ouest du territoire avec des espaces de prairies et de haies bocagères à préserver ;

• sur les franges des réservoirs identifiés sur les coteaux et dans la plaine de Limagne, qui permettent de maintenir des interfaces (zone tampon) avec les espaces urbanisés et des continuités entre les réservoirs ;

• sur les espaces de vallée et de plaine traversés par les cours d'eau (trame bocagère de la plaine du Bédat, espaces jardinés le long de l'Artière et de la Tiretaine, espaces récréatifs ou boisés du Val d'Allier...) ;

• sur les principaux parcs urbains et grands espaces naturels relictuels enserrés dans l'urbanisation, qui peuvent également être qualifiés de «réservoirs urbains», avec une nature plus ordinaire, mais aussi la présence ponctuelle d'espèces ou d'habitats à enjeux.

► **Le développement de la trame bleue et de ses fonctionnalités écologiques,** en veillant à la qualité des milieux aquatiques et en favorisant les conditions de repeuplement naturel (recolonisation piscicole...).

Le développement de la trame bleue s'articule notamment autour :

• des actions de renaturation des cours d'eau en milieu urbain et agricole ;

• du renforcement de la présence de l'eau au sein des projets urbains et des aménagements (mares, bassins, noues...) ;

• de la préservation des rases qui irriguent les espaces de grande culture.

► **Le renforcement des continuités écologiques dans la plaine agricole** à l'appui :

• des haies agricoles existantes en bordure de parcelles et des secteurs où le maillage de haies pourrait être renforcé (plaine de la Limagne notamment, et plus particulièrement autour de Lempdes et de Pont-du-Château) ;

• des arbres et bosquets isolés, marqueurs de paysages et refuges pour la biodiversité, de moins en moins présents depuis la mécanisation de l'agriculture. La préservation de l'existant et les nouvelles plantations amélioreraient les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.
Le renforcement du couvert arboré peut également passer par une évolution des cultures et des pratiques (arboriculture, démarches agro-environnementales basées sur la cohabitation des cultures et des strates arbustives et arborées...) ;

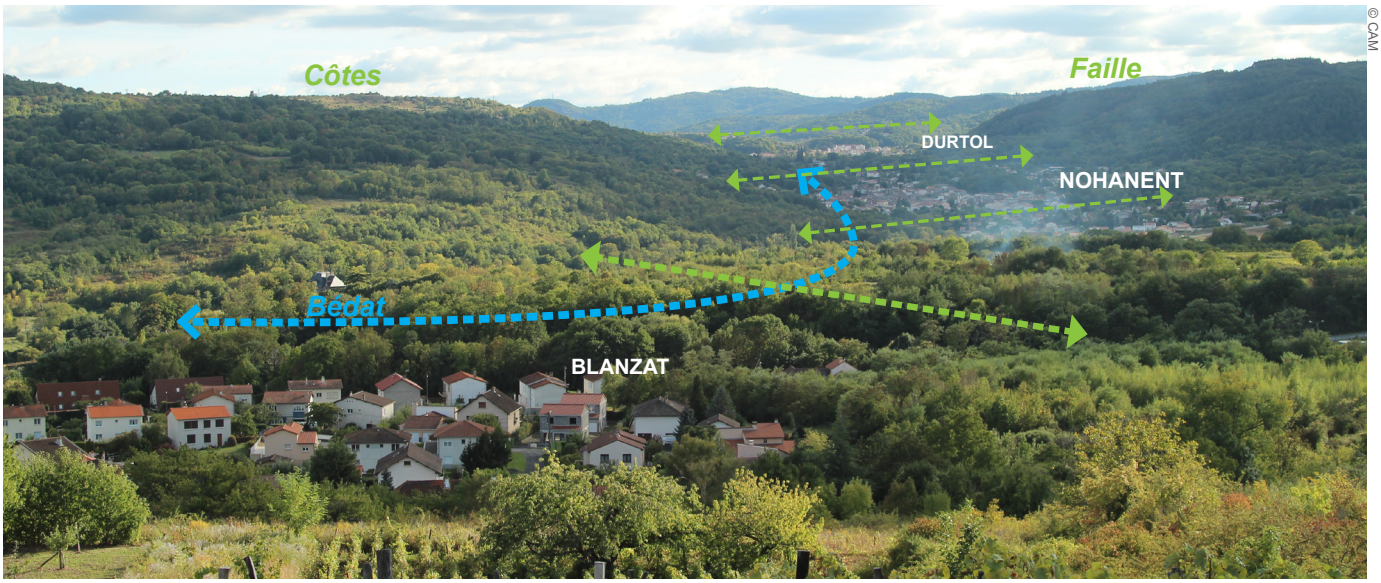
• des ripisylves, et à défaut, de bandes enherbées autour des cours d'eau et rase en milieu agricole. De nombreux cours d'eaux ou rases sont à revitaliser en plaine agricole en réaffirmant la place de la végétation sur leurs abords. En plus de protéger la ressource en eau des différents traitements utilisés en agriculture, les bandes enherbées ou les ripisylves assurent une fonction de corridor et de refuge pour de nombreuses espèces ;

• des délaissés agricoles (terrains accidentés, sols trop caillouteux, formes de terrain peu pratiques pour la mise en culture...) qui, avec une gestion adaptée, peuvent se révéler d'excellentes zones de relais pour les espèces des milieux agraires.

► **Des espaces urbains végétalisés et favorables à la biodiversité** au travers :

• des alignements d'arbres existants et la réalisation de continuités de nature sur les espaces publics (continuités arborées, arbustives ou liées à la gestion de l'eau). Les travaux de requalification des espaces publics, notamment

DES CONTINUITÉS À PRÉSERVER



© CAM

l'aménagement des axes structurants cyclables et de transports collectifs, sont l'occasion, en fonction des possibilités offertes par le gabarit des voies, de recréer des continuités végétales traversant l'espace urbain ;

• des parcs et squares urbains existants au travers d'un développement du maillage en espaces verts de proximité, ainsi que par une plus forte végétalisation des équipements sportifs en plein air ;

• des grands espaces naturels et semi-naturels enserrés dans l'espace urbain (vallée jardinée autour des cours d'eau, pentes non bâties, boisements...) :

• des espaces verts relictuels (talus, accotement le long des infrastructures...). A cet égard, l'organisation de continuités de nature traversant l'ensemble de l'espace urbain aggloméré peut s'appuyer sur la croix ferroviaire et ses talus, par exemple en renforçant leur épaisseur végétale lors des projets attenants ;

• des cœurs d'îlots arborés, de la trame des jardins et espaces verts privés ou des équipements publics, en préservant des espaces cohérents et en évitant une trop forte fragmentation des espaces verts sur les parcelles. Une porosité des clôtures est également à rechercher pour la circulation de la petite faune, notamment en continuité des espaces naturels ;

• par l'intégration du végétal et du développement de la biodiversité dans les projets urbains et de constructions : espaces verts en pleine terre, plantation ou conservation de la strate arborée, végétalisation du bâti (en façade ou en toiture), limitation des grandes surfaces vitrées, installations de nichoirs ou d'hôtels à insectes, préservation des habitats au sein du bâti traditionnel...

L'ensemble de ces supports sont l'occasion :

• de «mettre en réseau» les trames écologiques à l'échelle des communes et des quartiers, en les associant aux usages urbains de proximité ;

• de développer des modes de gestion favorables à la biodiversité (gestion différenciée) sur les espaces publics autant que privés (par exemple au travers de chartes) et leur évolution vers davantage de naturalité. Une «culture de l'arbre» est notamment à développer sur le territoire (Cf. Objectif 8).

Il convient par ailleurs, de lutter contre les plantations d'essences exotiques ou envahissantes.

La préservation de la biodiversité en ville suppose également de développer une «trame noire», essentielle pour certaines espèces (oiseaux, chiroptères...) en luttant contre la pollution lumineuse par des usages raisonnés de l'éclairage nocturne.

► **La conduite d'actions de restauration écologique** sur les réservoirs et continuités dégradés ainsi que sur les sites présentant un potentiel de renaturation, notamment :

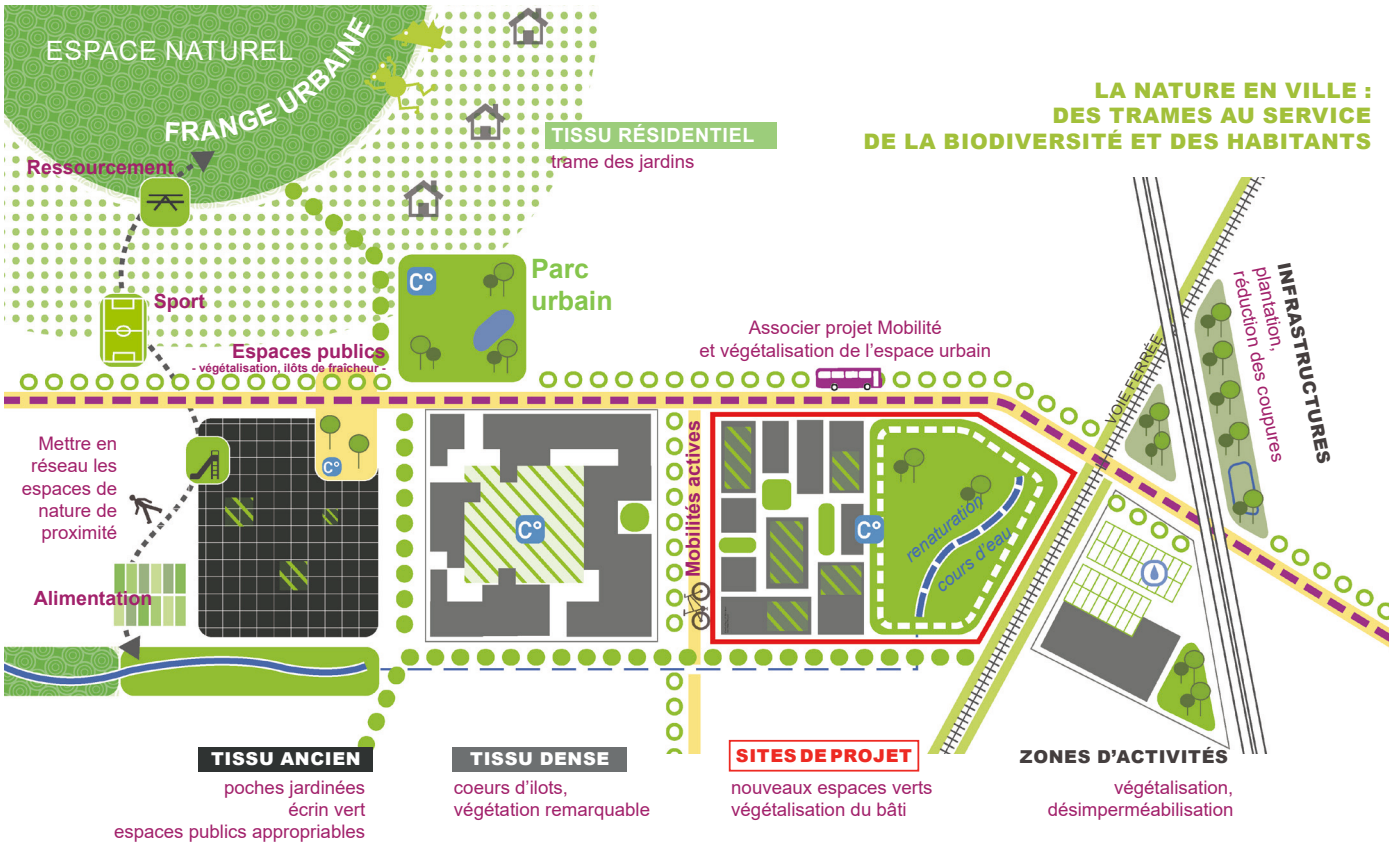
• sur les reliefs isolés dans la plaine agricole (Puys de Crouël, de Vaugondières...) ;

• le long des cours d'eau traversant les espaces urbains et agricoles, par exemple en leur redonnant des profils et une sinuosité naturelle ou en développant une nouvelle épaisseur végétale aux berges et ripisylves ;

• à l'occasion des projets urbains, d'aménagement ou d'infrastructures en recréant des continuités lorsqu'elles permettent de réduire les fragmentations existantes entre des espaces stratégiques ;

• sur les espaces d'anciennes carrières conjointement aux éventuels projets de reconversion (espace de loisirs, activités pédagogiques, production d'énergie renouvelable...) ;

• sur les espaces artificialisés enfrichés, au sein des espaces agri-naturels, en frange urbaine ou aux abords des infrastructures. La reconquête des friches urbaines et d'activités est également l'occasion d'une réintroduction de la nature en ville conjointement aux projets.



C

Affirmer le rôle de la forêt comme une ressource essentielle aux multiples bénéfices.

Particulièrement présents à l'Ouest de la Métropole, les grands ensembles boisés jouent un rôle majeur en termes :

• de biodiversité, au sein de l'armature des trames environnementales du territoire ;

• de séquestration du carbone et des polluants présents dans l'air ;

• de stabilisation des sols, de lutte contre l'érosion et de limitation du ruissellement sur les pentes, atténuant les risques naturels (inondation et glissement de terrain) ;

• de fonctionnement du cycle de l'eau, via le système racinaire (filtration) et l'évapotranspiration ;

• de développement d'une filière locale du bois, contribuant à la transition énergétique (éco-matériaux pour la construction, alimentation des réseaux de chaleur...) ;

• de qualité paysagère, d'aménités, d'accès aux espaces de fraîcheur.

DÉCLINAISONS

▶ **Une exploitation forestière favorisant la biodiversité et anticipant les effets du changement climatique**, par une diversification des essences dans les plantations, des techniques et un entretien favorisant la régénération naturelle (principe de forêt mosaïque), le maintien des paysages et la lutte contre les risques d'incendies.

▶ **Une articulation entre les différents usages de l'espace** (forêt, pastoralisme, mise en valeur des paysages, tourisme et loisirs) au travers des plans de gestion (limiter la surfréquentation, réouverture des paysages sur le patrimoine volcanique...) et la libre évolution de certains secteurs afin de favoriser des sanctuaires pour la biodiversité forestière et initier une trame «vieux bois» en lien avec des îlots de sénescence.


© CAM

Massif forestier à Saint-Genès-Champanelle


© Cerema

Des espaces de gestion des eaux, supports d'aménités urbaines dans les projets

D

Ménager la ressource en eau, ressource fondamentale pour le vivant et les activités humaines, particulièrement soumise aux effets des changements climatiques (quantité) et des pollutions (qualité).

DÉCLINAISONS

▶ **La préservation des nappes aquifères et des milieux naturels** en encourageant les pratiques agro-écologiques, en limitant les activités urbaines et agricoles sources de pollutions diffuses sur les périmètres de captage, et en s'assurant que les aménagements et les ouvrages privés de traitement des eaux pluviales et usées soient suffisants et conformes pour ne pas impacter le milieu naturel.

▶ **La promotion de consommations raisonnées**. Il s'agit entre autres de s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature, par exemple sur le développement de la strate arborée qui procure de l'ombrage et atténue les besoins en arrosage ou en irrigation, ainsi que l'utilisation des plantes locales ou à croissance lente nécessitant peu d'arrosage. La récupération des eaux de pluie est également à développer.

▶ **Une perméabilité des sols et une gestion alternative des eaux pluviales dans les projets** afin de limiter les rejets vers les réseaux et de gérer l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe (gestion à la parcelle ou mutualisation des ouvrages au sein des opérations d'ensembles, récupération des eaux de toitures ou végétalisation des toits-terrasses, réalisation de noues le long des voies ou de bassins filtrants permettant d'épurer les polluants...).

Le moindre recours «aux tuyaux» participe également à l'amélioration des paysages urbains et leur végétalisation en révélant les parcours et chemins du cycle de l'eau en ville.

Il convient également d'inciter à la désimperméabilisation dans les espaces urbains existants et de prôner une gestion plus rigoureuse et incitative dans les grands projets d'aménagement.

▶ **Une meilleure efficacité des réseaux** (assainissement, eau pluviale, eau potable) :

• en articulant les choix d'urbanisation avec leurs capacités ;

• en privilégiant l'infiltration une gestion à la parcelle des eaux de pluie pour désaturer les réseaux ;

• en planifiant leur mise à niveau (réseau séparatif, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable...).

Par ailleurs, la réalisation d'ouvrage de stockage et de rétention permet de répondre à la transversalité des enjeux (risque inondation, filtration avant restitution, réutilisation des eaux résiduaires...).

E

Considérer le sol comme une ressource,

vivante et limitée, sur laquelle les usages et les destinations qui y sont admises impactent les écosystèmes, les activités humaines et agricoles, les paysages et l'ensemble des autres ressources.

DÉCLINAISONS

► **La lutte contre l'appauvrissement des terres :**

• par un accompagnement des pratiques agricoles vers des démarches agroenvironnementales limitant la monoculture et l'utilisation d'intrants chimiques ;

• par une gestion écologique des espaces verts urbains, publics et privés.

► **La reconquête des sols pollués,** notamment lors des projets sur les anciens sites industriels, en privilégiant les solutions naturelles d'épurations des terres.

► **Le développement des réflexions sur les qualités fonctionnelles et écologiques des sols** (la «trame brune») lors de l'élaboration des projets pour guider les aménagements.

► **Une trajectoire ambitieuse de réduction du rythme de l'artificialisation des sols,** qui s'inscrit dans l'objectif national Zéro Artificialisation Nette (ZAN) :

• en privilégiant, le renouvellement urbain et en favorisant la sobriété foncière des aménagements et projets de construction ;

• en activant des actions de désartificialisation des sols, notamment dans le cadre de la reconquête des friches et du renforcement des continuités écologiques ;

• en développant la nature en ville par l'intégration de surface de pleine terre dans les projets ;

• en limitant l'étalement urbain afin de s'incrire dans une trajectoire visant l'absence de toute artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

FOCUS / LA MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Le PLU de la Métropole fixe d'un objectif fort de réduction de 50% du rythme de l'artificialisation en extension urbaine sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le rythme moyen de la consommation d'espace en dehors des enveloppes urbaines existantes, de l'ordre de 40 ha par an entre 2013 et 2023, est ainsi à contenir autour d''une moyenne de 20 ha par an à l'horizon 2035.

Cela implique de réduire les enveloppes affectées à l'urbanisation future en extension au sein des documents d'urbanisme communaux (hors projets en cours d'aménagement).

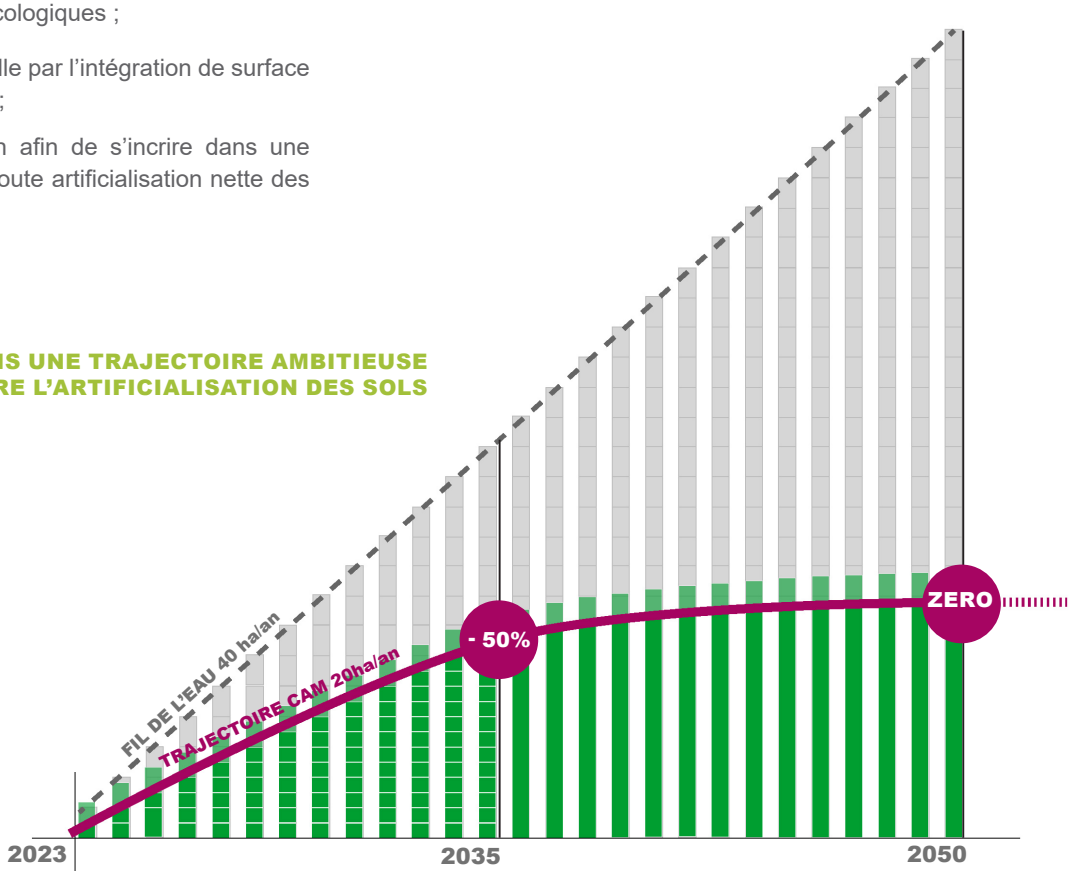
Les secteurs d'extension urbaine potentiels sont l'occasion d'optimiser les usages du sol et de faire évoluer les formes bâties vers davantage de compacité. Leurs localisations s'apprécient notamment en fonction :

• d'un moindre impact sur la trame verte et bleue, les activités agricoles, les paysages, le fonctionnement des réseaux, ainsi que de la présence de risques naturels et nuisances ;

• de leur proximité aux équipements, aux centralités et services en mobilités, ainsi que selon un principe de continuité avec l'urbanisation existante ;

• des besoins en termes de développement économique, résidentiel ou d'équipements aux échelles métropolitaines et communales, en hiérarchisant les temporalités et priorités des aménagements.

S'INSCRIRE DANS UNE TRAJECTOIRE AMBITIEUSE DE LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



Activer les leviers du renouvellement urbain

A

Intensifier la ville et ses usages autour des centralités et des transports collectifs afin de renforcer les proximités et diminuer la dépendance à l'usage de la voiture individuelle.

DÉCLINAISONS

▶ **Un développement urbain cohérent avec l'armature des services et les capacités des communes** pour préserver la qualité de vie et les grands équilibres en population internes à la Métropole :

• en évitant les développements trop conséquents qui ne seraient pas adaptés aux capacités des équipements et services présents dans les communes et aux temporalités nécessaires à leur renforcement ;

• en s'appuyant sur le potentiel en renouvellement des tissus urbains communaux, leur évolutivité et les sites de projet identifiés pour développer une offre nouvelle en logements, services et activités.

Dans cette logique de proximité aux équipements et services et de cohérence avec les capacités en renouvellement, la ville-centre joue un rôle essentiel à conforter dans la dynamique du développement métropolitain.

▶ **Une multipolarité du territoire orchestrée autour des centralités,** en privilégiant le renouvellement urbain des centres-bourgs et de leurs abords ainsi que des polarités de quartier, caractérisées par une mixité des fonctions, la présence d'équipements, commerces et services qui assurent une vie urbaine du quotidien à l'échelle du piéton.

▶ **Des transformations urbaines organisées par la nouvelle armature des réseaux de transports collectifs** en favorisant dans les secteurs bien desservis :

• une compacité des formes bâties et une optimisation du sol dans les nouveaux projets, tant pour les typologies résidentielles collectives et individuelles que pour les activités ;

• une mixité des fonctions et des usages, notamment sur les grands axes, en menant une réflexion sur l'intégration d'une mixité à l'immeuble et sur les vocations des rez-de-chaussée (Cf. objectif 3) ;

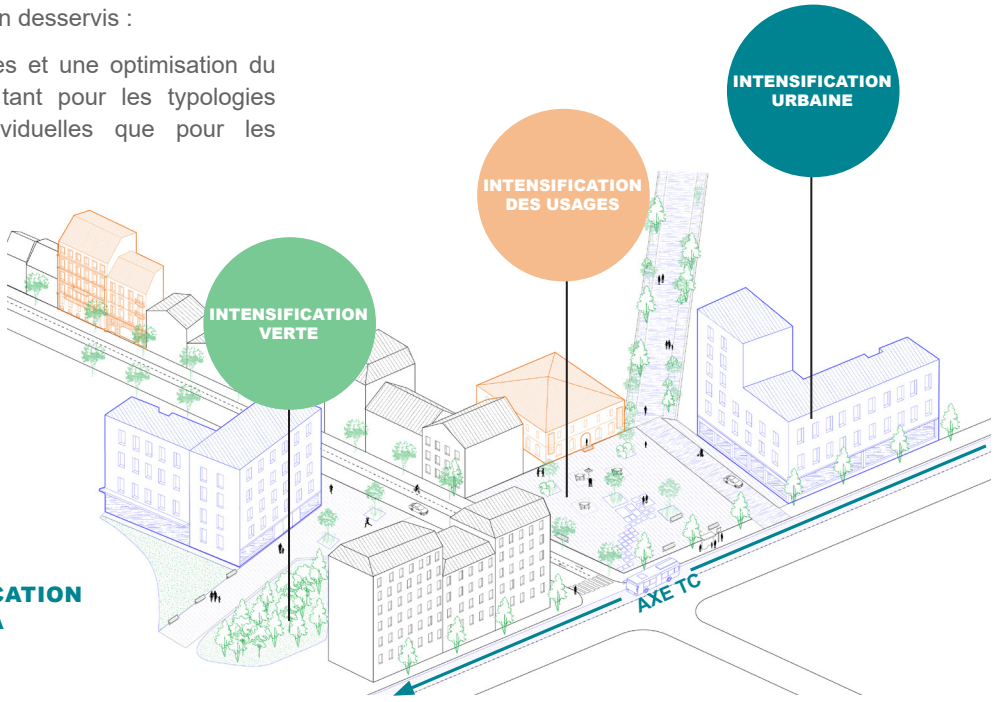
• le développement d'espaces publics de qualité participant à l'embellissement des espaces urbains, au développement du lien social et des mobilités actives ;

• un renforcement de la présence végétale et des espaces de nature en ville ;

• une requalification des zones d'activités et l'émergence de nouveaux projets urbains le long du réseau principal et à proximité des gares (Cf. ci-après).

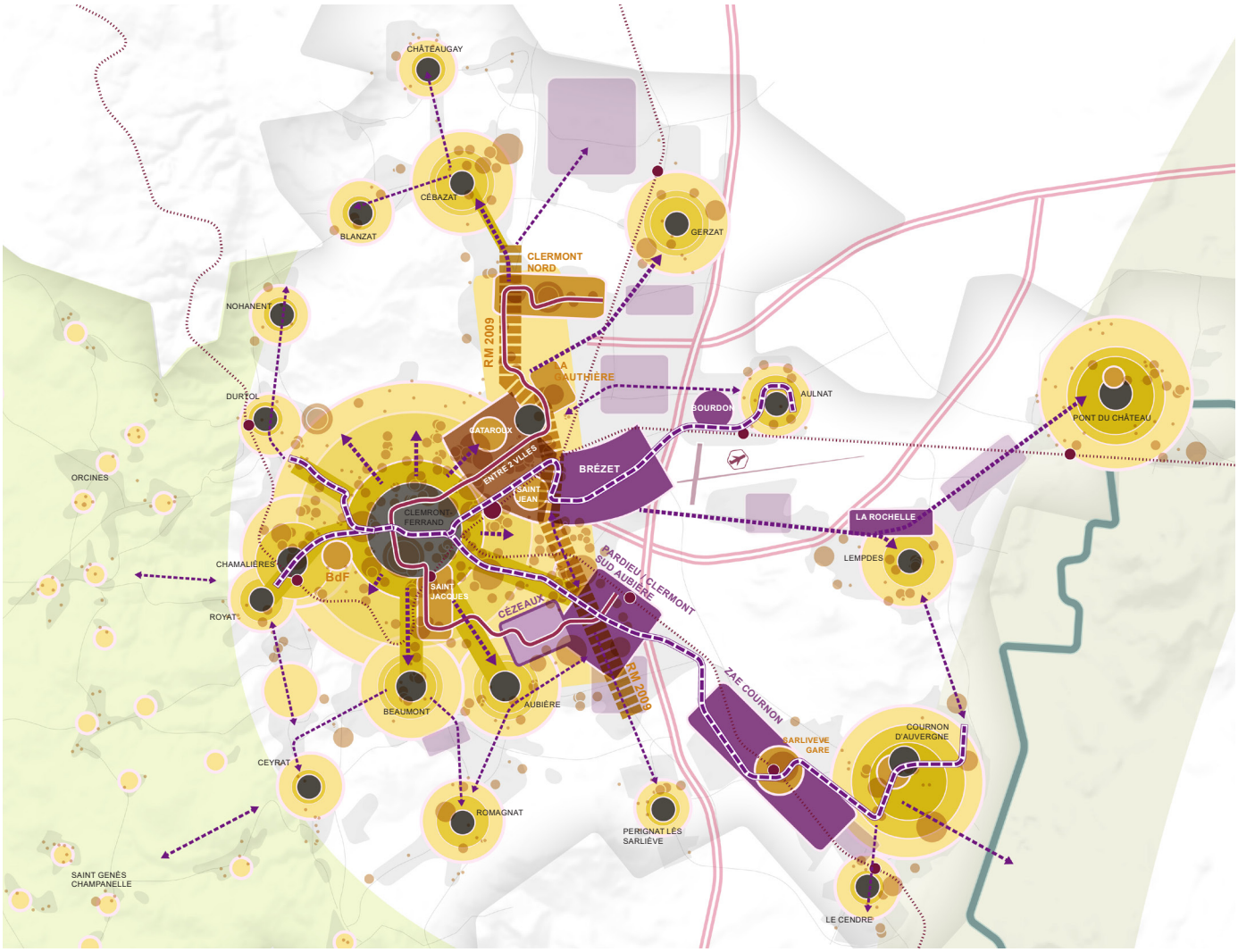
Il s'agit notamment de poursuivre la dynamique de renouvellement dans les tissus de faubourg du centre urbain, bien desservis par les transports collectifs.

Néanmoins, la forte pression immobilière en «diffus» (hors opération d'ensemble), constatée dans les communes de Chamalières et de Clermont-Ferrand est à mieux canaliser au regard des caractéristiques urbaines, paysagères et climatiques des quartiers.



AUTOUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS, UNE INTENSIFICATION URBAINE, DES USAGES, DE LA NATURE EN VILLE..

UNE NOUVELLE ARMATURE DES TRANSPORTS COLLECTIFS QUI ACCOMPAGNE LES ÉVOLUTIONS URBAINES



Gares
Tram A
BHNS B ET C
une restructuration et une hiérarchisation du réseau bus
cartographie à modifier après stabilisation du nouveau réseau bus

CONFORTER LES CENTRALITÉS
- CLERMONT CENTRE
- CENTRALITÉS ET CENTRES-BOURGS

INTENSIFICATION URBAINE
- AUTOUR DES CENTRALITÉS
- ET DES AXES TC

SECTEURS STRATÉGIQUES DE TRANSFORMATION URBAINE
- SITES DE PROJET RÉSIDENTIELS ET MIXTES
- GRANDS PROJETS
- NOUVEAU COEUR MÉTROPOLITAIN
- AXE DE LA RM 2009
- REQUALIFICATION ZONES D'ACTIVITES

ÉVOLUTIVITÉ URBAINE
- ÉVOLUTIVITÉ DES TISSUS URBAINS
- DES ZONES D'ACTIVITÉS
- CAMPUS DES CÉZEAUX

Sans figer l'évolutivité du centre urbain, il s'agit de veiller à l'insertion des constructions dans les trames bâties et végétales, d'éviter une trop forte dispersion de l'offre nouvelle en logements venant concurrencer les opérations engagées et à venir sur les secteurs stratégiques, ainsi que d'assurer l'atteinte des objectifs de mixité et de rééquilibrage de l'habitat.

► **Des développements maîtrisés dans les secteurs périphériques éloignés des centralités et des transports collectifs,** calibrés au regard des besoins de proximité (offre en logement pour maintenir les équilibres communaux, accueil d'emplois et de services de proximité...).

Le renforcement des transports en commun s'attelera prioritairement à la desserte des secteurs déja urbanisés plutôt qu'aux nouvelles extensions urbaines périphériques.

FOCUS / **Des secteurs en devenir le long du réseau structurants (lignes A, B, C)**

- Les grands projets du centre de Clermont (Hôtel Dieu, «quartier Latin»)
- La préfiguration d'un projet métropolitain sur le site de la Banque de France à Chamalières, dans l'hypothèse de sa relocalisation
- L'émergence d'un Cœur Métropolitain (Cataroux, République, Saint Jean, Brézet)
- La transformation des quartiers NPNRU (Saint-Jacques, la Gauthière, les Vergnes)
- Une nouvelle polarité autour de la Gare de Sarlève
- La ZAC République à Cournon d'Auvergne
- La requalification des zones d'activités et de nouveaux sites pour l'accueil d'activités (Brézet, Bourdon, ZAE Cournon, Sarlève Nord...)

B

Réinvestir les centres anciens qui sont au coeur de l'identité et de la vie des communes, afin qu'ils retrouvent une attractivité résidentielle et leur fonction de centralités.

DÉCLINAISONS

► **Une action coordonnée** pour mobiliser l'ensemble des leviers permettant la régénération des centres-bourgs et de lutter contre les effets de déprises (résidentielles, commerciales...). Il convient d'articuler les actions et les financements mobilisables pour favoriser conjointement l'adaptation du bâti existant, la réalisation d'une offre nouvelle en logements, le maintien des services et de l'animation commerciale, la mise en valeur du patrimoine et des espaces publics. A ce titre, une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) a été engagée sur 17 communes de la Métropole.

► **Des aménités pour rendre les centres anciens désirables et fonctionnels :**

• par une requalification des espaces publics (végétalisation, apaisement des circulations, intégration paysagère des poches de stationnement, mise en valeur des parcours piétons, des places et placettes, aires de jeux...) ;

• par le maintien et le développement de commerces et services de proximité. Il s'agit notamment de conduire une réflexion sur les périmètres commerciaux et l'occupation des rez-de-chaussée pour d'autres usages (espaces de travail, professions indépendantes, stationnement, reconversion en logements...) afin de limiter les dispersions et de conserver des linéaires animés ;

• par l'amélioration des accès aux espaces de nature proches qui entourent les centres anciens (parcs, jardins vivriers, cours d'eau, coteaux...) ;

• par l'animation des équipements, des évènements culturels, associatifs, festifs ou commerciaux (marché, brocantes, foires...).

► **Une régénération des tissus bâtis :**

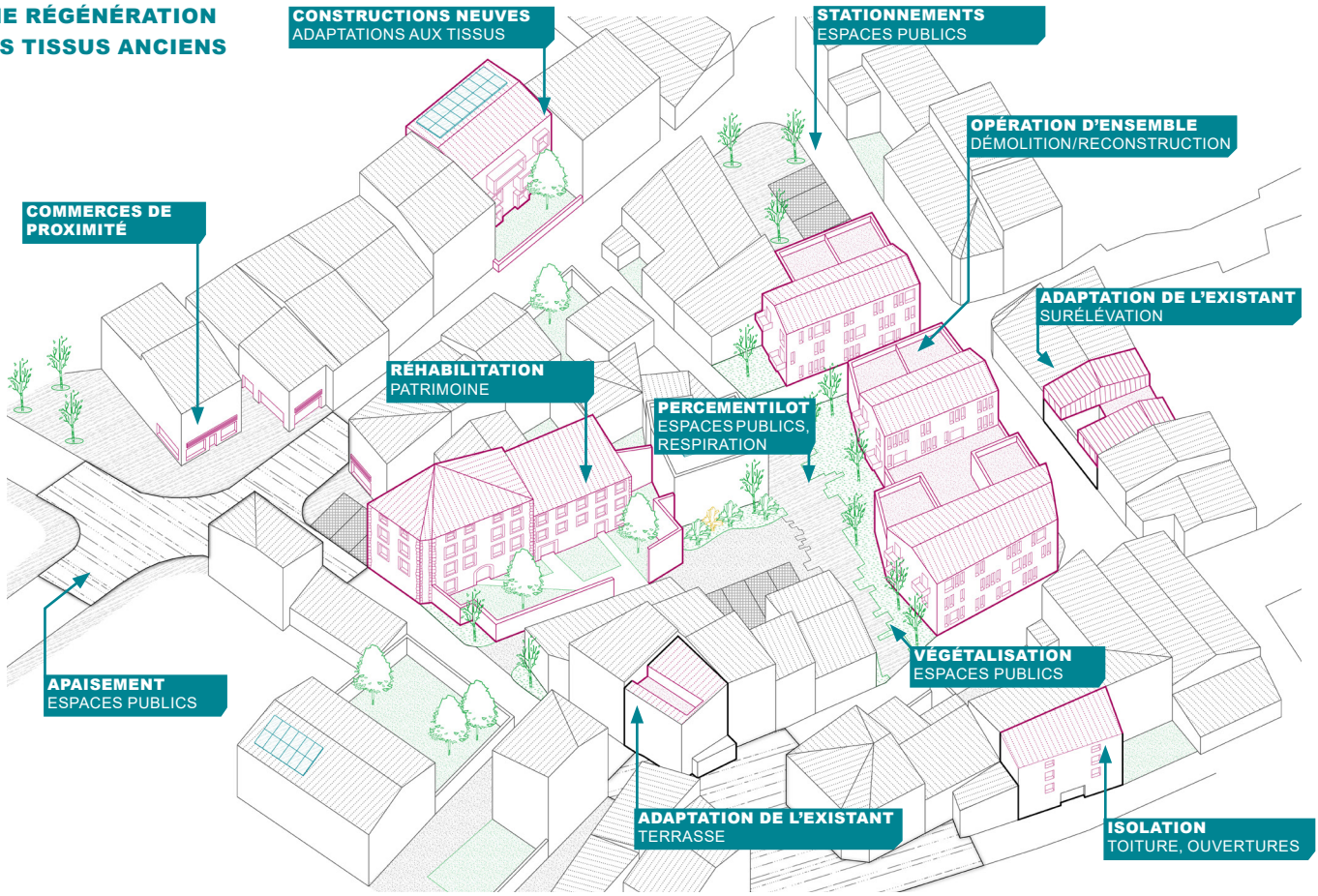
• en favorisant la réhabilitation et l'adaptation des constructions existantes aux attentes résidentielles contemporaines (performances environnementales, extension ou surélévation, éclairement des pièces de vie, création d'espaces extérieurs et terrasses...) ;

• en menant des actions de restauration immobilière ou de démolition-reconstruction sur les îlots dégradés ou vacants, notamment à l'appui d'outils fonciers, permettant de recréer une offre de logements en centralité, mais également de réaliser de nouveaux espaces collectifs et de respirations ;

• en assurant une bonne intégration urbaine et architecturale des projets sur les constructions existantes et en construction neuve. Par ailleurs, le maintien d'espaces de jardins visibles depuis les espaces publics contribuant à l'aération des tissus urbains anciens est recherché.

► **Une nouvelle épaisseur** en s'appuyant sur les capacités de densification des tissus plus lâches et moins structurés qui entourent généralement les tissus anciens, dans une logique d'elargissement et de renforcement des centralités des communes, tout en préservant des espaces de respirations (exemple : reliquat des anciennes ceintures maraichères).

UNE RÉGÉNÉRATION DES TISSUS ANCIENS



C

Déployer les démarches de projet en accompagnant et en orientant la dynamique de renouvellement urbain vers des sites opérationnels stratégiques, aux échelles communales autant que métropolitaine.

DÉCLINAISONS

▶ **La finalisation des grandes opérations engagées** qui s'inscrivent dans une dynamique de transformation urbaine à court et moyen termes (Hôtel Dieu, Trémonteix, Grande Plaine, Palavezy, les 3 Fées...).

▶ **La reconquête des friches** suite au départ des activités et qui représentent généralement des emprises importantes au sein des tissus urbains. Elles sont particulièrement l'occasion :

• de désimperméabiliser le sol et de renaturer l'espace urbain ;

• de recréer des aménités et espaces collectifs, des continuités et un maillage interquartiers ;

• d'innover dans les formes urbaines et les architectures et d'accélérer la transition écologique et énergétique ;

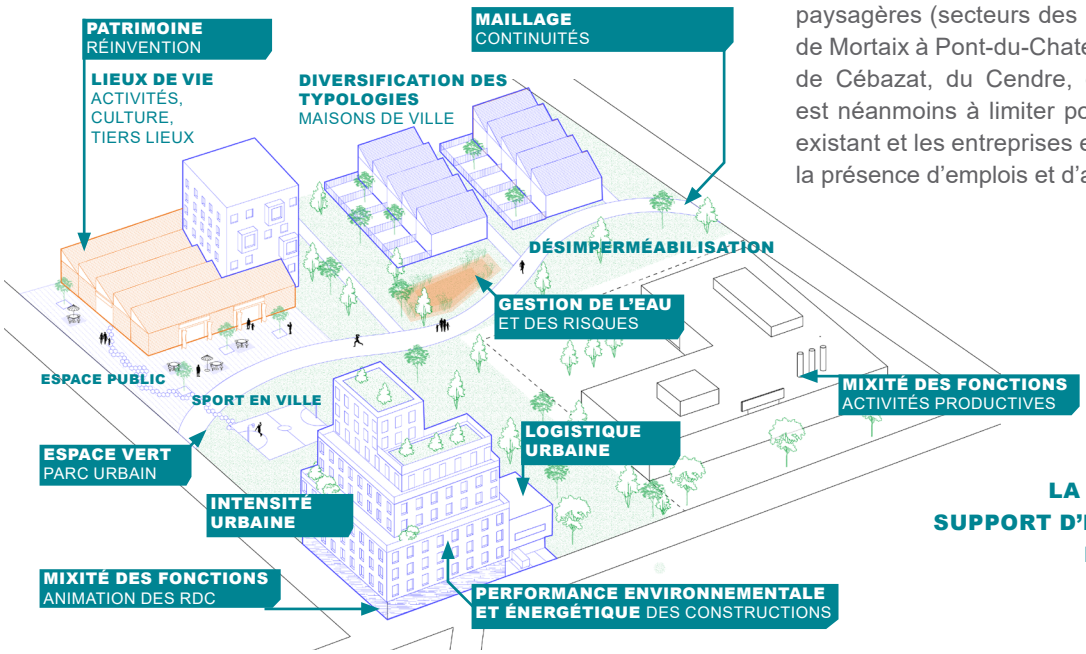
• d'accueillir une mixité d'usage et de fonctions urbaines ;

• de reconvertir et de réinterpréter le cas échant le patrimoine industriel ou institutionnel caractéristique du territoire ;

• de proposer la mise en œuvre de projets d'urbanisme transitoire, dans l'esprit d'une ville réversible, changeante et adaptée aux objectifs de développement durable.

Il s'agit également de se positionner dans une démarche anticipatrice, en préfigurant la mutation des sites et la libération des emprises sur les moyen et long termes, tels que le site de la Banque de France à Chamalières, l'évolution progressive du site de Cataroux-les Pistes ou des grandes emprises militaires.

Dans les zones d'activités, la reconquête des friches permet de retrouver une offre foncière économique, de développer des nouveaux formats d'accueil plus compacts et évolutifs, de renforcer la qualité environnementale des zones (Cf. Objectif 2).



LA RECONQUÊTE DES FRICHES, SUPPORT D'INNOVATION URBAINE ET DE RENATURATION DE LA VILLE

▶ **La reconversion de sites institutionnels, tertiaires ou commerciaux** par un réinvestissement des locaux inoccupés et la reconversion du bâti existant ou la libération d'emprises avec la réalisation de nouveaux programmes de construction. La mutation de sites d'équipements ou institutionnels sur du foncier public ou parapublic est par ailleurs particulièrement adaptée à la production d'une offre en logements abordables.

L'évolution des emprises commerciales au sein des tissus urbains est également souhaitée, afin d'assurer davantage de compacité bâtie et de mixité fonctionnelle à l'îlot.

▶ **La restructuration d'îlots** au droit d'ensembles bâtis dégradés ou disparates, des grandes parcelles ou terrains sous-occupés, présents notamment dans les tissus de faubourg ou en périphérie immédiate des centres anciens. Cela concerne également le potentiel de restructuration au droit des grands ensembles résidentiels de la seconde moitié du XX^{e} siècle (démolition-reconstruction, optimisation des surfaces libres...).

▶ **L'utilisation des «dents creuses»** présentes au sein des enveloppes urbaines existantes. Ces espaces peuvent également constituer des respirations nécessaires à la qualité des espaces urbains. Leur urbanisation s'apprécie dès lors au regard :

• de leurs qualités paysagères et environnementales ou des contraintes d'exploitation s'agissant des terrains cultivés enclavés dans l'urbain ;

• de leur localisation (proximité des transports en commun, des équipements...) et de la pertinence de leur urbanisation pour répondre aux objectifs de production de logements des communes.

▶ **La mutation des tissus d'activités vers un tissu résidentiel ou mixte** à privilégier :

• sur les secteurs stratégiques de reconfiguration des portes urbaines et métropolitaines desservies par les transports collectifs (autour du boulevard Saint Jean, Clermont Sud - Aubière, Parcs d'activités de La Pardieu - Les Sauzes...) ;

• sur les petites zones anciennes enclavées dans les tissus résidentiels ou en continuité directe dans l'optique de limiter les conflits d'usage ou d'améliorer les continuités urbaines et paysagères (secteurs des Molles et de la Cure à Lempdes, de Mortaix à Pont-du-Chateau, franges des zones d'actvités de Cébazat, du Cendre, de Romagnat...). Ce processus est néanmoins à limiter pour préserver le foncier d'activité existant et les entreprises en place, ainsi que pour maintenir la présence d'emplois et d'artisans dans les communes.

D

Permettre une évolution maîtrisée des tissus urbains afin de répondre à la diversité des besoins en logements et à l'adaptation du parc existant, tout en assurant une cohérence de l'urbanisation avec les caractéristiques des communes et des quartiers.

DÉCLINAISONS

► **Une mobilisation de l'existant** en permettant l'évolution des constructions (changement de destination, réhabilitation, extension, surélévation) en limitant les freins éventuels à la réalisation des projets par des règles adaptées et différenciées par rapports aux constructions neuves. Il s'agit à la fois d'intensifier la ville sur ses supports existants et d'apporter une réponse aux attentes des habitants en termes de qualité résidentielle ou environnementale.

► **Une mise en mouvement des tissus pavillonnaires :**

• en développant des formats individuels groupés ou superposés, intermédiaires. Les nouvelles opérations au sein des tissus pavillonnaires sont notamment l'occasion d'améliorer la porosité des tissus urbains et le maillage des circulations ;

• en favorisant une «densification à la parcelle» (deuxième construction sur le terrain, division parcellaire, extension ou division d'une maison existante).

Ces processus doivent néanmoins être appréciés au regard des caractéristiques des tissus existants, des dimensionnements des réseaux et leur capacité à recevoir de nouvelles constructions, ainsi que du maintien de qualités résidentielles à l'échelle du logement (intimité, stockage, présence de jardins suffisamment généreux pour permettre le développement d'une strate arborée...).
A ce titre, l'accompagnement des particuliers dans leurs projets est à développer.

► **Une évolution des formes urbaines pour une densité «désirable».**

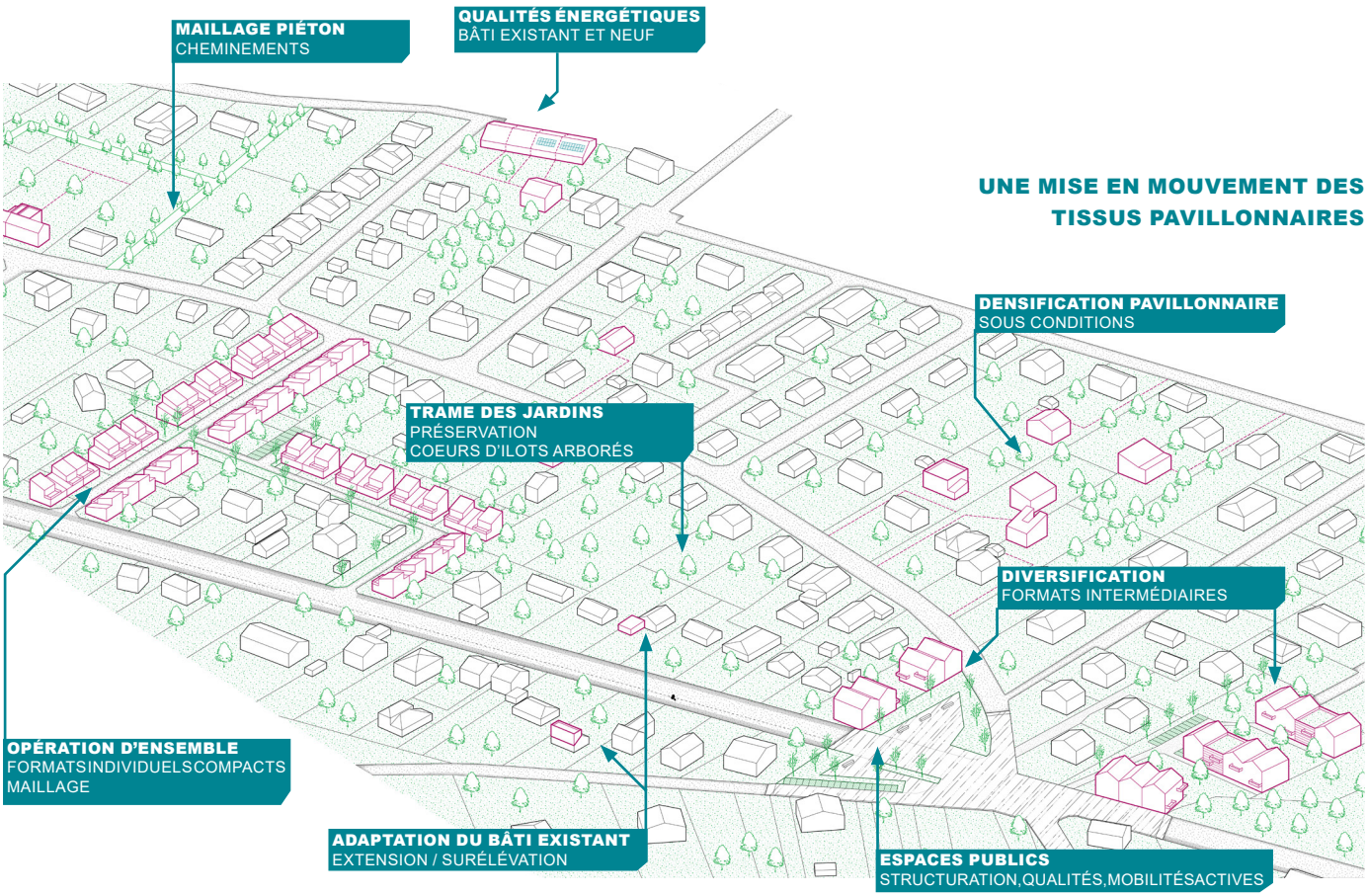
La recherche d'une plus forte sobriété foncière permet de limiter les besoins en extensions urbaines sur les espaces agricoles et naturels. L'optimisation du sol recherchée implique de faire évoluer les formes bâties en s'adaptant aux contextes des communes et des différents tissus urbains, en s'inscrivant dans un processus de densification acceptable et qualitatif :

• en assurant une qualité d'habiter à l'échelle du logement, de la résidence et de l'îlot (Cf. Objectif 7D) ;

• en veillant à l'insertion urbaine des constructions (transitions bâties, accroches et épannelages limitant les ruptures d'échelles, cohérence avec le gabarit des voies, traitement des rez-de-chaussée, visibilité des espaces verts en frontage ou cœur d'îlots...).

• en proposant des programmations adaptées aux capacités des terrains pour éviter les effets de «sur-densité».

Une attention particulière sera portée aux projets en continuité des tissus anciens et des espaces agri-naturels ainsi qu'aux tissus « composés » des faubourgs du centre urbain mêlant habitat collectif et pavillonnaire. En revanche, les grands secteurs de mutation et de requalification urbaine, moins arrimés aux tissus résidentiels existants, sont l'occasion de développer des formes urbaines et architecturales nouvelles et spécifiques (composition libre, verticalité...).



E

Préfigurer la transformation des espaces stratégiques

qui associent l'ensemble des enjeux urbains et reconfigurent l'organisation de trame urbaine métropolitaine sur le long terme. Leurs mises en oeuvre s'appuient autant sur le développement d'une politique foncière que sur une coordination renforcée avec les acteurs du territoire (acteurs économiques, de la construction, expertise environnementale...).

DÉCLINAISONS

► **L'émergence d'un nouveau cœur métropolitain** sur le territoire de «l'entre-deux-villes» en pleine évolution, de Cataroux au Brézet, sur lequel le potentiel important de requalification urbaine permet d'imaginer la ville de demain, active, habitée et écologique, au travers :

• d'un processus de mutation sur le long terme du site Michelin de Cataroux-Les Pistes, associant maintien de l'activité et reconstitution d'îlots urbains (habitat, commerces, services ou bureaux...) permettant une ouverture progressive du site sur la ville et sa renaturation (espaces verts urbains, étude de la redécouverte de la Tiretaine à l'air libre...) ainsi qu'une réinterprétation du patrimoine industriel emblématique ;

• la recomposition du tissu de faubourg par la mutation d'emprises d'activités ou institutionnelles et des îlots dégradés et disparates (secteurs République, de la gare...) ;

• la mise en oeuvre d'un nouveau quartier innovant sur le secteur Saint Jean, avec notamment la réalisation de nouveaux équipements structurants, une réinvention du tissu de faubourg et le maintien d'un tissu d'activités productives ;

• la mutation des franges du Brézet autour du boulevard Saint Jean, en lien avec la mise en site propre de la ligne B, afin d'organiser une nouvelle transition urbaine ;

• Une requalification du Brézet permettant un recyclage du foncier pour l'accueil d'activités économiques et d'améliorer les qualités paysagères et d'usages de la zone.

• Une renaturation de l'ensemble du secteur, aujourd'hui très minéralisé, en organisant de nouvelles continuités de nature associée à un maillage de circulations apaisées.

Le cœur métropolitain s'inscrit dans une logique d'agrafe urbaine, au travers des continuités avec le centre-ville de Clermont, les quartiers Nord, et au-delà, des espaces en devenir sur le parcours de la ligne B, de la sucrerie Bourdon et des abords de la gare d'Aulnat sur lesquels s'entrecroisent de nombreux enjeux (intermodalité, restructuration urbaine, développement économique...).

► **La rénovation urbaine des quartiers concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain** avec notamment :

• la poursuite de la transformation du quartier Saint-Jacques, en retravaillant notamment les coutures urbaines et les liens avec le centre de Clermont et «le quartier Latin» après la démolition de la «Muraille de Chine» et la réalisation d'un nouveau parc-belvédère ;

• la réalisation des programmes des quartiers de La Gauthière et des Vergnes qui s'inscrivent dans une recomposition plus large des quartiers Nord de Clermont-Ferrand à l'appui des projets d'équipements (Cf Objectif 2), de la finalisation du secteur de la Grande Plaine, d'une restructuration progressive des abords des axes structurants et du centre commercial Nord ainsi que par la revalorisation de la Plaine du Bédat (agriculture de proximité, trames écologiques...) qui permet de nouvelles continuités vers Cébazat, Gerzat et la zone de Ladoux.

► **La recomposition de l'axe Clermont-Cournon / Porte Sud** par :

• la restructuration des tissus urbains autour de la RM2009, vers un environnement plus apaisé et qualitatif et la mise en oeuvre de projets associant nouvelle offre en logements et continuités paysagères (secteur Guichard Capricorne, Plateau de la Sarre) ;

• la constitution d'une nouvelle porte métropolitaine en préfigurant la mutation du secteur Pardieu - Sauzes - Pont d'Aubière, aujourd'hui essentiellement commercial ou tertiaire, en recherchant davantage de mixité fonctionelle. La requalification de cette entrée de ville permettra l'amélioration des connexions avec le campus des Cézeaux, en lien avec sa stratégie d'ouverture sur la ville, mais également avec le centre-bourg d'Aubière et au-delà vers Romagnat et Beaumont, à l'appui des continuités douces et paysagères le long de l'Artière ;

• l'aménagement de la zone d'activités Sarlève Nord et la requalification des zones d'activités et commerciales existantes d'Aubière et Cournon-Le Cendre ;

• l'extension de la Grande Halle portée par la Région et l'amélioration de ses conditions d'accès ;

• l'émergence d'une nouvelle polarité urbaine autour de la gare de Sarlève-Cournon, en anticipant une évolution plus large du secteur sur le long terme et en renforçant les continuités vers le centre de Cournon ;

• la valorisation agricole et paysagère de la plaine de Sarlève ;

• la réalisation de projets urbains confortant la centralité et les pôles de proximité de Cournon d'Auvergne (ZAC République, secteur Bloch, quartier des Dômes...).

Cette recomposition s'inscrit notamment autour des aménagements de la ligne C et de nouvelles interactions avec «les paysages à vivre» du Val d'Allier, du plateau de Gergovie et des puys qui parsèment la plaine agricole.

Relever les défis d'une Métropole bas carbone et sobre en énergie

A

Développer les énergies renouvelables locales afin d'atteindre l'objectif «Territoire à énergie positive» du Schéma de Transition Energétique et Ecologique en réduisant les consommations énergétiques et en satisfaisant les besoins majoritairement par des énergies renouvelables.

OBJECTIFS DU STEE (2015-2050)



DÉCLINAISONS

► Un maillage du territoire en réseaux de chaleur à poursuivre et à alimenter en énergies renouvelables :

• par l'extension et l'interconnexion des réseaux de chaleur existants, notamment les réseaux des quartiers Nord de Clermont-Ferrand (La Gauthière et Croix de Neyrat - Champratel - Les Vergnes) ;

• en préfigurant de nouvelles extensions ou créations de réseaux sur le territoire métropolitain, notamment à l'appui des grands projets de requalification urbaine et de l'aménagement des axes de transports collectifs structurants. Par ailleurs, les secteurs bien dotés en équipements, fortement peuplés ou en devenir sont stratégiques (Entre-deux-villes, Saint Jean à Clermont-Ferrand, les communes de Chamalières, Cournon-d'Auvergne et Pont-du-Château qui ne disposent pas de réseaux de chaleur...) ;

• en incitant au raccordement des nouvelles constructions aux réseaux de chaleur dès que les conditions techniques et opérationnelles le permettent.

Au-delà du développement des réseaux de chaleur, des réflexions pourraient être menées sur la mise en place de réseaux de froid, afin de réduire la facture énergétique liée à la climatisation.

FOCUS / les réseaux de chaleur en projet et à l'étude

• Création d'un nouveau réseau sur le secteur de Saint-Jacques, étendu au plateau des Cézeaux et potentiellement aux communes d'Aubière et Beaumont.

• Récupération de chaleur de la Station des Trois Rivières pour alimenter le site de l'ancienne sucrerie Bourdon et la ville d'Aulnat.

• Augmentation de la part de l'alimentation en énergie renouvelable des réseaux de la Gauthière et de Royat.

► Un important potentiel photovoltaïque. Identifiée comme premier potentiel en énergie renouvelable sur le territoire, l'énergie solaire est à déployer en priorité :

• en toiture ou en façade, dans le cadre des nouveaux projets de constructions ou des installations sur les constructions existantes, et plus particulièrement sur les grandes surfaces de toiture des bâtiments d'activités, commerciaux, d'équipements ou agricoles.

Les projets urbains et d'aménagement sont l'occasion d'établir un plan d'installation en cohérence avec les niveaux d'ensoleillement projetés et l'équipement des constructions existantes peut s'appuyer sur le cadastre solaire.

L'installation de dispositifs solaires sur le bâti remarquable et les tissus anciens doit être conciliée avec le maintien de leurs qualités patrimoniales (visibilité depuis les espaces publics et les points hauts, taux de couverture laissant apparents les matériaux originels...) ;

• sur les aires de stationnement en surface par l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Les dispositifs au sol ne sont pas à privilégier dès lors qu'ils grèvent durablement la vocation agricole ou pastorale des espaces et sont à réaliser en priorité sur les sites artificialisés, ou pollués ainsi que sur les anciennes carrières, au travers d'installations temporaires ou permanentes, et associées à des démarches de valorisation de la biodiversité ou d'agri-photovoltaisme et d'insertion paysagère.

► Une diversité de ressources à explorer et exploiter :

• par la structuration de la filière bois-énergie sur le grand territoire, en prenant en compte les besoins des autres filières de valorisation de la ressource (bois d'oeuvre, bois d'industrie...). La filière bois-énergie locale pourrait également s'articuler avec le développement de l'agroforesterie et la replantation de haies au sein des espaces agricoles ;

• par le développement des énergies renouvelables thermiques au sein des constructions existantes et projetées (géothermie, solaire thermique, bois) éventuellement adossées aux réseaux de chaleur ;

• par la mise en place de systèmes innovants de récupération de la chaleur fatale en favorisant les synergies entre activités économiques (industries, data-center...) et l'alimentation des constructions à proximité ;

• par le développement du biogaz à l'appui des installations existantes de méthanisation du centre de traitement des déchets de Puy Long et de la mise en place d'une valorisation des boues de la station d'épuration des Trois Rivières.

Il s'agit également d'anticiper le développement d'une filière hydrogène bas carbone et renouvelable à l'échelle régionale et ses utilisations pour les transports ou l'industrie.

B

Promouvoir un métabolisme urbain circulaire et des flux raisonnés pour atténuer les dépendances extérieures du territoire, limiter les émissions de gaz à effet de serre et ménager les ressources. Il s'agit d'intégrer l'ensemble des cycles et des flux de matières, d'énergie ou de biens de consommation dans une logique de circuits courts, de récupération et de maîtrise des rejets.

DÉCLINAISONS

▶ **Le développement des filières locales pour alimenter le territoire,** au sein même de la Métropole et en partenariat avec les territoires voisins. Cela concerne autant :

• l'essor d'une agriculture de proximité et l'organisation de débouchés locaux (Cf. Objectif 9) ;

• l'intégration de démarches d'écologie industrielle et territoriale, notamment lors des réflexions sur la requalification des zones d'actviités ;

• l'approvisionnement en eau en assurant la disponibilité de la ressource sur le long terme et en favorisant sa récupération et sa réutilisation ;

• la structuration de la filière bois pour l'énergie ou la construction et plus largement l'émergence de filières locales de matériaux biosourcés et issus du réemploi (paille, chanvre, journaux et textiles recyclés, récupération et valorisation des déchets du BTP...) ;

• la recherche de proximité des productions de matériaux de construction et des carrières, en lien avec le schéma des carrières à l'échelle de l'aire urbaine, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et réduire la dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur.

▶ **Une valorisation des déchets** en renforçant les filières de tri sélectif, les points d'apport volontaire et les initiatives favorisant le réemploi. Il s'agit en particulier :

• d'améliorer la collecte des déchets verts et la mise en place de plateformes de récupération afin de lutter contre les brûlages à l'air libre et mieux valoriser la matière organique (broyage, compostage, utilisation en paillage) ;

• d'augmenter la valorisation des bio-déchets en lien avec la méthanisation et le développement du compostage individuel ou collectif (en pieds d'immeuble, composteurs de centre-ville, de centre-bourg, de quartier...) ;

• de conforter les déchetteries de proximité existantes et de mener une réflexion sur la création de nouvelles déchetteries selon une logique géographique, avec un déficit à l'Ouest de la Métropole ou selon une logique thématique, notamment sur la question des matériaux de construction et de leur réemploi ;

• de développer les compétences et l'accueil d'entreprises de la filière du recyclage ;

• de soutenir les initiatives locales en faveur du réemploi telles que les recycleries et ressourceries de proximité.

▶ **Une logistique urbaine durable** en intégrant l'ensemble des étapes des chaînes de distribution pour minimiser l'impact environnemental du transport de marchandise en ville en s'appuyant :

• sur les parcs d'activités périphériques bien connectés aux «croix» ferroviaires et autoroutières, en réorientant les formats logistiques vers davantage de sobriété foncière et évitant leur dispersion pour mutualiser les flux, avec des capacités de dessertes fonctionnelles ;

• sur le développement des plateformes de distribution urbaine, permettant de limiter les flux de poids lourds dans le centre urbain et par la mise en place de systèmes de livraison à l'aide de véhicules propres en lien avec la constitution d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE). Cela suppose notamment d'identifier des sites pour la réalisation d'espaces de logistique urbaine (ELU) ;

• sur une meilleure intégration des besoins liés à la logistique (aires de livraison, espaces dédiés au stockage) au sein des projets de construction en ville, notamment à vocation commerciale ou hôtelière, particulièrement générateurs de flux.

Il s'agit par ailleurs de trouver un lieu approprié à la relocalisation du centre routier du Brézet dans le même secteur d'influence.

C

Allier mutations urbaines et efficacité environnementale en considérant la dynamique de renouvellement urbain et la reconfiguration des mobilités comme un levier majeur de la stratégie bas carbone du territoire.

DÉCLINAISONS

▶ **La préservation et le développement des puits de carbone** liée à une moindre artificialisation des sols, de la protection des forêts et du développement des trames végétales en ville et au sein de l'espace agricole (Cf. Objectif 4).

▶ **La priorité aux échelles de proximité et à l'urbanisation connectée aux réseaux de transports en commun** pour diminuer les consommations des circulations automobiles, encore principalement alimentées en énergies fossiles (Cf. Objectif 5).

▶ **La transformation et la rénovation des constructions existantes** :

• en favorisant la mutation et le réinvestissement de l'existant (réhabilitation, transformation de bureaux en logements...), dont l'empreinte carbone est plus faible que la construction neuve classique ;

• par la mise en place d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics et institutionnels (université, hôpitaux,...) étendu à l'immobilier d'entreprises, notamment le parc tertiaire ancien ;

• par l'accompagnement des copropriétés (par exemple en ciblant des îlots de précarité énergétique et en menant des actions conjointes à l'échelle des îlots) et des particuliers, notamment dans les centres-bourgs ou sur l'habitat individuel plus ancien à l'appui de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) et du service public de performance énergétique de l'habitat ;

• par la finalisation de la rénovation du parc social dans le cadre des programmes de renouvellement urbain.

Les opérations de rénovation énergétique sont également l'occasion de porter une action plus large :

• sur le cycle de l'eau et la réduction des consommations (rénovation des réseaux et robinetteries, récupération des eaux de pluie...) ;

• sur les qualités environnementales et paysagères des constructions et de leurs abords (désimperméabilisation des cours et des stationnements, programme de végétalisation des espaces extérieurs et des toitures, jardins vivriers collectifs...)

► **Une construction bioclimatique et décarbonnée,** tant dans les processus de production - l'acte de construire - que dans le résultat et le cycle de vie des bâtiments :

• par une conception réduisant les besoins énergétiques (orientation et implantation des constructions intégrant les apports solaires et les flux de fraîcheur...) ;

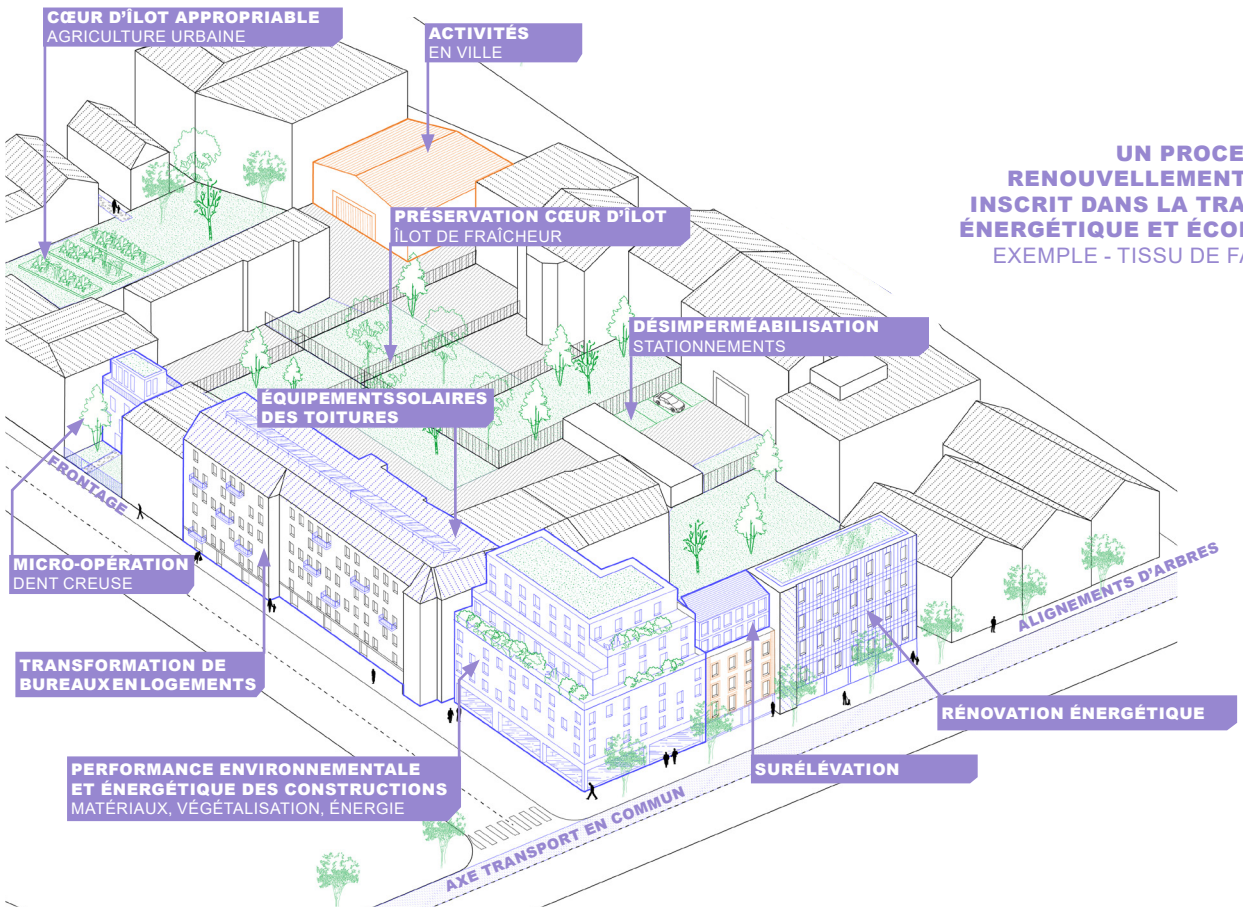
• en accompagnant la mise en oeuvre de la règlementation environnementale RE 2020 qui va progressivement renforcer les exigences en termes de performance énergétique et environnementale des constructions ;

• en favorisant l'utilisation de matériaux faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, biosourcés ou issus de filières locales, de matériaux réemployables, recyclables ou recyclés. Il s'agit de participer au développement de filières d'approvisionnement écoresponsables (bois, pierre, réemploi) tout en soutenant l'expérimentation (isolation paille, construction terre cuite, ossature bois...).

• en réduisant l'empreinte écologique des chantiers.

► **La conduite d'opérations urbaines pilotes et exemplaires,** au travers d'approches environnementales intégrées et une logique d'écoquartiers, s'appuyant notamment sur une innovation technologique et numérique sobre, accessible et proportionnée aux besoins des habitants ainsi que sur de nouvelles techniques de conception urbaine et architecturale (BIM).

► **La mise en place d'un panel d'outils en faveur de la performance environnementale et énergétique des projets de construction**, la végétalisation de l'espace urbain et le ménagement des ressources naturelles (eau, matériaux...). Sans opposer les dispositifs favorisant des constructions durables, une complémentarité des solutions environnementales et leur adaptation aux différents contextes urbains et opérationnels seront recherchées.



UN PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT URBAIN INSCRIT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE
EXEMPLE - TISSU DE FAUBOURG

Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat

A

Répondre à la diversité des parcours résidentiels et des besoins démographiques par une offre en logements permettant :

• d'anticiper les besoins liés au « desserrement » des ménages vivant actuellement sur le territoire métropolitain (vieillissement structurel de la population, séparations, départ des jeunes du foyer...) ;

• de mieux fidéliser sur le territoire les jeunes ménages et les familles qui quittent la Métropole pour s'installer dans les territoires limitrophes ;

• de conforter l'attractivité résidentielle constatée sur la période récente, avec l'accueil de population nouvelle, notamment des étudiants et des actifs originaires de l'extérieur du département et issus de l'ensemble des régions françaises ;

• d'assurer à chacun la possibilité de déménager dans un logement correspondant mieux à ses attentes, sur le territoire même de la Métropole ou de sa commune, au travers d'une logique de diversification et de rééquilibrage de la production.

DÉCLINAISONS

▶ Un développement de l'offre en logements adapté aux capacités et aux enjeux du territoire :

• mis en œuvre au travers de la production de logements neufs et d'une mobilisation optimale du parc existant qui s'inscrit dans les objectifs minimum fixés par le SCOT, tout en prenant en compte le regain démographique récent. Les volumes moyens attendus se situent dans une jauge de 1800 à 2000 logements par an, ajustée dans le temps par les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), notamment pour répondre aux besoins de rééquilibrage et de transition de l'habitat.

Le PLU de la Métropole se fixe ainsi pour objectif d'activer les leviers nécessaires à la réalisation d'au moins 22 000 logements supplémentaires sur la période 2023-2035.

• en cohérence avec la réceptivité et les capacités d'accueil des tissus urbains (potentiel en densification, réhabilitation du parc existant et lutte contre la vacance, diversité des formes bâties, mixité des usages, développement de la nature en ville). La production pourra se faire pour l'essentiel en renouvellement urbain et par un moindre recours aux zones d'extension urbaine.

• en adéquation avec les enjeux spécifiques des communes et la territorialisation des objectifs des PLH successifs.

▶ Une prise en compte du réinvestissement des logements existants et de la rotation du parc. L'atteinte des ambitions s'appuie également sur le renouvellement des occupants du parc existant. A cet égard, le renouvellement générationnel des lotissements les plus anciens contribue au maintien de profils familiaux sur le territoire et suppose d'accompagner l'adaptation des constructions aux attentes contemporaines et écologiques.

▶ Une diversité et une complémentarité de l'offre de logements à deux échelles, métropolitaine et communale :

• pour satisfaire aux aspirations de chacun de rester sur le territoire et dans la proximité de ses attaches (familles, amis, emplois, école, vie associative...) et de son enracinement personnel ;

• pour assurer au sein de chaque commune et quartier une mixité sociale et générationnelle, essentielle au vivre ensemble et à la lutte contre les disparités socio-territoriales.

Cela suppose de favoriser une diversité des typologies d'habitat à l'échelle des communes ou des opérations d'aménagement, tant en termes de formes urbaines (maisons individuelles ou groupées, formats intermédiaires ou collectifs...) que de produits, de statuts d'occupations, de typologies, de gamme de loyers et de prix (logements pour les jeunes, les seniors, logements locatifs ou en accession à prix maîtrisés...).

UNE DIVERSITÉ DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE ET COMMUNALE


Aubière - Surélévation maison individuelle © Michel Gayraudon


Le Cendre - logements collectifs © CAM


Clermont-Ferrand - village intergénérationnel © Studio Losa


Réhabilitation centre bourg Nohanent © Michel Gayraudon


Aulnat - EPHAD © CAM


Lempdes - intermédiaires en centre-bourg © CAM

B

Renforcer la solidarité par le développement et le rééquilibrage de l'offre sociale

afin d'offrir des solutions adaptées aux ménages qui rencontrent des difficultés pour se loger dans le parc privé, de contribuer à conforter l'attractivité résidentielle de la Métropole et d'améliorer les équilibres socio-territoriaux.

DÉCLINAISONS

► Un effort soutenu de la production pour plus de mixité sociale dans les communes et les quartiers.

Le PLH 3 qui couvre la période 2023-2028 fixe un objectif de production de 30% de logements locatifs sociaux. Le PLU de la Métropole s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs sur le long terme avec un objectif minimum de 30% de la production globale dédiée à l'offre sociale à l'horizon 2035 :

• en continuant les efforts de rattrapage engagés dans les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU pour atteindre le seuil de 20% de logements dits "SRU" au sein du parc de résidences principales d'ici 2025 et au-delà de maintenir a minima ce seuil ;

• en renforçant l'offre sociale dans les quartiers présentant une moindre mixité de l'habitat à Clermont-Ferrand et dans les communes de première couronne bien dotées en équipements et desservies par les transports collectifs structurants ;

• par la réalisation de programmes de logements sociaux dans les autres communes afin de proposer une offre de proximité. L'ensemble des communes a vocation à contribuer à la production et au rééquilibrage de cette offre, de manière adaptée et réaliste par rapport à ses capacités d'accueil.

La mise en œuvre de ces objectifs s'appuiera sur la réalisation de logements locatifs sociaux neufs (en maîtrise d'ouvrage directe par les bailleurs et en VEFA), mais aussi sur le parc existant (acquisition-amélioration, conventionnement de logements dans le parc privé).

Les Programmes Locaux de l'Habitat qui couvriront la période du PLUi (2023-2035) préciseront la spatialisation de la production de logements locatifs sociaux.

La charte mise en place sur le territoire de la Métropole permettra d'encadrer et de maîtriser les impacts de la vente de logements locatifs sociaux sur le stock global et sa répartition territoriale.

L'objectif de mixité sociale implique par ailleurs de diversifier l'offre et de développer d'autres segments dans les quartiers et communes où la proportion de logements locatifs sociaux est conséquente.

► Une diversification et une qualité de l'offre sociale pour mieux l'adapter à l'évolution des besoins et des attentes des demandeurs et des ménages éligibles en termes de typologies, de taille de logements, de formes urbaines ou d'aménités et services. Il s'agit par ailleurs :

• de finaliser le processus de rénovation énergétique et environnementale du parc social, notamment au travers des programmes NPNRU ;

• d'apporter une réponse adaptée aux besoins des demandeurs dans leur diversité (jeunes, seniors...), ce qui impliquera de mettre davantage l'accent dans la production sur certains produits insuffisamment représentés dans l'offre (petites typologies, logements adaptés pour les seniors, logements financièrement très accessibles…).

C

Déployer des solutions en logement adaptées aux spécificités des besoins

des différents profils de ménage qui ne trouvent pas aujourd'hui une offre d'habitat suffisante et satisfaisante sur le territoire métropolitain.

DÉCLINAISONS

► Une offre en accession à la propriété de qualité et à prix abordable notamment pour les primoaccédants (jeunes ménages, familles...), afin de limiter le desserrement résidentiel vers les territoires limitrophes :

• par la mise en place de nouveaux outils au-delà de la seule mobilisation des produits règlementés existants (Prêt à Taux Zéro, Prêt Social Location Accession, logements avec une TVA à taux réduit). Il conviendra de porter cet objectif au travers d'actions sur le foncier (sites de projet en renouvellement sur les fonciers publics et parapublics, outils de portages fonciers...) et d'expérimenter de nouveaux modèles et partenariats publics-privés pour intégrer des logements en accession abordable dans les programmes libres. Le développement de cette offre passe également par les ventes des logements sociaux bailleurs et de nouveaux modèles de production (exemple : Bail Réel Solidaire) ;

• en développant des typologies adaptées aux attentes, notamment une offre individualisée et compacte dans l'ensemble des communes (maisons groupées ou superposées, lots libres sur des petits terrains, formats intermédiaires...) et en accompagnant les ménages dans les travaux de rénovation et de réinvestissement du parc ancien (le renouvellement des occupants dans le parc existant constitue un levier important pour répondre aux besoins et attentes des ménages qui souhaitent accéder à la propriété).

► Un renouvellement de l'offre en logements à destination des seniors, notamment au travers de l'expérimentation de formules innovantes (coliving, habitat intergénérationnel...). Le développement d'une offre dédiée permettra notamment d'accentuer la libération des logements familiaux. Elle pourra être envisagé dans l'ensemble des communes dans une proportion cohérente avec les besoins. Il sera néanmoins nécessaire de privilégier des localisations assurant une proximité aux services du quotidien et à l'offre en mobilité (exemple : centres-bourgs). Il convient par ailleurs d'accompagner l'adaptation des logements existants, dans le parc locatif social et privé afin de permettre le maintien à domicile.

► **Des logements plus abordables pour les jeunes** avec à la fois :

• des réponses à apporter collectivement aux jeunes avec de faibles ressources et isolés qui rencontrent des difficultés pour accéder à une solution d'hébergement et / ou de logement adapté sur le territoire (mise à l'abri, hébergement, logement d'insertion et logement plus « classique ») ;

• une régulation de l'offre de logements étudiants. L'objectif étant de privilégier la réalisation d'offres à des niveaux de loyers compatibles avec les ressources des étudiants (résidences CROUS, foyers de jeunes travailleurs…) et d'éviter un surdéveloppement de l'offre de résidences étudiantes privées ou en orientant leur conception vers plus d'évolutivité et de modularité (logements convertibles...).

► **Un développement des logements d'insertion** pour les publics fragiles et les ménages précarisés (personnes isolées, migrants...) en privilégiant les quartiers bien desservis mais sans entraîner un effet de concentration des publics en difficultés dans les mêmes secteurs au travers de structures d'hébergement collectifs, la mobilisation des logements d'insertion et de logements sociaux (publics ou privés conventionnés).

► **Une réponse aux besoins des gens du voyage,** avec des familles présentes de longue date sur le territoire à qui il s'agit de permettre de rester et de se sédentariser, notamment au travers de la création de terrains familiaux. Cela permettra en outre de redonner aux aires d'accueil leur fonction initiale (accueil itinérant) et de limiter les situations d'errance.
Le troisième schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en cours d'élaboration permettra de préciser les réalisations à mener sur le territoire métropolitain en termes d'équipements d'accueil (grand passage, aires d'accueil) et de terrains familiaux.

D

Innover pour un habitat de qualité, désirable, confortable et inscrit dans les mutations urbaines, sociales et environnementales de la Métropole.

DÉCLINAISONS

► **Une intervention accrue sur le parc existant,** en favorisant son évolution et en accompagnant les projets de rénovation pour mieux l'adapter aux attentes contemporaines, en termes d'usages autant que de performances environnementales et énergétiques (Cf. objectif 6). La régénération du parc ancien doit également contribuer à lutter contre les situations d'habitat indigne ou insalubre et à éviter les interventions qui nuiraient aux qualités résidentielles recherchées (ex : division du bâti existant en petits logements de type «marchands de sommeil»).

► **Un déploiement de nouvelles formes d'habitat partagé ou innovant** au sein des programmes et des projets urbains, permettant d'une part de renforcer le vivre ensemble et d'autre part d'assurer une réponse à des besoins et attentes ciblés (habitat participatif, intergénérationnel, colocation, co-living, beguinage...).

Il s'agit également d'accompagner l'auto-construction et l'auto-réhabilitation et les projets expérimentaux comme ceux développés avec des «tiny houses», l'habitat modulaire ou modulable.

► **Une montée en qualité du parc locatif privé** et une amélioration de son accessibilité financière, pour permettre à ce segment de l'offre de jouer pleinement son rôle dans les parcours résidentiels sur le territoire métropolitain (jeunes en début de parcours résidentiel, seniors souhaitant s'orienter vers un logement locatif, nouveaux arrivants sur le territoire, salariés en mobilité résidentielle….). Il s'agit à la fois :

• d'accompagner une montée en qualité et une adaptation du parc : rénovation énergétique, adaptation aux besoins liés au vieillissement, amélioration du confort des logements… ;

• de favoriser le développement d'une offre à des niveaux de loyers accessibles, notamment au travers du conventionnement de logements dans le parc privé.

► **Une réinvention des formats individuels** pour concilier d'une part la recherche de sobriété foncière et de compacité des formes urbaines et d'autre part le désir d'individualisation et les qualités résidentielles recherchées par les futurs habitants (jardin, intimité, stationnement...). Il s'agit notamment d'éviter les écueils de la production de logements groupés en s'inspirant davantage des modèles qui ont pu faire leurs preuves par le passé (maisons de ville, cité jardins...) ou en développant de nouveaux formats (logements superposés, espaces mutualisés, lots libres et autoconstruction accompagnés, notamment dans le cadre de la densification pavillonnaire...).

► **Une prise en compte de l'évolutivité, de la modularité et de la durabilité des logements,** en particulier dans la production de logements collectifs pour permettre une satisfaction des besoins particuliers (une chambre supplémentaire, un espace bureau, regroupement des lots...) et éviter les détériorations du bâti dans le temps (choix des matériaux...).

► **Une attention renouvelée aux qualités d'usages** internes aux logements (espaces extérieurs, balcons et terrasses, ensoleillement et vues, confort thermique, intimité, espaces de stockage et celliers...).

► **Un développement des espaces partagés,** à l'échelle de l'immeuble ou du projet d'ensemble, notamment par une réappropriation des toitures, des espaces verts collectifs et des coeurs d'îlots (végétalisation, agriculture urbaine vivrière, sports et jeux, terrasses collectives...) ou de services mutualisés (conciergerie, buanderie, chambre d'amis, espaces de travail, de bricolage, de convivialité...).

ASSOCIER COMPACITÉ, QUALITÉ ET AMÉNITÉS DANS LA PRODUCTION DES LOGEMENTS



Agir pour le bien-être et la santé de tous

A

Lutter contre les nuisances et pollutions

qui impactent la qualité de vie et à la santé des habitants de la Métropole, en agissant pour préserver la qualité de l'air et limiter l'exposition aux nuisances sonores et pollutions de toute nature.

DÉCLINAISONS

► **Une réduction et un apaisement des circulations automobiles** dans les secteurs urbains résidentiels et mixtes, pour réduire les émissions de pollutions sonores et de particules. Cela implique :

• le développement des zones apaisées dans les centralités et les quartiers résidentiels au travers d'un nouveau partage de l'espace public, du développement et de l'extension des zones piétonnes, de la définition de secteurs avec une circulation limitée à certains usages ou plages horaires dans le centre de Clermont-Ferrand, en lien avec la restructuration du réseau de transports en commun. La réalisation de nouvelles opérations urbaines «sans voiture» est également à expérimenter ;

• la poursuite de la requalification des grands axes traversants les communes, en renforçant la place des mobilités actives (piétons, vélos), la végétalisation et le traitement acoustique des revêtements. Une action particulière est à porter sur la traversée des villages présents à l'Ouest de la Métropole pour assurer la sécurité des cheminements ainsi que sur les axes d'arrivée dans l'espace urbain pour limiter les flux de transit.

Aussi, il convient d'encadrer la circulation des véhicules les plus polluants, notamment la circulation de poids lourds et véhicules de livraison au sein du centre urbain dense au travers de la création d'une zone à faibles émissions (ZFE).

► **Une urbanisation limitée au droit des grandes infrastructures** bruyantes ou impliquant une qualité de l'air dégradée, notamment s'agissant de l'exposition des personnes plus vulnérables (établissements pour les seniors, scolaires et d'accueil de la petite enfance...).

► **Des aménagements permettant d'atténuer l'exposition aux nuisances et pollutions** au droit des grands axes, notamment :

• à l'aide d'une végétalisation des espaces publics et des interfaces non bâties sur les parcelles privées ;

• d'implantations et principes constructifs limitant la propagation du bruit (épannelage, réduction des ponts phoniques, choix des matériaux, logements traversants...).

► **Une compatibilité des usages limitant les nuisances.** Si les activités artisanales, industrielles ou agricoles ont leur place en ville dans le cadre d'une mixité des fonctions, les activités particulièrement bruyantes ou émettrices de nuisances olfactives sont à limiter au sein des tissus résidentiels. De même, il conviendra de développer des espaces tampons et des transitions végétalisées entre les secteurs résidentiels :

• et agricoles, tout en poursuivant le développement des démarches agri-environnementales limitant les intrants chimiques ;

• industriels ou artisanaux, notamment dans les projets de mutation ou de requalification urbaines incluant une mixité des fonctions.

B

Renforcer la résilience du territoire face aux risques et aux aléas

qu'ils soient liés aux activités humaines ou à l'accentuation des phénomènes naturels sous les effets des changements climatiques.

DÉCLINAISONS

► **Une atténuation des risques naturels en amont :**

• en limitant l'urbanisation et l'artificialisation des secteurs concernés par des risques naturels importants, en cohérence avec les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles et les cartographies d'aléas selon un principe de précaution ;

• en évaluant l'impact des aménagements situés en amont des secteurs de risques identifiés pour ne pas aggraver les aléas sur les constructions en aval ;

• en gérant les eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent, tout en prenant en compte la nature des sols et la structure topographique du territoire métropolitain (gestion spécifique des capacités d'infiltration des eaux pluviales limitées dans les secteurs en pente ou sur sols argileux) ;

• en maintenant le couvert forestier sur les pentes et en développant les trames arborées au sein des espaces urbains et agricoles ;

• en assurant les fonctions régulatrices des cours d'eau et des ripisylves en cas de fortes précipitations ;

• en préservant les champs d'expansion des crues et en prévoyant l'aménagement de nouvelles zones d'expansion en lien avec les projets urbains ou de renaturation des cours d'eau ;

• par la poursuite de la réalisation d'ouvrages de stockage-restitution dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

► **Une intégration des risques dans la conception des projets en renouvellement urbain** :

• par une perméabilité des sols et des revêtements employés ainsi que des ouvrages assurant une transparence hydraulique et l'écoulement des eaux ;

• par l'adaptation des espaces publics, des formes urbaines et architecturales (intégration des côtes de mise hors d'eau, surélévation, constructions sur pilotis, cuvelage...) et l'entretien d'une «memoire collective» de la présence des risques sur les secteurs concernés.

► **Des facteurs de risque industriel ou technologique limités** en orientant les implantations industrielles comportant des risques potentiels dans les secteurs éloignés des habitations et par la prise en compte de la sensibilité environnementale des milieux proches.

C

Adapter l'espace urbain aux changements climatiques

en particulier à la hausse généralisée des températures et à la multiplication des épisodes caniculaires combinés à des épisodes récurrents de sécheresse qui touchent particulièrement le territoire métropolitain et impactent la santé et la qualité de vie en ville.

FOCUS / Les pouvoirs de l'arbre

L'adaptation au changement climatique et la recherche de qualité du cadre de vie suppose de valoriser les nombreux « pouvoirs des arbres», par :

► **Un développement de la trame arborée**, par la plantation d'arbres sur les espaces publics (arbres d'alignement, micro-forêts urbaines...), au sein des projets urbains et de construction, le long des infrastructures, ainsi qu'au sein des espaces agricoles et naturels (replantation de haies, agroforesterie, vergers...).

► **Une gestion concertée des espaces forestiers** (Cf. Objectif 4) au travers d'outils adaptés à l'évolution des milieux.

► **Une meilleure prise en compte des arbres existants** :

• par l'émergence d'une «culture de l'arbre», notamment en sensibilisant les particuliers sur la gestion des arbres sur le domaine privé (exemple : Charte de l'arbre) et par des partenariats avec les acteurs institutionnels et scientifiques (inventaires, suivi de l'état sanitaire...) ;

• en diversifiant les outils de préservation permettant de limiter l'abattage des arbres mâtures, de prendre en compte l'importance des systèmes racinaires, d'assurer une bonne gestion des bosquets urbains et des arbres isolés, adaptés aux différents contextes au travers d'un équilibre entre protection stricte, gestion du patrimoine boisé, intégration aux projets et nouvelles plantations.

► **Une anticipation des changements climatiques** à l'aide d'essences adaptées aux conditions pédologiques et aux évolutions climatiques.

DÉCLINAISONS

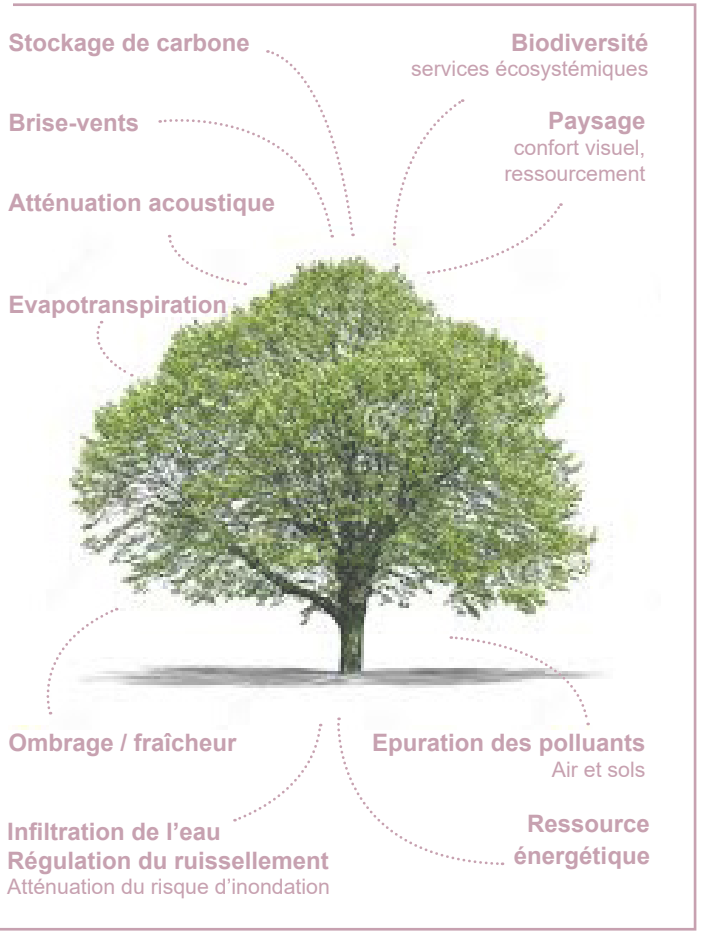
► **La lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains** à la fois :

• par un rafraichissement des espaces publics minéralisés au travers d'une plus forte végétalisation et de la plantation d'arbres procurant de l'ombrage (places, parvis, alignement le long des rues.), l'utilisation de revêtements adaptés (teintes, matériaux...) ou encore à l'aide d'aménagements spécifiques (ombrières, fontaines, jeux d'eau...) ;

• au sein des espaces privés en limitant l'imperméabilisation des sols et les revêtements piégeant la chaleur. A cet égard, la préservation de cœurs d'ilots végétalisés au sein des tissus denses et la désimperméabilisation des cours et stationnements bitumés sont stratégiques.

La création d'îlots de fraîcheur dans les nouveaux projets est à rechercher en renforçant leur végétalisation, en proposant des espaces en pleine terre et une trame arborée, ainsi qu'au travers d'une conception favorisant la circulation des flux d'airs et le confort d'été (ombrière et pare-soleil...).
Il s'agit également d'intégrer le bien-être climatique à la requalification des équipements existants (exemple : végétalisation des cours d'école).

► **L'accès aux espaces de fraîcheur** en développant les espaces verts de proximité et des parcours de fraîcheur pour accéder aux «espaces refuges» existants (parcs, abords des cours d'eau, espaces naturels en lisière urbaine...).
Une réflexion est également à porter sur l'accessibilité et l'ouverture au public des grands espaces verts privés ou institutionnels, de manière permanente ou temporaire lors des périodes de forte chaleur.



D

Concevoir et développer des espaces urbains favorables à la santé.

En complément des objectifs précédent, il convient de déployer l'ensemble des leviers susceptibles de préserver la santé des habitants et usagers du territoire.

DÉCLINAISONS

► **L'intégration des questions de santé dans les choix d'aménagement et de constructions,** notamment :

• l'utilisation de revêtements et matériaux faiblement émetteurs en composés organiques volatils (COV) ;

• la plantation d'essences non-allergènes ou connues pour leurs qualités de filtration des polluants au sein des projets privés et sur les espaces publics. Il s'agit notamment d'initier un inventaire des essences allergisantes au sein des espaces publics et de préfigurer un programme de replantation.

► **Un renforcement de l'accès au soin**, notamment par un maillage en centres de proximité (maison de santé, cabinets médicaux...).

► **Des zones de calme au sein des quartiers et des projets urbains** :

• à l'appui d'espaces de circulation apaisée et pacifiée et des grands espaces verts urbains ou des parcs de proximité au sein des quartiers ;

• en développant des cœurs d'îlots végétalisés, non circulés et accessibles aux résidents ou à la population, au sein des projets de construction.

► **Le développement du sport en ville** pour décloisonner les pratiques sportives et les intégrer pleinement aux espaces urbains à l'appui :

• des mobilités actives, qui permettent de «garder la forme» dans les déplacements du quotidien (la marche, le vélo, les glisses urbaines...) ;

• d'installations sportives sur les espaces publics et les espaces verts urbains ou semi-naturels au contact de l'urbain (agrès, parcours de santé, circuits de jogging..) ;

• des infrastructures et équipements sportifs, en assurant leur accessibilité au plus grand nombre et leur intégration dans des parcours de santé urbains, avec un travail sur les voies et espaces publics permettant l'accès aux équipements (pistes cyclables, voies apaisées, cheminements piétons et sportifs).

► **Une alimentation saine** au travers des démarches agroenvironnementales, de l'agriculture de proximité et du maraîchage, du développement d'espaces dédiés aux cultures vivrières par les particuliers (Cf. Objectif 9).

► **Une articulation des temps du quotidien limitant le stress de la vie urbaine**, par une mixité des fonctions au sein des centralités et aux abords des points d'intermodalité et de transports au commun afin d'optimiser les temps de déplacements (exemple : faire ses courses sur le trajet domicile-travail sans détour, développement des conciergeries...).

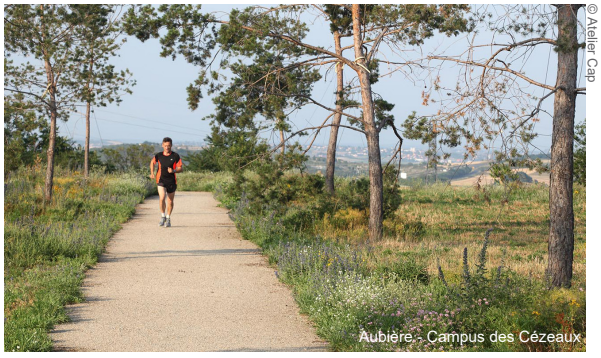
DES ESPACES DE RESSOURCEMENT EN VILLE


© CAM
Romagnat- parc de Tocoueville


© CAM
Beaumont- Chemin vert


© CAM
Clermont-Ferrand - Jardin Lecoq


© CAM
Clermont-Ferrand - aménagement d'un parcours de fraîcheur


© Atelier Cap
Aubière - Campus des Cézeaux

Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture

A

Promouvoir l'agriculture locale et une alimentation de qualité

Au-delà de la préservation des terres agricoles par la limitation de l'étalement urbain, il convient de valoriser la diversité des activités agricoles présentes sur le territoire, de les intégrer dans une stratégie alimentaire locale anticipant les changements climatiques et inscrite dans la transition écologique. Les activités agricoles contribuent au développement de l'emploi et de l'économie locale et jouent également un rôle fondamental dans la préservation et la recomposition des paysages métropolitains.

DÉCLINAISONS

► **Le soutien aux activités agricoles dans leur développement** et évolutions, en permettant la fonctionnalité des exploitations (locaux adaptés, accès et circulations des engins agricoles, remembrement parcellaire, accès à l'eau...) et la diversification de leurs activités (vente en direct, transformation des produits, accueil du public et hébergement...). Il s'agit par ailleurs de limiter les conflits d'usages autour des bâtiments d'exploitation générant des périmètres de réciprocité et de veiller à la bonne insertion dans le paysage des constructions agricoles.

► **La préservation des activités pastorales** de l'Ouest de la métropole, des capacités d'évolution de la filière et de leurs synergies avec les autres productions du territoire.
Le maintien d'une agriculture systémique s'appuyant sur les estives, les trames bocagères et forestières, contribue à valoriser les paysages du plateau des Dômes et de la Faille de Limagne.

Par ailleurs, une réflexion est à poursuivre sur la création d'un abattoir sur le territoire en complément de celui du site de l'INRAE.

► **L'accompagnement de l'évolution des productions :**

• afin de s'inscrire dans les répartitions du scénario du Projet Alimentaire Territorial du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez ;

• vers les pratiques agro-environnementales et l'agriculture biologique ;

• en encourageant le développement de filières d'insertion en agriculture et notamment pour le maraîchage ;

• en maintenant le potentiel de développement de la viticulture (secteurs AOP, AOC...) ;

• en activant les synergies avec les entreprises des filières d'excellence du territoire (Agroalimentaire, Nutrition-Santé) et les pôles de recherche et d'innovation.

► **La reconquête des friches agricoles,** notamment pour développer le vignoble, le maraîchage ou les vergers. Ces espaces, généralement situés sur les franges urbaines, naturelles ou semi-naturelles ont une vocation multifonctionnelle impliquant une gestion durable des sites (articulation entre agriculture, paysage, biodiversité et usages urbains).

► **Le déploiement des débouchés dans une logique de circuits courts** : vente en direct, marchés et distributeurs locaux, restaurateurs et restauration collective, valorisation des filières de transformation des produits agricoles, équipements dédiés (légumerie...).

► **Le développement des jardins vivriers et de l'agriculture urbaine,** qui ont une vocation à la fois sociale et nourricière (ensembles de jardins cultivés, jardins partagés, fermes urbaines, agriculture hors-sol, intégration dans les projets urbains...).

► **La mise en place d'une politique publique métropolitaine dédiée à l'agriculture et à l'alimentation** (stratégie foncière, partenariats et conventionnement pour l'exploitation, organisation des débouchés et relais de consommation...). Il s'agit notamment de s'appuyer sur des secteurs agricoles stratégiques dans le cadre de la reconquête viticole, du développement du maraîchage et de l'agriculture de proximité (Côtes de Clermont, de Chateaugay, Plaines du Bédat, de Sarliève...)

UNE DIVERSITÉ ET UNE COMPLÉMENTARITÉ DES FILIÈRES AGRICOLES







B

Mettre en oeuvre une ceinture verte métropolitaine visant conjointement :

• à la préservation des milieux naturels, de la ressource en eau et au développement des continuités écologiques ;

• à la reconquête d'espaces agricoles non utilisés en direction de la viticulture, de l'arboriculture, du maraîchage et des démarches agro-environnementales ;

• à leur articulation avec des usages urbains (promenade, randonnée, découverte des sites et de patrimoines de différentes natures, sensibilisation à la biodiversité, jardins vivriers, ventes de produits agricoles..).



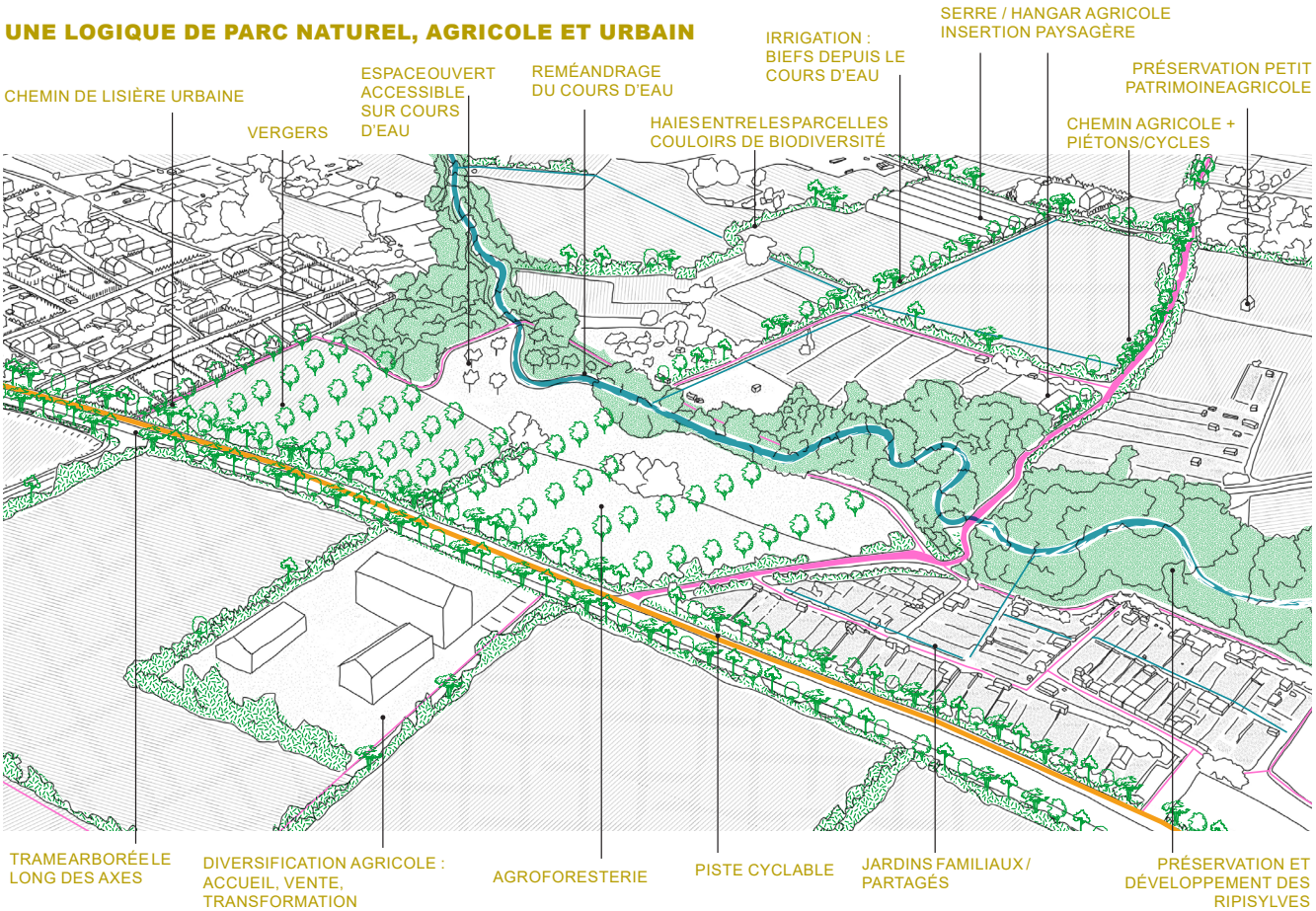
DÉCLINAISONS

► **La mise en place d'une démarche de « Parc Naturel Agricole et Urbain »** sur les reliefs naturels et les espaces cultivés et jardinés ceinturant l'espace urbain central (Côtes de Clermont, Puy de Chanturgue, Puy de Var, Plateaux de la Bade, Coteaux de Châteaugay, Montaudoux, Boucherade, la Châtaigneraie, Montrognon, Puy d'Aubière, Puy de Crouël, Puy d'Anzelle et de Bane, Plaine du Bédat) permettant une gestion concertée entre les différents usages et acteurs locaux.

► **Une réflexion sur l'extension du périmètre de l'Espace Naturel Sensible des Côtes de Clermont** ou la mise en place de démarches similaires sur l'ensemble des coteaux ceinturant l'espace urbain central.

► **La définition de zones agricoles stratégiques** au contact avec l'urbanisation, à la faveur d'une agriculture de proximité (viticulture, maraîchage...) avec la mise en place d'outils dédiés assurant la pérennité des espaces agricoles (~~exemple :~~ Zone Agricole Protégée, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains...).
Il s'agit également de conduire une réflexion sur l'organisation du foncier agricole en lien avec les enjeux environnementaux et paysagers (ex : maintien et développement du réseau de haies bocagères, préservation des zones humides, conservation de chemins creux anciens).

UNE LOGIQUE DE PARC NATUREL, AGRICOLE ET URBAIN



C

Faciliter l'accès des habitants et des visiteurs aux espaces de nature et sites remarquables qui participent à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.

DÉCLINAISONS

► **Des aménités de loisirs et sportives qui permettent de bénéficier d'espaces «de grande nature» à proximité des espaces urbains** (randonnées, sports «nature», équitation...).
Il s'agit par ailleurs d'inscrire les pratiques de sports et loisirs, en frange urbaine et au sein des espaces agri-naturels, dans une logique d'insertion paysagère et de préservation de la biodiversité.

► **La mise en valeur des accès aux différents lieux de visite ou départs de promenade :**

• pour mieux répartir la fréquentation entre les différents sites, notamment sur la Chaîne des Puys (signalétique, stationnements...) ;

• en recherchant une continuité des cheminements depuis les espaces urbains vers les axes de promenades proches ou les itinéraires de découvertes et de randonnées plus éloignés.

► **Une plus grande diversité des modes de transport depuis le centre urbain vers les sites emblématiques et touristiques périphériques** de la métropole et au-delà (transports en commun, navettes, continuités cyclables en lien avec l'essor des vélos à assistance électrique...), en particulier vers la Chaîne des Puys, le site de Gergovie et les sites Arvernes.

► **L'amélioration des conditions d'accueil touristique autour de la Chaîne des Puys** (diversification des possibilités d'hébergement et de restauration, accueil du public, espace pédagogique...) en confortant ou développant les polarités en lien avec le «tourisme nature» dans le cadre de l'aménagement ou de la reconversion de sites existants, tel que l'aménagement du Col de Ceyssat ou la requalification du camp de la Fontaine-du-Berger à Orcines.

► **L'affirmation du Val d'Allier comme un espace métropolitain majeur de nature, de loisirs et de tourisme,** en développant les promenades et les loisirs liés à l'eau (base de loisirs de Cournon-d'Auvergne, reconversion des carrières de Pont-du-Château).

Il s'agit en particulier de mieux arrimer la rivière Allier, aujourd'hui peu accessible, au territoire métropolitain en renforçant les possibilités d'accès :

• par la réalisation de la voie verte et son raccordement au réseau cyclable métropolitain ;

• par les transports en commun et la continuité des cheminements (BHNS à Cournon-d'Auvergne, bus et gare à Pont-du-Château).

D

Récréer des transitions paysagères sur les lisières urbaines en réponse aux objectifs :

• d'un apaisement des paysages et des usages au contact de l'urbain avec les espaces agricoles, avec aujourd'hui des ruptures parfois abruptes, notamment dans les secteurs de plaine ;

• de permettre un accès facilité aux espaces de nature pour les urbains ;

• de renforcer les continuités écologiques.

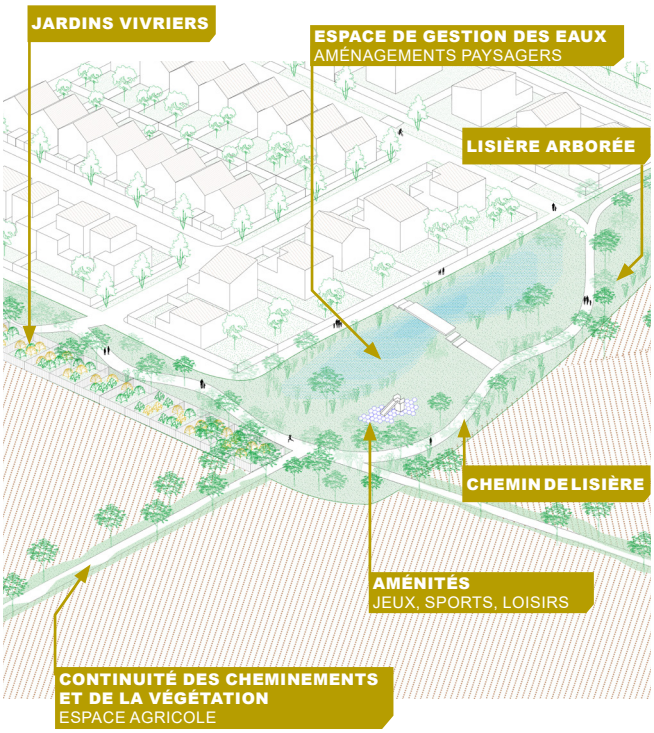
DÉCLINAISONS

► **La préservation des structures végétales et arborées existantes en limite de l'urbanisation**, permettant la dissimulation des constructions dans le paysage. Les trames arborées constituent des limites naturelles à pérenniser sur le long terme et guident la délimitation des éventuels aménagements.

► **La recherche d'une certaine profondeur des espaces verts privés au contact des espaces agricoles**, permettant la plantation et le développement d'une strate arborée venant composer le paysage de lisière.

► **La réalisation de nouvelles interfaces paysagères** autour des espaces urbains existants et dans le cadre des nouveaux développements. Ces bandes paysagères et appropriables sont supports de cheminements, d'aménités ou de fonctionnalités (exemple : espaces verts, aire de jeux, jardins vivriers, gestion alternative des eaux pluviales).

DES INTERFACES PAYSAGÈRES, ACTIVES, NOURRICIÈRES...



E

Traverser le territoire au contact de la nature, en associant mobilité, biodiversité, qualités paysagères et d'usages. Il s'agit notamment :

• d'offrir un cadre propice au développement des mobilités actives, la marche et le vélo, en proposant des itinéraires agréables ou ombragés ;

• de mettre en réseaux les communes, les lieux de proximité, du quotidien, les différents espaces de nature urbaine et les espaces agri-naturels.

DÉCLINAISONS

▶ **Des continuités retrouvées le long des cours d'eau,** axes de promenades, de biodiversité et de fraîcheur.

Ces continuités s'appuient autant sur les parcours visibles des cours d'eau et leurs espaces verts associés (parcs et squares, installations sportives, jardins vivriers...) que sur les sections couvertes (traitement des espaces publics, évocation des chemins de l'eau). Les projets urbains sont notamment l'occasion de recréer des espaces accessibles le long des cours d'eau ou leur mise à l'air libre si la technique le permet.

Des grandes continuités sont notamment à affirmer et à aménager :

• le long du Bédat, de Nohanent à Gerzat, en passant par les espaces verts de Cébazat et la plaine maraîchère ;

• le long de l'Artière, à partir de Ceyrat en passant par Beaumont et Aubière, les parcs d'activités des Sauzes et de la Pardieu, puis au sein de la plaine agricole jusqu'à la traversée d'Aulnat ;

• Le long de la Gazelle à Romagnat, en lien avec le repositionnement du ruisseau, la création d'un bassin d'orage et l'aménagement des lieux appropriables par les habitants ;

• le long de la Tiretaine, depuis Royat en passant par le parc thermal et Chamalières puis, à l'occasion des projets urbains en étudiant les possibilités de redécouverte et de renaturation du cours d'eau jusqu'au site de Cataroux/Les Pistes ;

• le long de l'Allier, notamment au travers du projet de voie verte et de réhabilitation des carrières alluvionnaires, associée au parcours de l'Auzon dans sa traversée du Cendre.

La mise en valeur des ruisseaux (ruisseau des Valettes, ruisseau des Chassagnes...) peut également offrir un moyen de découverte de la faille de Limagne depuis les espaces urbains.

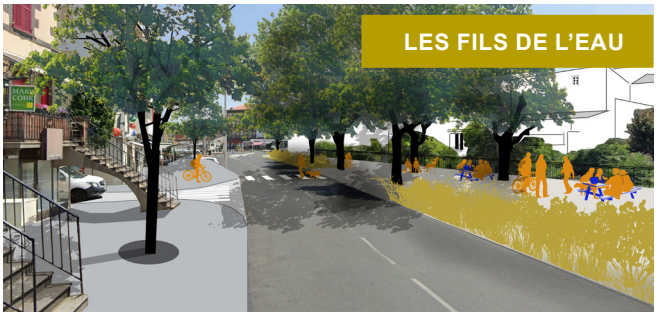
▶ **Une mise en réseaux de «sentiers urbains»** permettant :

• la traversée de l'espace urbain central, irriguant les parcs urbains, les quartiers et les centralités de la première couronne jusqu'aux franges urbaines agri-naturelles. La réalisation des sentiers urbains s'appuie sur les axes apaisés et végétalisés existants, les requalifications d'espaces publics et les grands secteurs de projets ;

• le renforcement du maillage doux des communes au droit de la trame verte, avec des itinéraires apaisés entre les quartiers résidentiels, les équipements de proximité et les centres-bourgs.

▶ **Un principe «d'éco-voies»** associant continuités cyclables confortables et végétalisation (ombrage), reliant les communes le long des axes principaux ou d'itinéraires dissociés de la circulation. Ces axes s'inscrivent dans la réalisation du schéma cyclable métropolitain et d'un maillage progressif des secteurs et liaisons moins desservis par les transports collectifs (par exemple, entre «les villages» des communes de l'Ouest de la Métropole).

DES CONTINUITES PAYSAGÈRES :
FILS DE L'EAU, SENTIERS URBAINS, ÉCO-VOIES









Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, une ambition partagée pour dessiner la Métropole de demain p.5

▶ Le PLU de la Métropole, une nouvelle étape p.5

▶ La convergence des approches, l'esquisse d'une trajectoire p.6

▶ Une agilité du territoire face aux incertitudes de l'avenir p.6

▶ Expérimenter, diffuser et partager les savoirs p.7

▶ Affirmer une logique de coproduction de l'espace p.7

▶ La définition des objectifs du PADD : 3 fils conducteurs p.8

Fil conducteur 1 : Les héritages p.9

Fil conducteur 2 : Les équilibres p.9

Fil conducteur 3 : Les transitions p.10



OBJECTIF 1
RÉVÉLER LES SINGULARITÉS DU SOCLE NATUREL, HISTORIQUE ET PAYSAGER p.12

A / POURSUIVRE LES DÉMARCHES DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES ET DES PAYSAGES p.12

▶ La coordination des politiques d'aménagement avec l'ensemble des périmètres et dispositifs existants

▶ De nouvelles initiatives et démarches de protection et de valorisation

▶ La prise en compte de la diversité du patrimoine présent dans l'ensemble des communes

▶ Une requalification des espaces publics

B / FAVORISER LA RÉINTERPRÉTATION ET LA RÉAPPROPRIATION DES PATRIMOINES p.14

▶ Une seconde vie pour les édifices délaissés

▶ Une adaptation aux usages contemporains et aux enjeux environnementaux

▶ La reconquête des paysages oubliés

C / VALORISER ET MÉNAGER LES VUES SUR LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI p.15

▶ La mise en scène des entrées sur le territoire

▶ L'amélioration des accès aux points de vue

▶ La préservation des écrins paysagers enveloppant les centres-bourgs et les villages

▶ L'intégration des vues à l'échelle des constructions

D / CONTENIR ET ENCADRER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS DANS LES SECTEURS À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE p.16

▶ Le maintien de coupures d'urbanisation entre les noyaux anciens des villages et des hameaux

▶ Une limite au mitage des pentes et à l'étagement des constructions sur les reliefs

▶ La création de lisières paysagères autour des enveloppes urbaines

E / INNOVER DANS LES FORMES URBAINES, LES ARCHITECTURES ET LES AMÉNAGEMENTS p.16

▶ Une évolution nécessaire des modèles architecturaux et formats standardisés

▶ L'innovation dans la conception urbaine et architecturale

▶ Une qualité des interfaces publiques/privées

▶ Une recomposition des paysages abîmés des entrées de ville et des grands axes

OBJECTIF 2
CONFORTER LES ATOUTS MÉTROPOLITAINS AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE p.17

A / DÉPLOYER LES POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES p.17

▶ Des synergies et une mise en réseaux des équipements et des acteurs autour de projets partagés

▶ L'art et le sport comme support d'une nouvelle urbanité

▶ Une requalification et un renforcement des équipements existants

▶ La création de nouveaux lieux culturels ou sportifs

B / RENFORCER LES PÔLES D'INNOVATION, LES SITES UNIVERSITAIRES, DE RECHERCHE ET DE FORMATION p.18

▶ La promotion de l'écosystème métropolitain de l'enseignement supérieur et de la recherche

▶ L'accompagnement des filières d'excellence et de l'innovation

▶ La restructuration et le développement des sites

C / SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES p.18

▶ Un développement de l'emploi dans l'ensemble des communes

▶ Des tissus urbains actifs et une mixité des fonctions urbaines

▶ La priorité aux activités productives et endogènes au sein des zones d'activités économiques

▶ La requalification des zones d'activités et la reconquête des friches et locaux vacants

▶ Un renouvellement des formats d'accueil

▶ L'amélioration des qualités des zones d'activités

▶ La finalisation de l'aménagement des zones d'activités engagées

D / CONSIDÉRER LA MÉTROPOLE COMME POINT D'ENTRÉE DU TOURISME EN AUVERGNE p.21

▶ Une diffusion du tourisme sur le territoire

▶ L'amélioration des possibilités d'accès aux sites naturels et patrimoniaux périphériques

▶ La revalorisation du cadre urbain

▶ La diversité et la qualité de l'offre en hébergement

▶ Des aménités et des services

E / PENSER LA MOBILITÉ À LA GRANDE ÉCHELLE p.21

▶ Une meilleure connectivité à l'échelle nationale et régionale

▶ Un renforcement des gares et haltes ferroviaires

▶ Un développement des parkings-relais

▶ La promotion des usages collectifs sur route

OBJECTIF 3
FAIRE DE L'ESPACE URBAIN UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE p.22

A / RECRÉER DU LIEN AUTOUR DE MOBILITÉS DURABLES p.22

▶ Une présence automobile fortement réduite

▶ La priorité aux piétons

▶ Un maillage cyclable continu, étendu et sécurisé

▶ Un réseau de transports collectifs efficace

▶ Un essor des mobilités partagées

B / CONFORTER LES CENTRALITÉS ET LES PROXIMITÉS p.24

▶ Un dynamisme des centres-villes, centres-bourgs et des pôles de quartiers

▶ L'émergence de nouvelles polarités métropolitaines et de proximité

▶ Une limite au commerce de périphérie

C / CONCEVOIR DES ESPACES APPROPRIABLES ET PRATICABLES PAR TOUS p.24

▶ Une conception inclusive de l'aménagement des espaces publics et des équipements

▶ Une diversité des usages et des pratiques

▶ Un développement des espaces partagés

▶ Des savoirs et savoir-faire ouverts sur la ville

D / LUTTER CONTRE LES ISOLATS ET LES SEGMENTATIONS SPATIALES p.25

▶ Des quartiers décloisonnés

▶ Des coutures urbaines et une porosité des tissus urbains

OBJECTIF 4
PRENDRE SOIN DU BIEN COMMUN : LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES p.26

A / PRÉSERVER DES SANCTUAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ p.26

▶ La protection des réservoirs de biodiversité

▶ L'amélioration de l'état des connaissances et du suivi des milieux remarquables

B / MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES p.27

▶ L'attention portée aux espaces relais stratégiques

▶ Le développement de la trame bleue et de ses fonctionnalités écologiques

▶ Le renforcement des continuités écologiques dans la plaine agricole

▶ Des espaces urbains végétalisés et favorables à la biodiversité

▶ La conduite d'actions de restauration écologique

C / AFFIRMER LE RÔLE DE LA FORÊT COMME UNE RESSOURCE ESSENTIELLE AUX MULTIPLES BÉNÉFICES p.29

▶ Une exploitation forestière favorisant la biodiversité et anticipant les effets du changement climatique

▶ Une articulation entre les différents usages de l'espace

D / MÉNAGER LA RESSOURCE EN EAU p.29

▶ La préservation des nappes aquifères et des milieux naturels

▶ La promotion de consommations raisonnées

▶ Une perméabilité des sols et une gestion alternative des eaux pluviales dans les projets

▶ Une meilleure efficacité des réseaux

E / CONSIDÉRER LE SOL COMME UNE RESSOURCE p.30

▶ La lutte contre l'appauvrissement des terres

▶ La reconquête des sols pollués

▶ Le développement des réflexions sur les qualités fonctionnelles et écologiques des sols

▶ Une trajectoire ambitieuse de réduction du rythme de l'artificialisation des sols

FOCUS / LA MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE p.30

OBJECTIF 5
ACTIVER LES LEVIERS DU RENOUVELLEMENT URBAIN p.31

A / INTENSIFIER LA VILLE ET SES USAGES AUTOUR DES CENTRALITÉS ET DES TRANSPORTS COLLECTIFS p.31

▶ Un développement urbain cohérent avec l'armature des services et les capacités des communes

▶ Une multipolarité du territoire orchestrée autour des centralités

▶ Des transformations urbaines organisées par la nouvelle armature des réseaux de transports collectifs

▶ Des développements maîtrisés dans les secteurs périphériques éloignés des centralités et des transports collectifs

B / RÉINVESTIR LES CENTRES ANCIENS p.33

▶ Une action coordonnée

▶ Des aménités pour rendre les centres anciens désirables et fonctionnels

▶ Une régénération des tissus bâtis

▶ Une nouvelle épaisseur

C / DÉPLOYER LES DÉMARCHES DE PROJET p.34

▶ La finalisation des grandes opérations engagées

▶ La reconquête des friches

▶ La reconversion de sites institutionnels, tertiaires ou commerciaux

▶ La restructuration d'îlots

▶ L'utilisation des «dents creuses»

▶ La mutation des tissus d'activités vers un tissu résidentiel ou mixte

D / PERMETTRE UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE DES TISSUS URBAINS p.35

▶ Une mobilisation de l'existant

▶ Une mise en mouvement des tissus pavillonnaires

▶ Une évolution des formes urbaines pour une densité «désirable»

E / PRÉFIGURER LA TRANSFORMATION DES ESPACES STRATÉGIQUES p.36

▶ L'émergence d'un nouveau cœur métropolitain

▶ La rénovation urbaine des quartiers concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

▶ La recomposition de l'axe Clermont-Cournon / Porte Sud

OBJECTIF 6
RELEVER LES DÉFIS D'UNE MÉTROPOLE BAS CARBONE ET SOBRE EN ÉNERGIE p.37

A / DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES p.37

▶ Un maillage du territoire en réseaux de chaleur à poursuivre et à alimenter en énergies renouvelables

▶ Un important potentiel photovoltaïque

▶ Une diversité de ressources à explorer et exploiter

B / PROMOUVOIR UN MÉTABOLISME URBAIN CIRCULAIRE ET DES FLUX RAISONNÉS p.38

▶ Le développement des filières locales pour alimenter le territoire

▶ Une valorisation des déchets

▶ Une logistique urbaine durable

C / ALLIER MUTATIONS URBAINES ET EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE p.38

▶ La préservation et le développement des puits de carbone

▶ La priorité aux échelles de proximité et à l'urbanisation connectée aux réseaux de transports en commun

▶ La transformation et la rénovation des constructions existantes

▶ Une construction bioclimatique et décarbonnée

▶ La conduite d'opérations urbaines pilotes et exemplaires

▶ La mise en place d'un panel d'outils en faveur de la performance environnementale et énergétique des projets de construction

p.12

OBJECTIF 7
PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DE L'HABITAT p.40

A / RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET DES BESOINS DÉMOGRAPHIQUES p.40

▶ Un développement de l'offre en logements adapté aux capacités et aux enjeux du territoire

▶ Une prise en compte du réinvestissement des logements existants et de la rotation du parc

▶ Une diversité et une complémentarité de l'offre de logements à deux échelles, métropolitaine et communale

B / RENFORCER LA SOLIDARITÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT ET LE RÉÉQUILIBRAGE DE L'OFFRE SOCIALE p.41

▶ Un effort soutenu de la production pour plus de mixité sociale dans les communes et les quartiers

▶ Une diversification et une qualité de l'offre sociale

C / DÉPLOYER DES SOLUTIONS EN LOGEMENT ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES BESOINS p.41

▶ Une offre en accession à la propriété de qualité et à prix abordable

▶ Un renouvellement de l'offre en logements à destination des seniors

▶ Des logements plus abordables pour les jeunes

▶ Un développement des logements d'insertion

▶ Une réponse aux besoins des gens du voyage

D / INNOVER POUR UN HABITAT DE QUALITÉ p.42

▶ Une intervention accrue sur le parc existant

▶ Un déploiement de nouvelles formes d'habitat partagé et innovant

▶ Une montée en qualité du parc locatif privé

▶ Une réinvention des formats individuels

▶ Une prise en compte de l'évolutivité, de la modularité et de la durabilité des logements

▶ Une attention renouvelée aux qualités d'usages

▶ Un développement des espaces partagés

OBJECTIF 8
AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DE TOUS p.43

A / LUTTER CONTRE LES NUISANCES ET POLLUTIONS p.43

▶ Une réduction et un apaisement des circulations automobiles

▶ Une urbanisation limitée au droit des grandes infrastructures

▶ Des aménagements permettant d'atténuer l'exposition aux nuisances et pollutions

B / RENFORCER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES ET AUX ALÉAS p.43

▶ Une atténuation des risques naturels en amont

▶ Une intégration des risques dans la conception des projets en renouvellement urbain

▶ Des facteurs de risque industriel ou technologique limités

C / ADAPTER L'ESPACE URBAIN AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES p.44

▶ La lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains

▶ L'accès aux espaces de fraîcheur

FOCUS / LES POUVOIRS DE L'ARBRE p.44

D / CONCEVOIR ET DÉVELOPPER DES ESPACES URBAINS FAVORABLES À LA SANTÉ p.45

▶ L'intégration des questions de santé dans les choix d'aménagement et de constructions

▶ Un renforcement de l'accès au soin

▶ Des zones de calme au sein des quartiers et des projets urbains

▶ Le développement du sport en ville

▶ Une alimentation saine

▶ Une articulation des temps du quotidien limitant le stress de la vie urbaine

OBJECTIF 9
RENFORCER LES INTERACTIONS ENTRE VILLE, NATURE ET AGRICULTURE p.46

A / PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ p.46

▶ Le soutien aux activités agricoles dans leur développement

▶ La préservation des activités pastorales

▶ L'accompagnement de l'évolution des productions

▶ La reconquête des friches agricoles

▶ Le déploiement des débouchés dans une logique de circuits courts

▶ Le développement des jardins vivriers et de l'agriculture urbaine

▶ La mise en place d'une politique publique métropolitaine dédiée à l'agriculture et à l'alimentation

B / METTRE EN OEUVRE UNE CEINTURE VERTE MÉTROPOLITAINE p.47

▶ La mise en place d'une démarche de « Parc Naturel Agricole et Urbain

▶ Une réflexion sur l'extension du périmètre de l'Espace Naturel Sensible des Côtes de Clermont

▶ La définition de zones agricoles stratégiques

C / FACILITER L'ACCÈS DES HABITANTS ET DES VISITEURS AUX ESPACES DE NATURE ET SITES REMARQUABLES p.48

▶ Des aménités de loisirs et sportives qui permettent de bénéficier d'espaces «de grande nature» à proximité des espaces urbains

▶ La mise en valeur des accès aux différents lieux de visite ou départs de promenade

▶ Une plus grande diversité des modes de transport depuis le centre urbain vers les sites emblématiques et touristiques périphériques

▶ L'amélioration des conditions d'accueil touristique autour de la Chaîne des Puys

▶ L'affirmation du Val d'Allier comme un espace métropolitain majeur de nature, de loisirs et de tourisme

D / RÉCRÉER DES TRANSITIONS PAYSAGÈRES SUR LES LISIÈRES URBAINES p.48

▶ La préservation des structures végétales et arborées existantes en limite de l'urbanisation

▶ La recherche d'une certaine profondeur des espaces verts privés au contact des espaces agricoles

▶ La réalisation de nouvelles interfaces paysagères

E / TRAVERSER LE TERRITOIRE AU CONTACT DE LA NATURE p.49

▶ Des continuités retrouvées le long des cours d'eau

▶ Une mise en réseaux de «sentiers urbains»

▶ Un principe «d'éco-voies»



plan local
d'urbanisme
de la métropole